



HAL
open science

Modification et réutilisation d'un espace : l'extension du camp militaire du Larzac

François Féral, Didier Jourdan

► To cite this version:

François Féral, Didier Jourdan. Modification et réutilisation d'un espace : l'extension du camp militaire du Larzac. Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de Nant (Aveyron). 1979, 135 p. hal-04703050

HAL Id: hal-04703050

<https://hal.science/hal-04703050v1>

Submitted on 19 Sep 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial 4.0 International License

MODIFICATION ET REUTILISATION D'UN ESPACE :
L'EXTENSION DU CAMP MILITAIRE DU LARZAC.

François FERAL
Didier JOURDAN

MONTPELLIER - AVRIL 1979

REMERCIEMENTS

Nous tenons ici tout d'abord à saluer la contribution scientifique des chercheurs du Centre Régional de la Productivité et des études économiques de MONTPELLIER, sans laquelle ce travail n'aurait pu être réalisé sous l'égide d'une méthodologie des économies rurales particulièrement affinée.

Que Monsieur le Sous-Préfet de MILLAU soit remercié pour les conseils éclairés qu'il a bien voulu nous faire partager, nous permettant d'appréhender sans passion le problème du LARZAC.

Que Monsieur le Colonel THOMAS et ses collaborateurs soient eux-mêmes assurés de notre gratitude pour le zèle avec lequel ils nous ont communiqué une information indispensable.

Nous remercions également les élus du SIVOM DE NANT tout autant que leurs secrétaires, de leur participation active au milieu d'une consultation électorale, et plus particulièrement Monsieur JULIEN leur conseiller général de nous avoir chaleureusement accueilli dans sa commune sans pour autant jamais avoir tenté de s'ingérer dans notre recherche : accueillis nous n'étions point otages de ce magnifique village de la DOURBIE...

Une mention identique ira aux conseillers généraux DERUY et COULON pour leur honnête participation à l'enquête et

pour leur soutien dans un contexte difficile.

Que messieurs LANDEZ et BOUSQUET reçoivent ici le témoignage de notre profonde gratitude pour nous avoir communiqué leurs conseils et surtout le fruit d'une enquête parcellaire remarquablement menée à l'initiative de la Chambre d'Agriculture de l'Aveyron.

Soulignons encore les conseils et les données prodigués par Messieurs CAUQUIL et BOYER de la Chambre de Commerce de MILLAU.

Nous remercions enfin toutes les personnes qui, à l'occasion de multiples rencontres, ont ouvert le "cas LARZAC" à notre modeste compréhension, et plus particulièrement les agriculteurs pour leur accueil exceptionnel autant que Monsieur RAMADE pour sa gentillesse et sa sérénité.

MONTPELLIER, le 30 avril 1979

François FERAL

Didier JOURDAN

Chargés d'étude par le SIVOM de NANT

PROPOS PRELIMINAIRES

Depuis presque huit ans aujourd'hui, le plateau du LARZAC, avec le problème de l'extension du camp militaire d'entraînement de la défense nationale, fait l'objet d'une abondante polémique. A la veille de l'aboutissement juridique de la procédure d'expropriation, certains élus locaux ont ressenti la nécessité de quantifier et d'objectiver l'impact de cette emprise administrative.

Le SIVOM* de NANT, par la voie de son conseiller général, a fait appel aux services d'universitaires, qu'il a chargés de fixer l'impact socio-économique sur les zones concernées par le projet d'extension.

Il nous appartient donc ici de procéder à l'analyse d'une situation socio-économique modifiée par une décision administrative.

En effet, au delà des impulsions étatiques et des prises de décision politiques, il existe un soubassement économique dont l'importance demeure prééminente.

En outre, une tentative de synthèse élaborée dans un cadre scientifique peut contribuer à la clarification d'un débat demeurant somme toute confus, malgré l'abondance des idées et des prises de positions exprimées à cette occasion.

Il ne nous appartenait pas, pour notre part, de prendre position "pour" ou "contre" le Camp Militaire d'entraînement, mais simplement de traduire les effets médiats et immédiats d'une nouvelle emprise spatiale.

Notre étude a ainsi bénéficié de l'éclairage de spécialistes des économies rurales, le Centre Régional de la Productivité et des Etudes Economiques de Montpellier (L.A. C.N.R.S. N° 56), dont les travaux font aujourd'hui autorité en la matière.

Nous ne pouvons ici que regretter, la "rétention de l'information", voisine de l'ostracisme, opérée à notre encontre par un certain nombre d'autorités.

Nous comprenons pourtant que dans la "confusion" politique inhérente au problème du LARZAC, certaines susceptibilités ou certains raidissements aient pu s'exprimer, sans pour autant se prévaloir d'une légitimité, tant il est vrai que les plus nobles convictions politiques ne doivent craindre la réalité de l'analyse économique.

* Syndicat intercommunal à vocation multiple

Ces derniers propos ne doivent pas cacher l'immense généralité des cas : nous avons, au cours de notre enquête sur le terrain, reçu le meilleur accueil de la part des personnes les plus diverses, nous tenons encore ici à les remercier.

Les lecteurs excuseront la "technicité" involontairement introduite dans notre travail. Il s'avère pourtant que la définition de la logique socio-économique de la zone ne pouvait se réaliser qu'à travers justement ce chiffrage fastidieux.

Enfin, nous indiquons que notre analyse économique dégage essentiellement des tendances. Ce court laps de temps qui nous était imparti ne nous permettait pas par ailleurs d'inventorier systématiquement toutes les situations particulières d'un champ d'investigation restant très large. Lorsque nous l'avons pu pourtant, nous avons procédé à des analyses dans le détail : elles gardent avant tout une portée significative.

INTRODUCTION

"LE LARZAC : UNE PROBLEMATIQUE SOCIO-ECONOMIQUE

Une vue sommaire du "problème" Sud-Aveyronnais, pourrait laisser croire que l'extension du camp militaire d'entraînement ne pose qu'un problème agro-foncier.

Nous pensons pour notre part, comme les analyses les plus récentes le révèlent, que l'espace rural se présente comme un complexe économique. (1)

Cette conception suppose une méthode d'analyse spécifique au domaine d'investigation proposé.

L'éclatement des anciennes limites d'investigation fait que le cadre communal supplante en intérêt, la simple limite du camp militaire.

Sur ces nouvelles données spatiales et méthodologiques, nous envisagerons le positionnement de deux axes de recherche :

- un "cliché" de la vie socio-économique de notre zone d'investigation
- une "recherche prospective" sur la cohabitation de l'élément traditionnel avec une nouvelle impulsion administrative, l'élaboration des modèles futuristes dans le cadre de cette nouvelle réalité spatiale.

(1) A. BERGER "L'analyse économique de la commune rurale" in Economie méridionale N° 89 1er trimestre 1975
"Le village reposant sur une - activité monovalente - à savoir l'agriculture, est également une caractéristique économique qui ne s'applique qu'à des zones rurales de plus en plus résiduelles" P. 3.

Il nous appartenait enfin de fixer les points de compatibilité et de rupture entre ces activités nouvelles, les pouvoirs publics et les différentes autorités ayant clairement exprimé leur désir de rechercher leur harmonie dans la fixation de servitudes respectives.

CHAMP D'INVESTIGATION GEOGRAPHIQUE

Comme nous l'avons indiqué, le cadre communal constituera la base de notre analyse. Notre étude s'étendra donc sur l'ensemble des communes touchées par l'expropriation (hormis TOURNEMIRE et ROQUEFORT dont l'emprise est négligeable), auxquelles nous avons ajouté un certain nombre de communes pour lesquelles des effets induits pouvaient se produire. (1)

Nous prenons donc ainsi 15 communes en compte, ce qui élargit l'étude bien au delà du canton de NANT dont le SIVOM nous avait commandité. Il reste que nous affinerons l'étude pour les communes de ce canton, car elles nous ont communiqué une information plus dense et plus actualisée comme nous le leur avons demandé.

Nous n'insisterons pas ici sur les caractères géographiques du plateau et des vallées qui l'enserrent, nous ne reviendrons sur ces éléments que lorsqu'ils présenteront un intérêt socio-économique lors de nos futurs développements. (2)

METHODOLOGIE

Comme nous l'avons précisé supra, nous avons adopté un instrument d'analyse spécifique aux communes rurales.

(1) cf carte 1 et tableau 1 en hors texte.

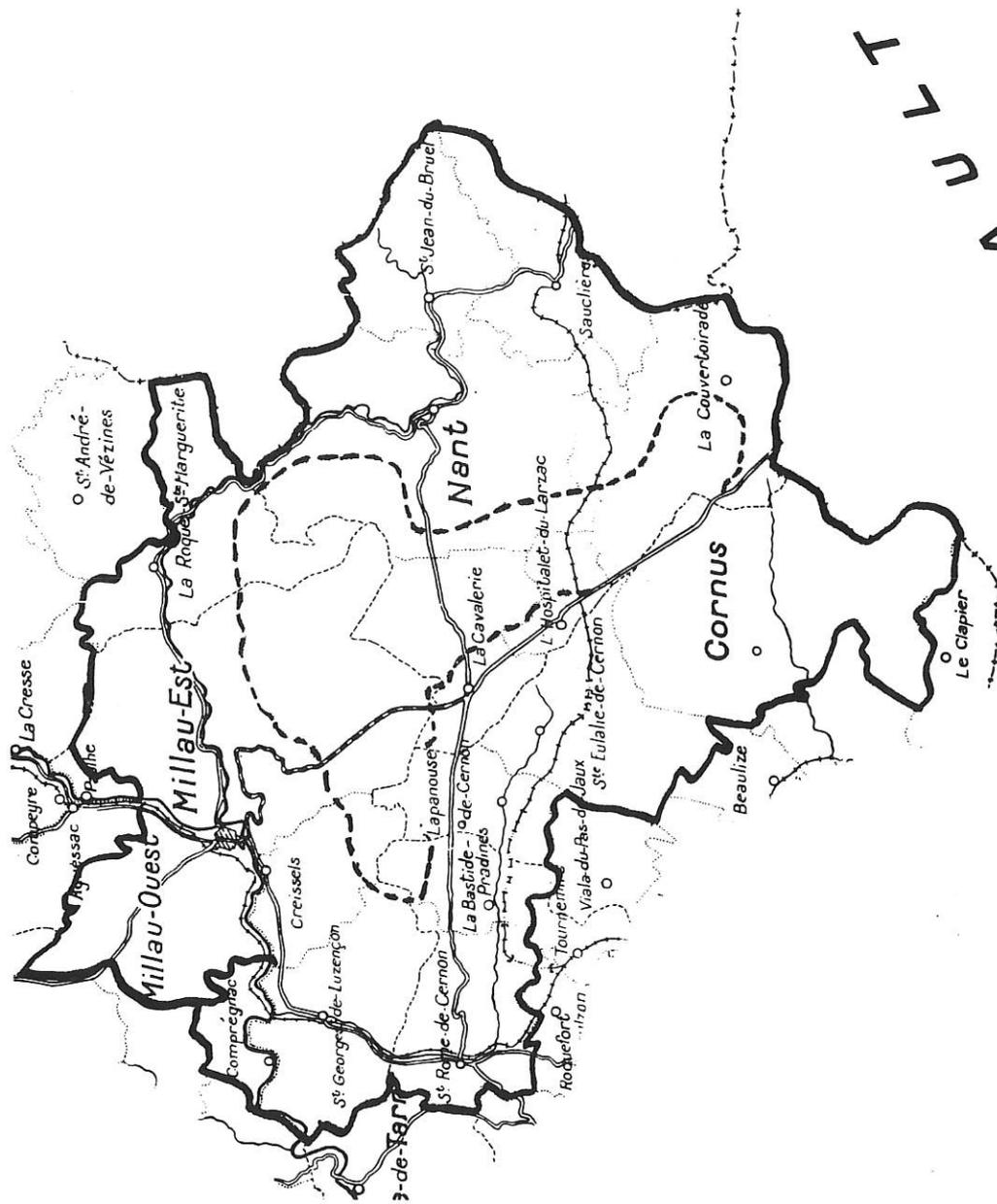
(2) cf "Larzac, Terre inconnue" collectif d'universitaires PARIS 1973,

TABLEAU N°1

NOM COMMUNE	SUPERFICIE	EMPRISE DU FUTUR CAMP	POPULATION AU DERNIER RECENSEMENT
LA CAVALERIE	4 056	1 205 (30 %)	748
NANT	10 940	2 519 (23 %)	959
ST JEAN DE BRUEL	3 723	000	827
SAUCLIERE	3 881	000	198
LA COUVERTOIRADE	6 191	1 984 (32 %)	107
L'HOSPITALLET	1 240	531 (43 %)	233
CORNUS	9 274	349 (4 %)	510
ST EULALIE DE CERNON	4 635	17 (0,36%)	253
LAPANOUZE DE CERNON	2 287	446 (19,5 %)	130
LABASTIDE PRADINE	2 056	380 (18,5 %)	118
ST ROME DE CERNON	3 788	000	841
ST GEORGES DE LUZENCON	4 773	26 (0,54%)	777
CREISSELS	2 819	820 (29 %)	1 291
MILLAU	16 823	4 538 (27 %)	21 907
LA ROQUE SAINTE MARGUERITE	4 940	1 140 (23 %)	158
T O T A L	81 426	13 955 (17 %)	29 057

hors texte n°2

CARTE 1: CHAMP D'INVESTIGATION GEOGRAPHIQUE: une emprise administrative de 17000hc, répartie sur 15 communes



LEGENDE:
 limites du périmètre
 d'extension du camp
 d'entraînement

H E R A U L T

En ce qui concerne les sources d'information, nous avons discerné d'une information purement administrative (1) des connaissances acquises sur le terrain. L'information officielle date fréquemment, l'enquête directe permet d'actualiser des données parfois vieilles de près de dix ans. De plus, au delà des impressions subjectives, les sentiments des groupes de pression (administrations, syndicats agricoles, agriculteurs et paysans eux-même, organismes para-administratifs, élus, etc.) permettent à l'observateur de dégager la trame socio-structurelle d'une logistique économique.

S'agissant de la démarche, nous avons abandonné les monographies habituelles en termes de flux d'emplois, pour privilégier une analyse en termes de flux monétaires. La commune se présente en effet comme un "patrimoine" important et exportant des revenus (2), et non plus comme un monde clos. Cette méthode permet de saisir la vie des communes rurales dans leur dynamique socio-économique, privilégiant l'aspect d'intégration réciproque entre les agglomérations. Les liaisons intercommunales (in-put, out-put) importent donc plus que leur réalité statique.

La première et principale conséquence est que la commune rurale ne peut plus sérieusement se présenter comme reposant sur une économie monovalente-agricole. Il s'agit plutôt d'une économie polymorphe où l'agriculture cohabite avec de nombreuses autres activités. Sans nier pour autant l'importance sociologique de l'activité économique agricole, il semble nécessaire de lui restituer une valeur relative dans les équilibres ruraux.

(1) cf INSEE, recensements généraux, DDA sources statistiques, etc.

(2) cf A. BERGER. (ibid) "La commune rurale, "espace clos" est une vision passéiste du monde rural, encore trop courante chez les auteurs contemporains. Même dans les campagnes les plus éloignées des centres urbains, les activités touristiques, les fonctions récréatives du milieu naturel, certaines tendances de décentralisation d'activités artisanales ou tertiaires..... peuvent remettre en cause ce critère".

Ainsi, le spectre des conséquences de l'implantation du camp militaire se trouve-t-il ici substantiellement élargi à l'ensemble de la vie rurale et non plus circonscrit au paramètre agrofoncier.

L'étude présente ayant vocation à être lue et utilisée, nous avons adopté une présentation dualiste, partant simplifiée.

Deux axes de développement seront donc ici retenus autour, respectivement, d'un constat et d'une projection, dans le cadre d'un plan "décharné".

PARTIE I

LE CONSTAT : UNE ECONOMIE FRAGILE EN VOIE DE RECOMPOSITION

PARTIE II

LA PROSPECTIVE : L'ACCELERATION D'UN PROCESSUS DE DESERTIFICATION

PARTIE I

LE CONSTAT :

UNE ECONOMIE FRAGILE EN VOIE DE RECOMPOSITION

La démarche spécifiquement économique, en termes d'activités ne saurait être véritablement révélatrice sans une première approche des réalités humaines. Celles-ci nous permettront d'envisager les axes et les perspectives de développement en toute connaissance du substrat démographique, ce dernier étant le premier révélateur pour un bilan de santé économique.

CHAPITRE I : LES TASSEMENTS DEMOGRAPHIQUES

L'ensemble de la zone dans sa démographie subit encore les répercussions d'une véritable "saignée" humaine, consécutive à l'exode rurale des années 50 et 60.

Cette population se caractérise donc encore aujourd'hui par la faiblesse de sa répartition sur l'espace rural, par une baisse constante, un vieillissement, une surmasculinité.

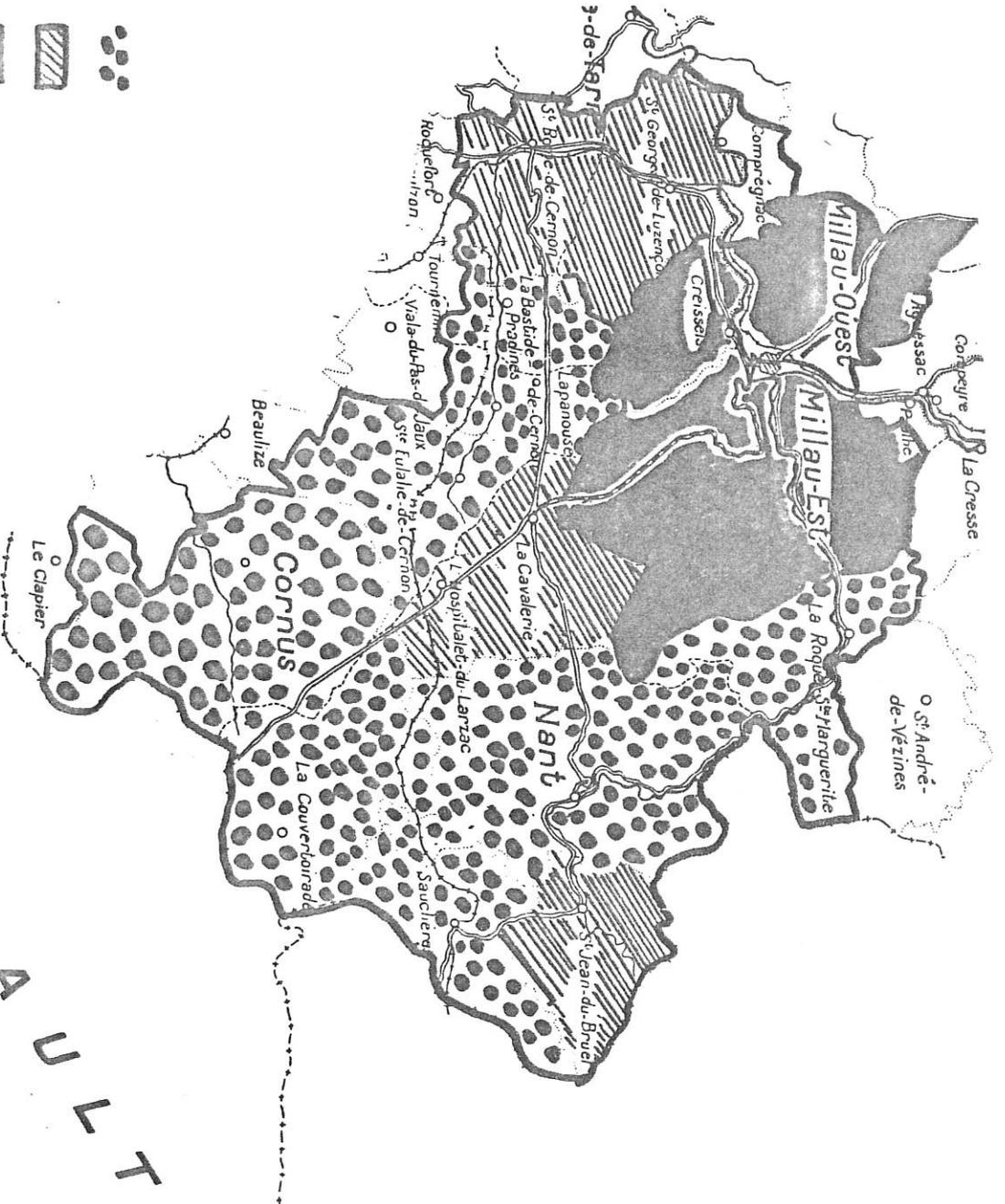
Il semble pourtant que s'amorce un processus de rééquilibrage démographique fondé sur le processus de diffusion urbaine, l'importation de personnes âgées, l'arrivée ponctuelle de jeunes agriculteurs.

les densités (cf carte N° 2 en hors texte)

NOM COMMUNE	SUPERFICIE	DENSITE	NOM COMMUNE	SUPERFICIE	DENSITE
LA CAVALERIE	4 056	18	NANT	10 940	9
LAPANOUZE DE CERNON	2 287	6	LABASTIDE PRADINE	2 056	6
ST JEAN DE BRUEL	3 723	22	ST ROME DE CERNON	3 788	22
SAUCLIERE	3 881	5	ST GEORGES DE LUZENCON	4 773	16
LA COUVERTOIRADE	6 191	2	CREISSELS	2 819	46
L'HOSPITALET	1 240	19	MILLAU	16 823	130
CORNUS	9 274	5	LA ROQUE SAINTE MARGUERITE	4 940	3
ST EULALIE DE CERNON	4 635	5			

CARTE N°2 Densité des populations

- 2 à 10 habitants / km² 
- 10 à 25 " " " 
- 25 et plus " " " 



hors texte n°3

H E R A U L T

G A R D

Le tableau supra, révèle la faiblesse générale des densités, particulièrement marquée dans les zones rurales. L'ensemble de la zone explorée montre une densité de 36 habitants au km².

Ce chiffre est légèrement supérieur à la moyenne de l'Aveyron (32 h/km²), il reste pourtant très inférieur à la région MIDI-PYRENEES (50 h/km²) et à plus forte raison à celle de la FRANCE (97 h/km²).

Mais la seule analyse valable doit tenir compte de la répartition entre les communautés urbaines et rurales. L'ensemble CREISSELS-MILLAU, montre une densité de 118 h/km², drainant une population de 23198 personnes soit, 80 % de la population de la zone inspectée.

La très faible densité des communes rurales pour sa part, au delà du fait qu'elle n'est pas inhabituelle, doit être considérée avec plus de circonspection. Les communes sont en effet des unités administratives indifférentes aux réalités des agglomérations : par exemple, si l'on compare la densité de CORNUS à celle de l'HOSPITALET, nous trouvons respectivement 5 h/km², et 19 h/km². CORNUS est pourtant 2 fois plus peuplé que l'HOSPITALET (510 h contre 233) mais le rapport de superficie est 7 fois supérieur en faveur de CORNUS (9174 km² contre 12,40 km²).

Seule la densité globale de l'ensemble des zones rurales a une signification. Pour 20 % de la population de la zone, ces communes disposent de 76 % de l'espace analysé, soit une densité moyenne au km² de 9,4 h. (5867 personnes sur 617,80 km²). Pour être faible, cette densité n'en reste pas moins supérieure à nombre de zones rurales plus désertifiées (Causse MEJEAN, densité 1,4) (1), les huit communes héraultaises du LARZAC (3 h/km²) et ses cinq communes GARDOISES (3,7 h/km²) (2).

(1) cf A. BRUN, JP. CHASSANY, FE. PETIT, PL. OSTY :
"Le Causse Méjean" INRA PARIS 1978 février

(2) INSEE

L'Evolution des populations (cf tableau N° 2)

Les variations de populations sont, pour la plupart des communes, négatives, phénomène tenant pour l'essentiel aux séquelles d'un exode rural très important dans les années 50 et 60.

Quelques communes cependant inscrivent leurs variations en positif. C'est le cas de LA ROQUE SAINTE MARGUERITE, CREISSELS, ST ROME DE CERNON, ST EULALIE DE CERNON, L'HOSPITALET, LA CAVALERIE.

Nous verrons que cette augmentation des populations ne tient pas pour la plupart des communes à un excédent naturel positif, mais à un phénomène multiforme d'importation de population.

Neuf communes donc sur quinze ont une variation négative, dont quatre avec un indice déficitaire supérieur à 10 %, nous verrons que ces communes ont justement les tendances les plus marquées à la monovalence économique (cf infra tableau des pourcentages de la population agricole dans la population totale).

En ce qui concerne les cinq autres communes aux variations négatives, on peut constater toutefois une baisse tendancielle régulière.

En général, les variations positives sont récentes. Elles correspondent à une vocation socio-économique nouvelle, que seul le recensement de 1975 a pu mettre en évidence (LA ROQUE SAINTE MARGUERITE, ST EULALIE DE CERNON, L'HOSPITALET, ST ROME DE CERNON). Pour CREISSELS, on note par la démographie, l'accentuation marquée du processus d'intégration urbaine.

En ce qui concerne LA CAVALERIE, l'existence d'une variation positive a pour cause les excédents naturels issus de la présence du camp militaire du LARZAC. (résidentiel militaire)

TABIEAU N° 2 : VARIATION DES POPULATIONS SANS DOUBLE COMPTE

NOM COMMUNE	POPULATION EN 1962	POPULATION EN 1968	POPULATION EN 1975	VARIATION EN % 1968/75
LA CAVALERIE	4 029 (°)	734	748	+ 1,9
NANT	1 057	1 016	959	- 5,6
ST JEAN DE BRUEL	916	833	827	- 0,7
SAUCLIERE	279	242	198	- 18,2
LA COUVERTOIRADE	142	120	107	- 10,8
L'HOSPITALIET	205	218	233	+ 6,9
CORNUS	540	513	510	- 0,6
ST EULALIE DE CERNON	276	248	253	+ 2
LAPANOUZE DE CERNON	180	152	130	- 14,5
LABASTIDE PRADINE	143	143	118	- 17,5
ST ROME DE CERNON	707	759	841	+ 10,8
ST GEORGES DE LUZENCON	861	827	777	- 6
CREISSELS	837	936	1 291	+ 37,9
MILLAU	21 229	22 595	21 907	- 3
LA ROQUE SAINTE MARGUERITE	211	142	158	+ 11,3
T O T A L	31 608	29 479	29 057	- 1,42

(°) Les indications de population pour LA CAVALERIE, n'ont pas de signification en raison du phénomène des "Harkis", puisque plus de 3000 Harkis ont été recensés en 1962. C'est pourquoi seule la variation 1968/75 apparaît.

Sans revenir sur ce visé supra, notons qu'un phénomène identique, aux répercussions certes moins importantes, se constate dans les communes de ST EULALIE DE CERNON et L'HOSPITALET..... (la variation positive est négligeable).

La variation négative de MILLAU, bien sûr se fonde sur la dépression économique de la cité, mais aussi sur un phénomène de diffusion de population sur lequel nous reviendrons infra.

La variation absolue de CREISSELS-MILLAU étant pour sa part de -341, nous donne une variation relative de - 1% entre 1968 et 1975, alors que la seule ville de MILLAU a une variation négative de - 3% sur la période et illustre déjà ce phénomène. (1)

Sur l'ensemble de la zone, la variation relative est de - 1, ce qui signifie une perte de population négligeable (- 409 en variation absolue).

Age des populations

Dans les communes rurales, la majorité des populations se trouve dans les tranches d'âges supérieures à 40 ans. (cf pyramide des âges). L'absence de jeunes en âge de féconder, consécutive à l'exode rural des années précédentes (dont nous retrouverons les conséquences sur les excédents naturels) est une première explication importante.

Mais un autre phénomène, aux implications économiques singulières, justifie également cette tendance au vieillissement des populations rurales : il s'agit de ce que l'on peut appeler "l'importation de personnes âgées", mouvement que l'on trouve particulièrement marqué dans les communes de NANT, ST JEAN DE BRUEL, L'HOSPITALET...

(1) La commune intégrée de CREISSELS comble les "déficits" démographiques de MILLAU, car elle est la cause d'une partie de ces déficits.

Il y a une tendance à la stabilisation démographique grâce à cette "importation". Sans ce phénomène, la "saignée" humaine serait bien plus marquée encore que ce qu'elle apparaît aujourd'hui.

L'importance démo-économique de ce mouvement, n'est pas pourtant véritablement porteuse d'un vif redressement économique.

Les excédents naturels de la zone sont très généralement négatifs eux aussi, image du vieillissement des populations rurales. (cf, tableau comparatif source INSEE).

Sur 15 communes inspectées, on peut voir que 12 ont un déficit naturel lors du dernier recensement.

On rencontre deux types de situation pour les derniers excédents naturels positifs.

CREISSELS confirme au dernier recensement sa poussée démographique, nouvelle illustration de la dynamisation du phénomène d'intégration à une communauté urbaine.

MILLAU pour sa part, tout en restant dans une marge positive voit cette dernière s'amenuiser (de + 614 à + 411). (1)

Il en est de même pour LA CAVALERIE. Cependant cette constatation doit être tempérée au regard de la prise en compte de la population des Harkis lors du recensement de 1962.

L'exode urbain des jeunes populations tout autant que la diffusion péri-urbaine, expliquent les tassements de l'excédent naturel millavois. Ce phénomène pourtant s'illustre mieux dans l'analyse des soldes migratoires (cf, infra). Nous nous trouvons ici dans une situation démographique nouvelle, (constante dans toutes les villes françaises moyennes).

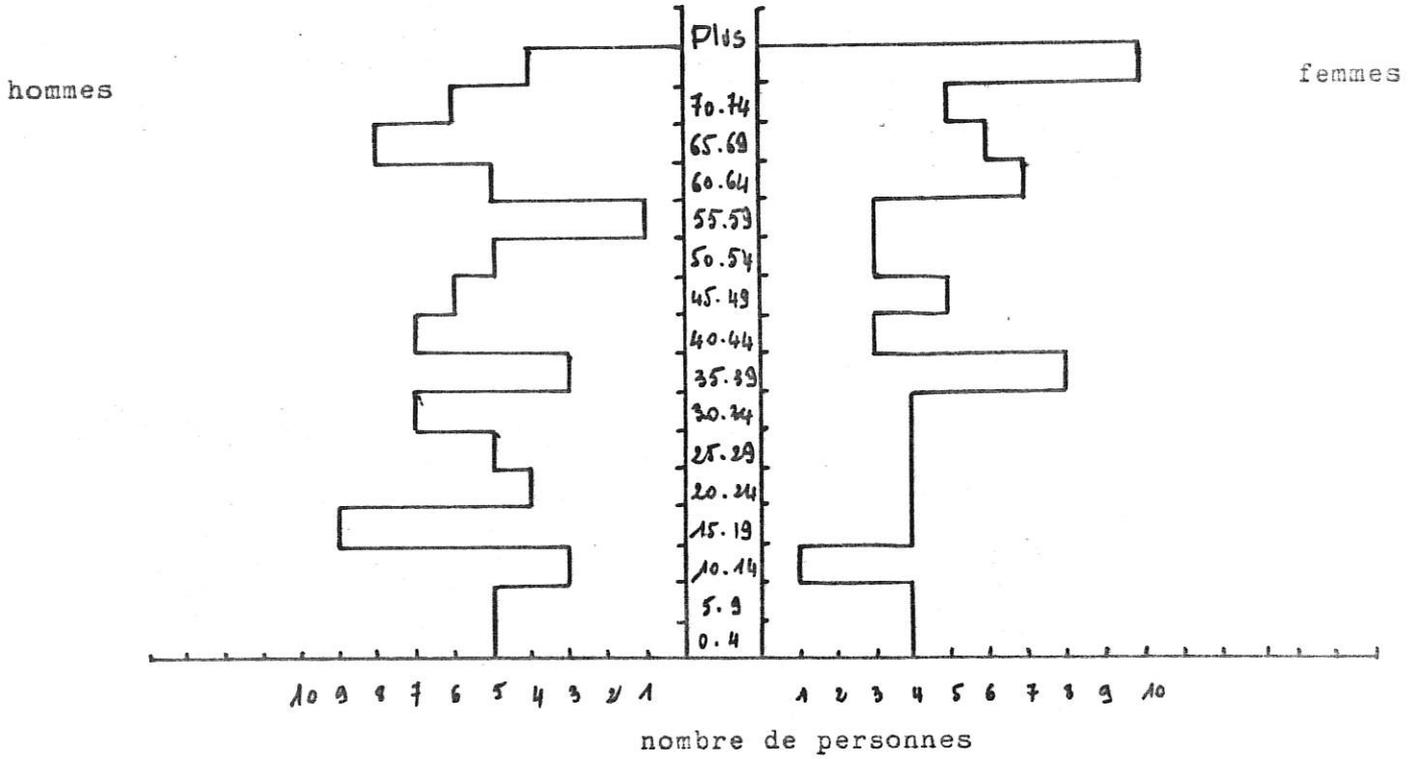
(1) On peut penser que cette tendance s'affirmera dans les prochains recensements généraux.

TABLEAU N° 6 : EXCEDENT NATUREL

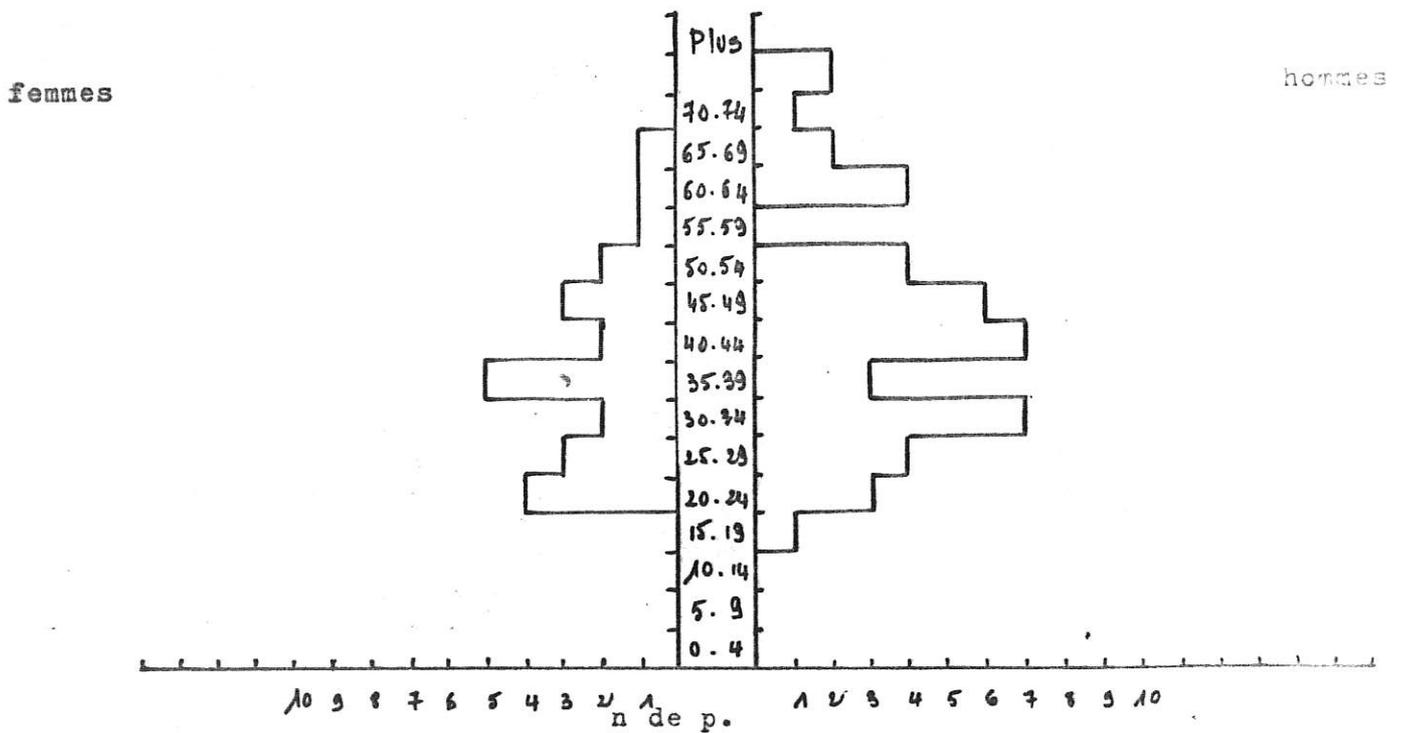
NOM COMMUNE	EXCEDENT NATUREL 1962/68	EXCEDENT NATUREL 1968/75
LA CAVALERIE	+ 105	+ 8
NANT	- 38	= 89
ST JEAN DE BRUEL	- 74	- 62
SAUCLIERE	- 7	- 26
LA COUVERTOIRADE	- 9	- 4
L'HOSPITALET	- 6	- 3
CORNUS	- 10	- 28
ST EULALIE DE CERNON	+ 2	- 14
LAPANOUZE DE CERNON	+ 1	- 7
LABASTIDE PRADINE	+ 1	- 5
ST ROME DE CERNON	+ 33	- 11
ST GEORGES DE LUZENCON	- 9	- 31
CREISSELS	+ 29	+ 35
MILLAU	+ 614	+ 411
LA ROQUE SAINTE MARGUERITE	- 11	- 17
RODEZ	+ 1636	+ 2207

TABLEAU N°3

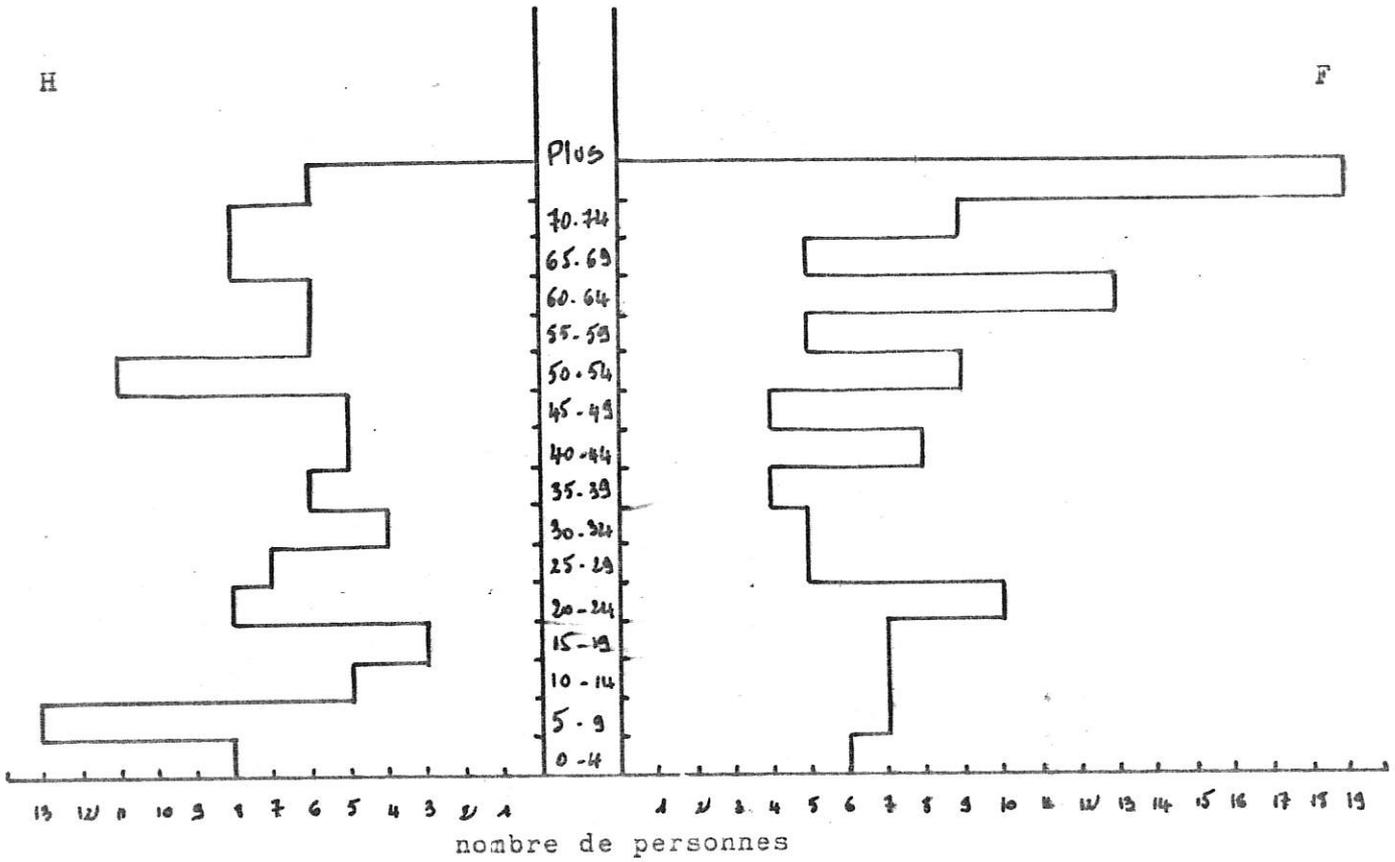
POPULATION TOTALE
LA ROQUE SAINTE MARGUERITE



POPULATION ACTIVE



POPULATION TOTALE
L'HOSPITALET DU LARZAC



POPULATION ACTIVE

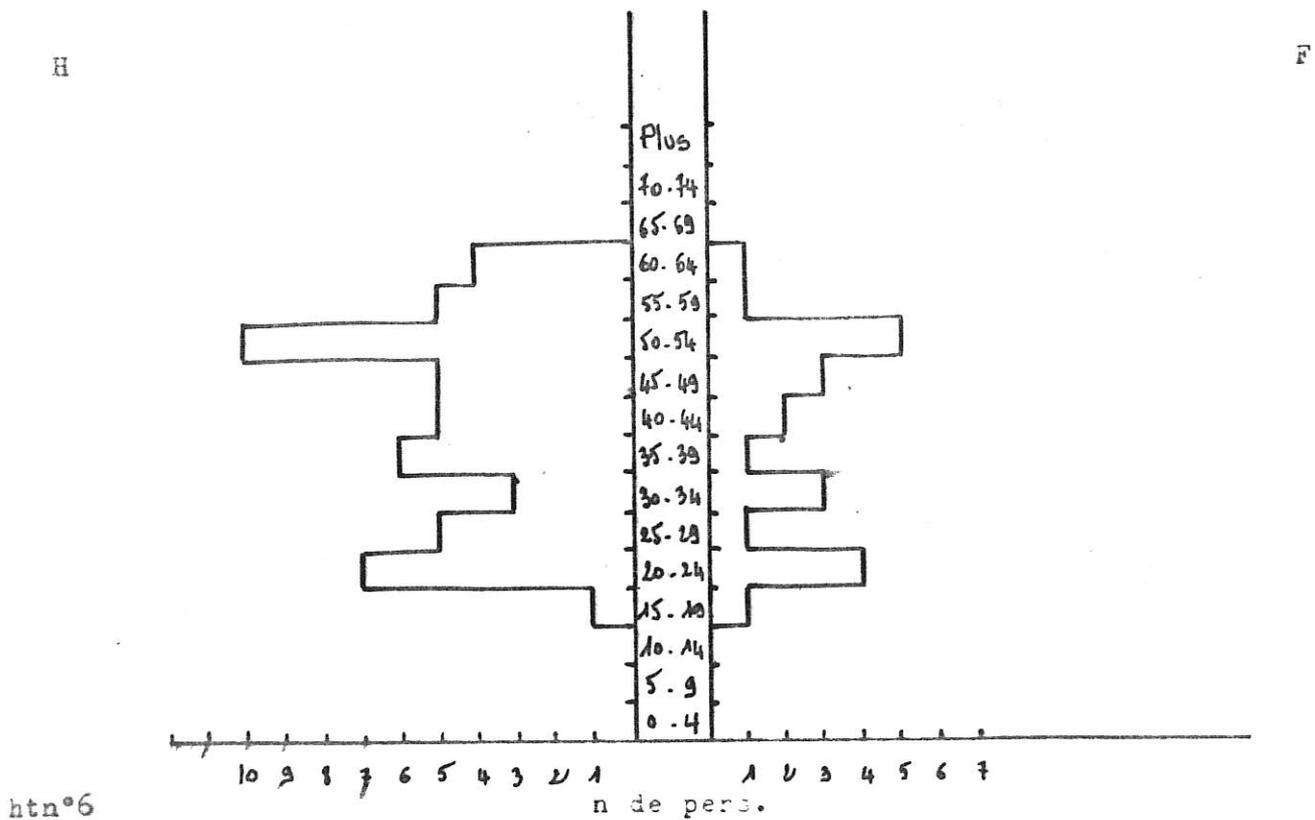
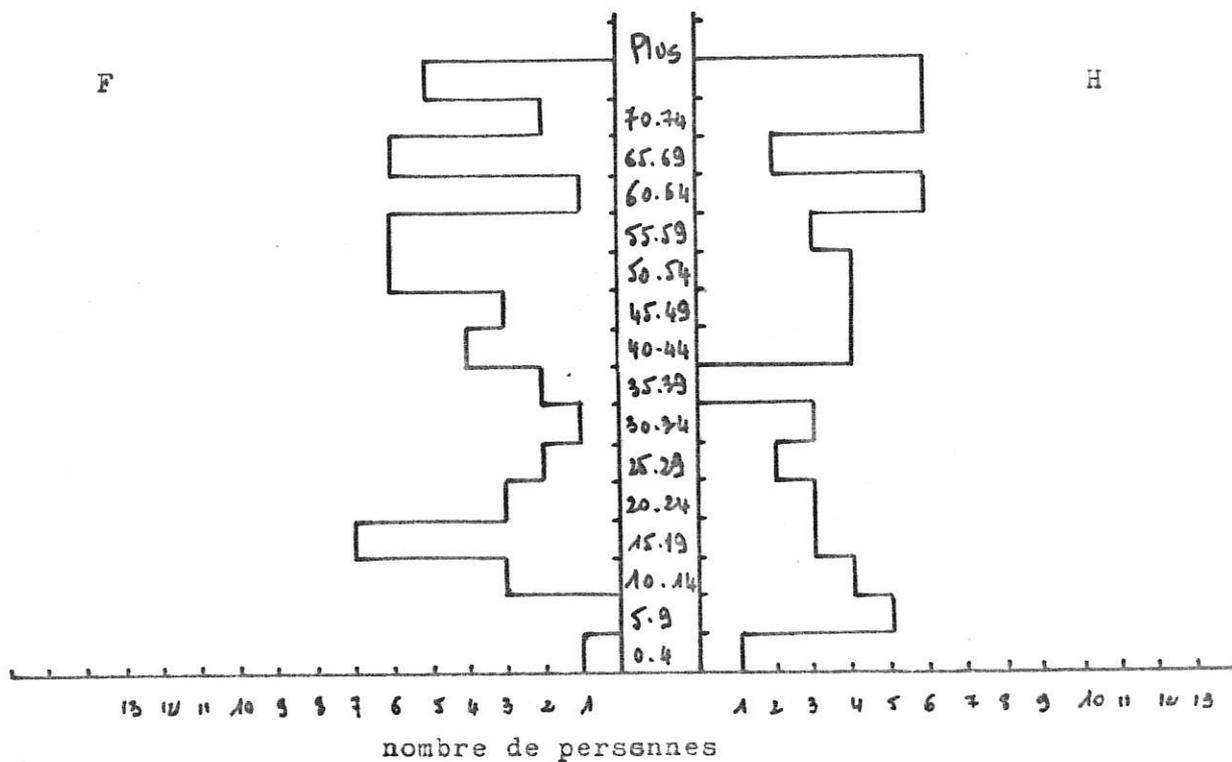


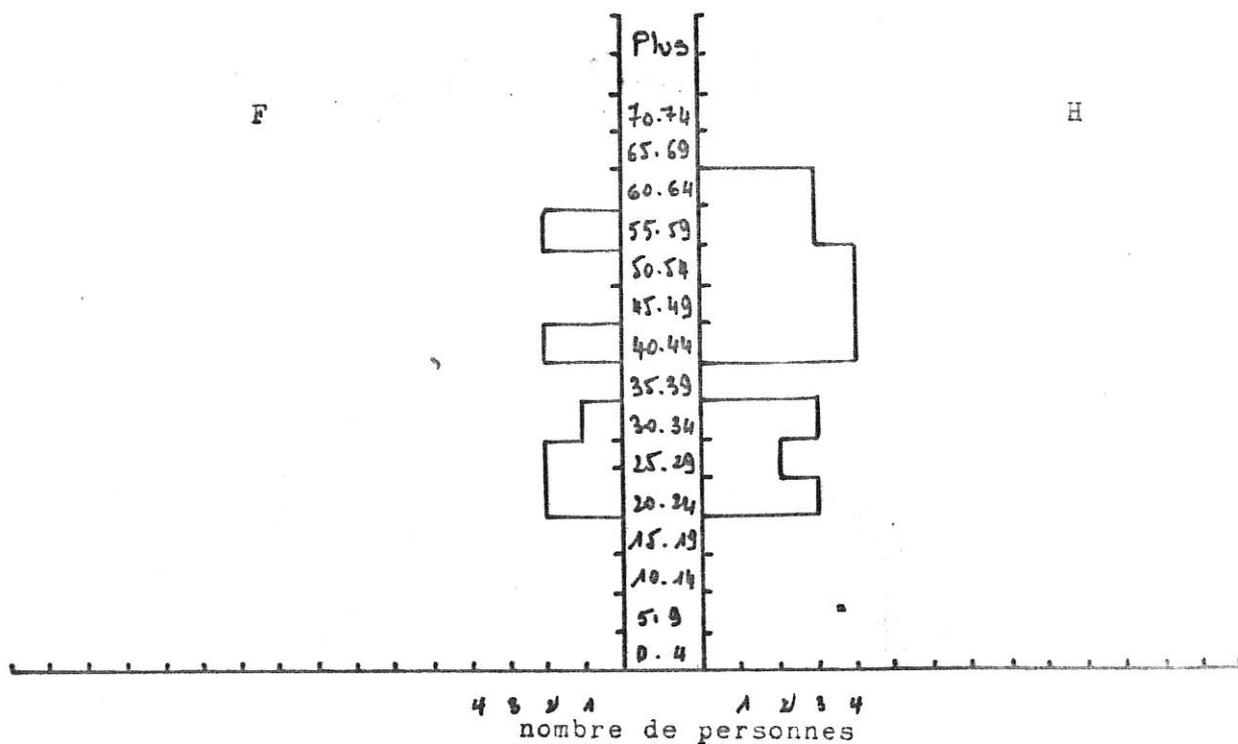
TABLEAU N° 5

POPULATION TOTALE

LA COUVERTOIRADE



POPULATION ACTIVE



Le phénomène de diffusion d'un excédent naturel positif par la cité urbaine reste toutefois très limité géographiquement et numériquement : seul CREISSELS en bénéficie de par sa situation, et son excédent ne comble pas, de loin s'en faut, la perte millavoise d'un recensement à l'autre.

Ainsi, LA ROQUE SAINTE MARGUERITE, ST ROME DE CERNON, ST GEORGES DE LUZENCON et L'HOSPITALET, pourtant intégrées (mais à un faible coefficient) voient s'accroître ou apparaître les excédents naturels négatifs. Il semble que la diffusion urbaine, lorsqu'elle est relâchée géographiquement, donc purement résidentielle, n'ait aucune incidence sur la positivité des excédents naturels.

Les communes rurales, faiblement intégrées, doivent essentiellement leur déficit naturel à l'importance des populations âgées.

Sur ce type de populations évidemment, la mortalité est très supérieure à la normale. En outre, les populations en âge de procréer se trouvent considérablement sous-représentées.

Faiblesse des naissances, importance des décès, ces facteurs tous deux liés à l'âge moyen des populations rurales sont les paramètres essentiels du déficit naturel constaté. (1)

Soldes migratoires

Cet élément d'analyse est fondamental : il nous donne les tendances d'évolution des populations communales dans la zone. Il peut nous indiquer en outre des mouvements économiques, en raison du coefficient d'attraction de ces communes, fruit de l'élargissement des espaces intégrés.

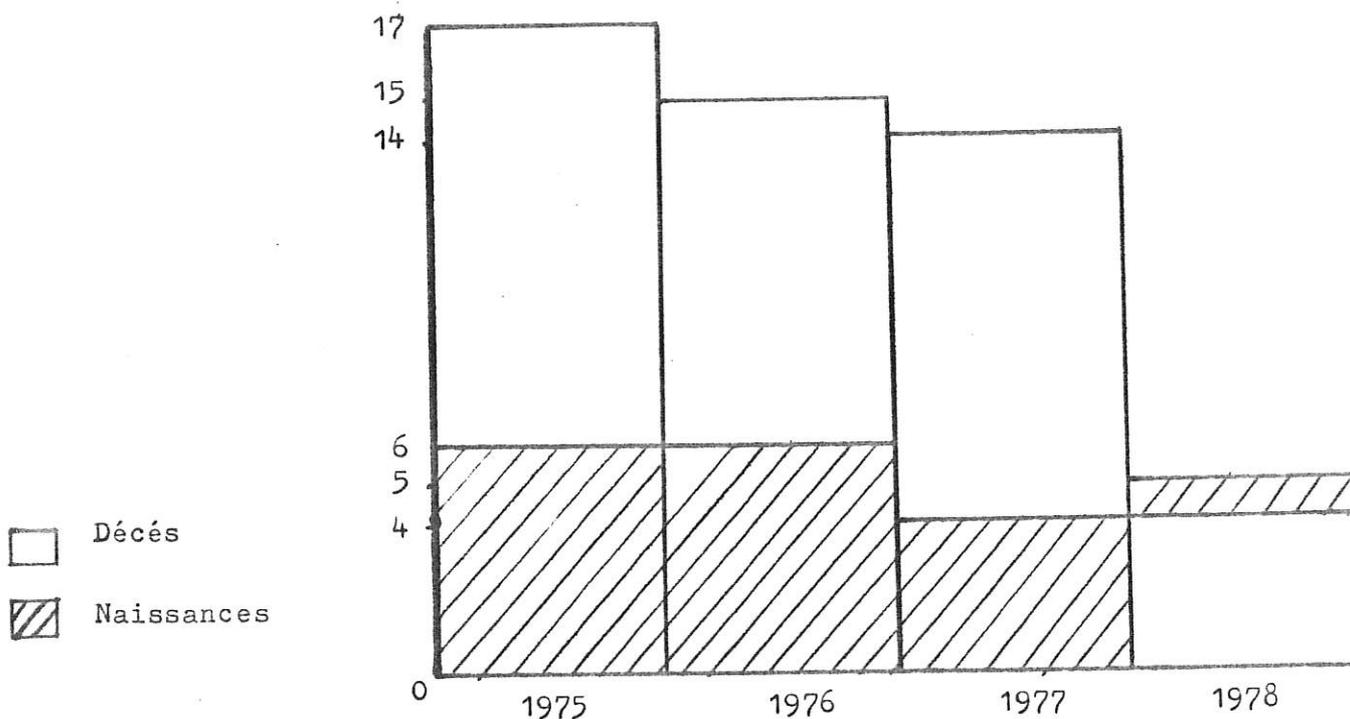
(1) cf le schéma P. 12 sur le déficit de la population de ST JEAN DE BRUEL pour les dernières années.

Notre tableau ci-joint (cf soldes migratoires) nous éloigne singulièrement de la lecture habituellement divulguée en matière de flux de population. Nombre d'auteurs postulent encore au dualisme ville/campagne, l'unité urbaine aspirant les populations rurales.

Il s'avère au contraire que nous nous trouvons dans une phase de diffusion urbaine, la ville aspirant les populations rurales et les redistribuant dans sa périphérie. Celle-ci se développe en une spirale dont l'impact géographique s'étend chaque année. (2)

Les soldes migratoires sont donc l'illustration du mouvement des populations dans la zone concernée, en déterminant leur but et leur origine.

A cette fin, nous distinguerons l'analyse des communes rurales de celle de la communauté urbaine.



(2) cf A. BERGER, J. ROUZIER, "population et économie en LANGUEDOC" "Economie Méridionale" AVRIL/JUIN 1977 N° 98, P. 116 : "... nous voyons là s'inscrire la double fonction urbaine : celle polarisation de population rurale et de diffusion de sa population ancienne sur le milieu environnant".

TABLEAU N° 7

NOM COMMUNE	1962 / 1968	SOLDE MIGRATOIRE 1968 / 1975
RODEZ	+ 799	- 49
SAINT ROME DE CERNON	+ 19	+ 93
LA CAVALERIE	- 225	- 27
CREISSELS	+ 70	+ 320
LA COUVERTOIRADE	- 13	- 9
CORNUS	- 17	+ 25
LAPANOUZE DE CERNON	- 29	- 15
LAROQUE SAINTE MARGUERITE	- 58	+ 33
MILLAU	+ 762	- 1 087
NANT	- 3	+ 32
L'HOSPITALET	+ 19	+ 18
SAINTE EULALIE DE CERNON	- 30	+ 19
SAINT GEORGES DE LUZENCON	- 25	- 19
SAINT JEAN DE BRUEL	- 9	+ 56
SAUCLIERE	- 30	- 18
LABASTIDE PRADINE	- 1	- 20

• Le cas de MILLAU : un exemple d'exode urbain.

La dynamique des populations rurales par rapport aux communautés urbaines peut se schématiser autour de deux mouvements historiques.

Une première phase de concentration urbaine, une deuxième phase paradoxale faite d'aspiration/diffusion des populations rurales, sur laquelle vient se greffer une migration intra-régionale.

MILLAU a parfaitement illustré ce processus; la prospérité de l'industrie gantière a été facteur d'aspiration des populations rurales (phase de concentration liée au développement du secteur secondaire).

Vers les années 60, on assiste à l'apparition de nouvelles données "urbaines".

Tout en continuant à attirer les populations rurales, le cadre urbain millavois a éclaté ses frontières originelles par la diffusion de ses populations dans un mouvement péri-urbain sans cesse croissant. Dès lors, la commune urbaine proprement dite a tendance à se vider au profit de ses satellites (CREISSELS).

Nous avons déjà noté que CREISSELS comblait en partie la variation de population négative de MILLAU. Nous avons vu aussi que cette même commune absorbait une partie de l'excédent naturel de la ville qui se trouvait alors en régression.

D'autres communes péri-urbaines au taux d'intégration plus faible tendent identiquement à l'absorption de populations millavoises : LA ROQUE SAINTE MARGUERITE, L'HOSPITALET, SAINT ROME DE CERNON, SAINT EULALIE DE CERNON.

Toutes ces communes n'absorbent pas pourtant la totalité de l'exode urbain. Un autre phénomène tout aussi important et concomitant

se greffe sur cette deuxième phase, il s'agit des migrations intra-régionales.

Les villes, ou plutôt les complexes urbains, ne peuvent plus se nourrir seulement de leurs campagnes. On assiste aujourd'hui à l'aspiration entre centres urbains des populations respectives : d'abord au niveau départemental, ensuite au niveau régional. (1)

C'est ainsi que MILLAU, dont le solde migratoire était + 762 au recensement 1962/68, passe à une phase d'exode urbain qui rend son solde migratoire négatif - 1087, sur une période extrêmement brève.

Cette communauté urbaine diffuse donc plus que ce qu'elle aspire. Il en est de même d'ailleurs pour la capitale aveyronnaise RODEZ, dont le solde migratoire passe en négatif au dernier recensement (- 49) alors qu'il était positif (+ 799) sur la période précédente. (2)

Il semble que ce ne soit pas lié uniquement aux spécificités économiques des centres urbains, les mouvements migratoires sont le produit d'une crise économique frappant un département entier, l'Aveyron.

Le développement de grands centres urbains extra-départementaux MONTPELLIER, NIMES, TOULOUSE, etc. a lui aussi largement contribué à l'intensification de ce mouvement.

(1) cf A. BERGER, J. ROUZIER précités : P. 116 "... c'est finalement la prépondérance qu'une ville exerce sur les villes voisines qui assure dans la région la croissance démographique de la ville... c'est l'aboutissement normal du schéma né au 19e siècle, la ville ne peut plus se nourrir d'une campagne où la population est raréfiée, elle prélève donc l'essentiel de son développement sur les autres villes."

(2) le mouvement d'exode millavois reste pourtant bien plus marqué .

Dans le prolongement de cette rapide analyse de la commune urbaine, on aperçoit la nature et l'origine des divers soldes migratoires des communes rurales environnantes.

• Les communes rurales

Solde migratoire positif.

Le solde migratoire positif que l'on constate pour 8 communes rurales de notre champ d'investigation a une double origine :

- soit l'intégration urbaine
- soit "l'importation" de personnes âgées.

On peut d'ailleurs trouver une juxtaposition des deux phénomènes pour certaines communes.

CREISSELS est le type de commune au coefficient d'intégration très élevé. Ici, la population importée est de la même nature que les populations proprement urbaines (ville dortoir).

Plus on s'éloigne géographiquement de la ville, plus l'importation de la commune rurale est faible, plus les populations importées sont âgées (ville résidentielle).

On comprend dès lors, que le solde migratoire n'ait, que pour CREISSELS, une incidence positive sur les excédents naturels.

Ainsi, LAROQUE SAINTE MARGUERITE, SAINT ROMÉ DE CERNON, NANT, L'HOSPITALET, SAINT JEAN DE BRUEL, CORNUS, SAINT EULALIE DE CERNON se trouvent dans le cas de communes important de la population alors que les variations et les excédents naturels sont négatifs.

L'origine de la diffusion urbaine bénéficiant aux unités rurales repose sur un phénomène résidentiel de double nature. Dans les communes péri-urbaines, la ville diffuse ses actifs, dans les

communes rurales moins intégrées et au foncier plus disponible, la ville diffuse sa population âgée. (1)

Cette population âgée pourtant, ne "dure" pas assez pour influencer positivement sur les variations de population, et ne procurant pas, elle ne fait qu'accentuer les déficits naturels. (2)

Si au niveau démographique pourtant, cette importation de personnes âgées n'a pas une influence significativement positive (hormis le cas des soldes migratoires), il faut immédiatement relever que ce mouvement fonde de nouvelles données. Leurs conséquences essentielles se situent au niveau économique (3), au niveau institutionnel, au niveau sociologique.

Solde migratoire négatif.

6 communes rurales de la zone prospectée présentent un solde migratoire négatif. Il ne faut pas se hâter de dire pour autant que l'exode rural y est plus intense que dans les communes au solde positif étudiées plus haut. Elles ne bénéficient pas simplement du double mouvement de diffusion urbain.

On notera qu'à l'exception de LA CAVALERIE, ces communes aux soldes négatifs, apparaissent relativement éloignées du centre urbain, (LA COUVERTOIRADE), se trouvent enclavées dans des vallées relativement mal desservies (LABASTIDE PRADINE, LAPANOUZE DE CERNON) ou sont obstruées de la ville par la présence des satellites péri-

- (1) La terminologie "ville" ici employée ne désigne pas exclusivement les villes du département de l'Aveyron. Les communes rurales Sud-Aveyronnaises ont aussi un effet attractif sur d'autres cités, en particulier celles du Languedoc.
- (2) La politique foncière menée par les communautés rurales a facilité l'importation de personnes âgées et même des actifs urbains.
- (3) Il s'agit pour l'essentiel d'importation de revenus partant de création d'emplois dans la branche tertiaire.

urbains qui "tamisent" la diffusion de population. (SAINT GEORGES DE LUZENCON, situé entre CREISSELS et SAINT ROMÉ DE CERNON est donc "coupé" de MILLAU et de SAINT AFFRIQUE/ROQUEFORT).

Une dernière commune enfin est particulièrement mal située par rapport au rayonnement urbain, c'est la commune de SAUCLIERE, (enclavement, éloignement géographique).

Nous verrons plus bas que la proximité géographique relative de l'ensemble urbain n'est pas le seul élément attractif de ces communes rurales : l'environnement naturel, la présence de services déterminent aussi les importations de population (NANT, ST JEAN DE BRUEL).

Une dernière remarque, les communes d'accueil comportent un faible pourcentage de population agricole dans la population totale. A contrario, les "deshéritées" des tendances contemporaines se voient investies d'un potentiel de population agricole très important : 72,22% de la population communale de LA COUVERTOIRADE est agricole, à LAPANOUZE DE CERNON 57,69 %, LABASTIDE PRADINE 57,14 %, etc.).

Reste le cas en apparence complexe de LA CAVALERIE, à la proportion de population agricole faible, 20 %), à la situation géographique "stratégique" par rapport à l'ensemble urbain mais qui pourtant comporte un solde migratoire nettement négatif (- 27 sur la période 68/75).

Si l'existence d'un camp militaire a joué un rôle positif au niveau des excédents naturels, s'il a contribué à une animation économique, cette activité tertiaire n'a pas suffi à juguler l'exode rural et a joué un rôle incontestablement répulsif sur le double phénomène de diffusion urbaine : (résidentiel attractif, résidentiel actif). (1)

(1) Le phénomène résidentiel militaire est notable, il sera analysé plus bas.

En conclusion, de ces développements sur la démographie de la zone, il apparait que celle-ci reste "valétudinaire"; vieillissement "naturel" de la population, doublé d'une importation de personnes âgées, permanence d'un exode rural doublé d'un exode urbain.

Il ne s'agit pas pour autant d'une situation "catastrophique" cette zone a mieux résisté que bien d'autres zones de province. Cette "résistance" repose plus singulièrement, sur une recomposition de la démographie rurale que sur une croissance de la commune urbaine qui au contraire montre des signes d'essoufflement.

"Recomposition" de la démographie ne signifie pas pour autant "restauration". Il s'agit principalement d'un processus de "comblement" par les personnes âgées du déficit naturel et de l'exode des populations jeunes.

Il n'empêche que faute de croissance, ces mouvements contemporains peuvent être porteurs de stabilité socio-économique.

On "meurt" donc plus dans notre zone rurale que ce que l'on en part (- 289 de déficit naturel, + 168 de solde migratoire).

Par contre, pour l'ensemble urbain CREISSELS - MILLAU, on "part" plus que ce que l'on "nait" (+ 446 d'excédent naturel, - 767 de solde migratoire). On mesurera l'antinomie de ces deux séries de chiffres.

Dans aucun des cas, nous n'avons une démographie équilibrée (excédents naturels et soldes migratoires positifs).

Une seule commune bénéficie artificiellement des deux mouvements positifs, CREISSELS, commune péri-urbaine fortement intégrée...

CHAPITRE II : UN ESPACE RURAL MULTIFONCTIONNEL :

Il n'y a pas, contrairement aux visions habituelles, une identité entre "économie rurale" et "économie agricole". (1)

L'espace rural en effet se présente de plus en plus comme le support d'activités polymorphes. Notre zone illustre toutes les étapes du processus d'intégration selon les communes, allant de la commune totalement intégrée (péri-urbaine) à la commune proche du "modèle" monovalent, sans jamais pourtant en présenter tous les caractères. (SAUCLIERE, LA COUVERTOIRADE). (2)

Il nous faut donc étudier successivement les différentes activités économiques qui fondent cette multifonctionnalité : agriculture, services, phénomène résidentiel, artisanat, tertiaire administratif (armée).

Cette vision statique des activités respectives ne doit pas laisser présumer de leur absence de liaison. Bien au contraire, de l'amalgame de ces activités naît la "nouvelle vie rurale". (3)

Un processus historique a amené cette osmose. Dans un premier temps, l'activité agricole dominait les économies rurales, mais entretenait une infrastructure de services. Lors des récessions économiques qui frappaient le monde agricole (1950, 1960), la survie

- (1) cf par exemple P. RAMBAUD "villages en développement, contribution à une sociologie villageoise" ed. MOUTON, PARIS 1971.
"l'auteur parle"... d'un système économique fondé sur une activité monovalente..."
- (2) Nous verrons en effet que ces deux communes contrairement aux apparences ne sont pas totalement monovalentes, loin s'en faut.
- (3) sans mettre de côté les conflits latents qu'elle recèle : spéculation foncière dans la compétition pour l'utilisation de l'espace rural, possible stratification des unités productives agricoles par le phénomène touristique.

de ces services a été assurée par un nouveau relais économique, le tourisme, le phénomène résidentiel. La maintenance de cette infrastructure, a joué un effet accélérateur d'attraction de l'activité tertiaire. Les équipements collectifs réalisés par les collectivités dans les zones rurales, ont largement contribué à ce processus : maintenant une activité agricole, ils ont favorisé l'aspiration de populations extérieures, sensibles à la permanence d'un tertiaire diversifié.

Activité permanente en effet, le substrat agricole a une fonction d'induction de services plus cohérents (entretien tout au fil de l'année).

SECTION I UNE AGRICULTURE EN VOIE DE RESTRUCTURATION :

Pour avoir une bonne photographie de la situation agricole de notre zone d'investigation, il nous faut examiner successivement les populations agricoles, la production agricole et surtout une typologie agro-pastorale, fondée sur le dyptique NORD/SUD.

§ 1 Les Populations Agricoles (1)

Sur l'ensemble des communes rurales enquêtées, la part de population active agricole est de 32 % (420 sur 1320).

Cette proportion confirme notre hypothèse primitive, selon laquelle, l'espace rural n'est pas assimilable à un espace proprement agricole.

Dans la population totale, la population agricole, elle-même garde des proportions identiques : 35 % ; (1410, pour 3982, SAUCLIERE étant exclue de la zone).

(1) cf tableau population agricole - pyramide des âges -

TABIEAU N° 8 : POURCENTAGE DE POPULATION AGRICOLE DANS POPULATION TOTALE

NOM COMMUNE	POPULATION TOTALE	POPULATION AGRICOLE TOTALE	%
L'HOSPITALET	232	76	33
LA COUVERTOIRADE	108	78	72
NANT	955	332	35
LA CAVALERIE	741	149	20
CORNUS	509	251	49
LA ROQUE SAINTE MARGUERITE	158	61	39,5
ST EULALIE DE CERNON	253	113	44
LAPANOUZE DE CERNON	130	75	58
ST GEORGES DE LUZENCON	777	207	27
LABASTIDE PRADINE	119	68	57
CREISSEIS	1 290	106	8
MILLAU	22 330	845	4

TABIEAU N° 9 : POURCENTAGE POPULATION ACTIVE AGRICOLE DANS POPULATION ACTIVE TOTALE

NOM COMMUNE	POPULATION ACTIVE (en nombre)	POPULATION AGRICOLE ACTIVE	%
CREISSELS	482	29	6
LABASTIDE PRADINE	42	23	55
ST GEORGES DE LUZENCON	235	53	22,5
LAPANOUZE DE GERNON	47	28	59,5
ST EULALIE DE GERNON	76	34	45
LA ROQUE STE MARGUERITE	69	25	36
CORNUS	160	76	47,5
LA CAVALERIE	301	51	17
NANT	282	90	32
LA COUVERTOIRADE	35	22	63
L'HOSPITALLET	73	18	24,5
MILLAU	8735	165	2

TABLEAU N° 10

POPULATION AGRICOLE

LA ROQUE SAINTE MARGUERITE

H

F

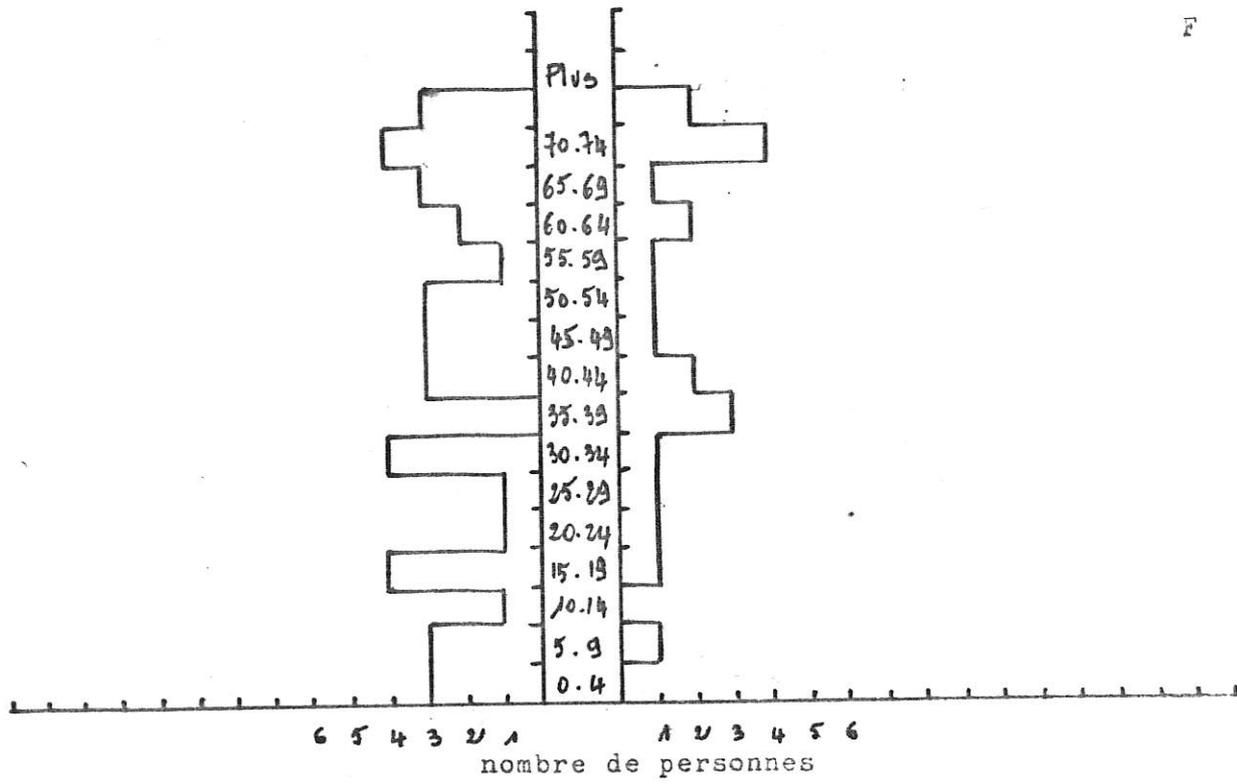


TABLEAU N° 11

POPULATION AGRICOLE

LA COUVERTOIRADE

H

F

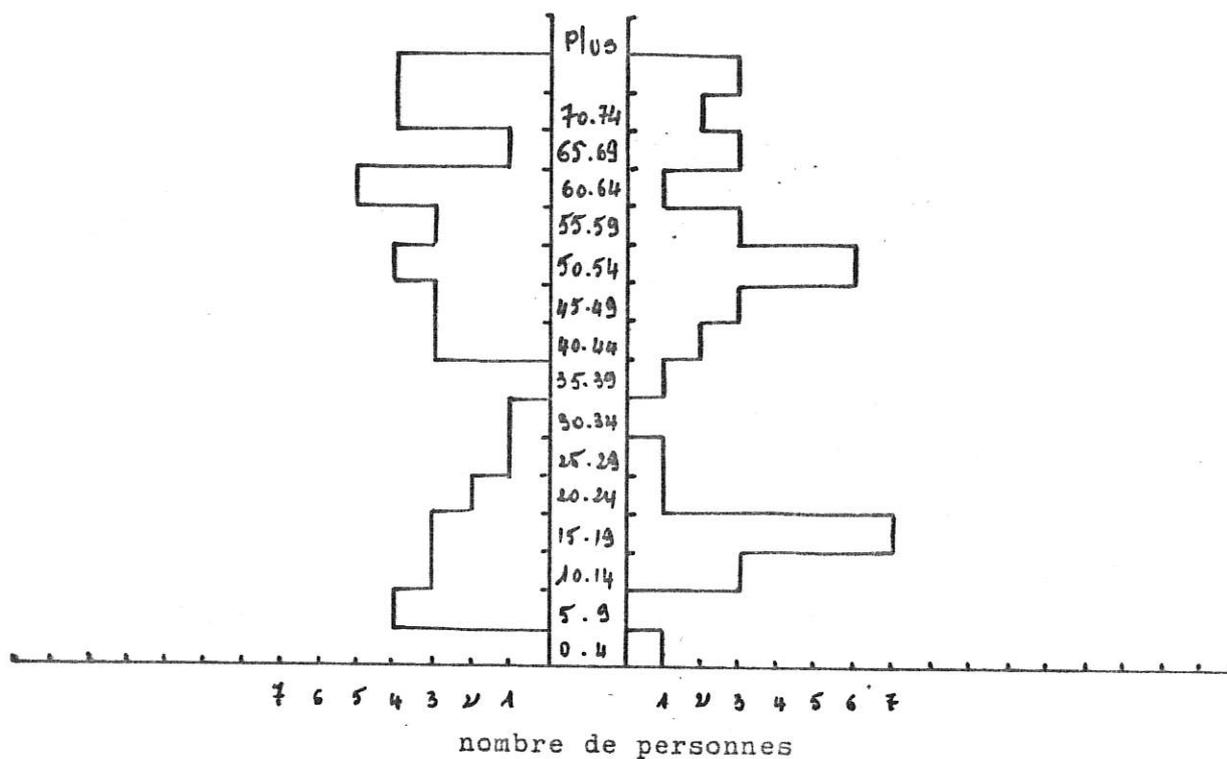
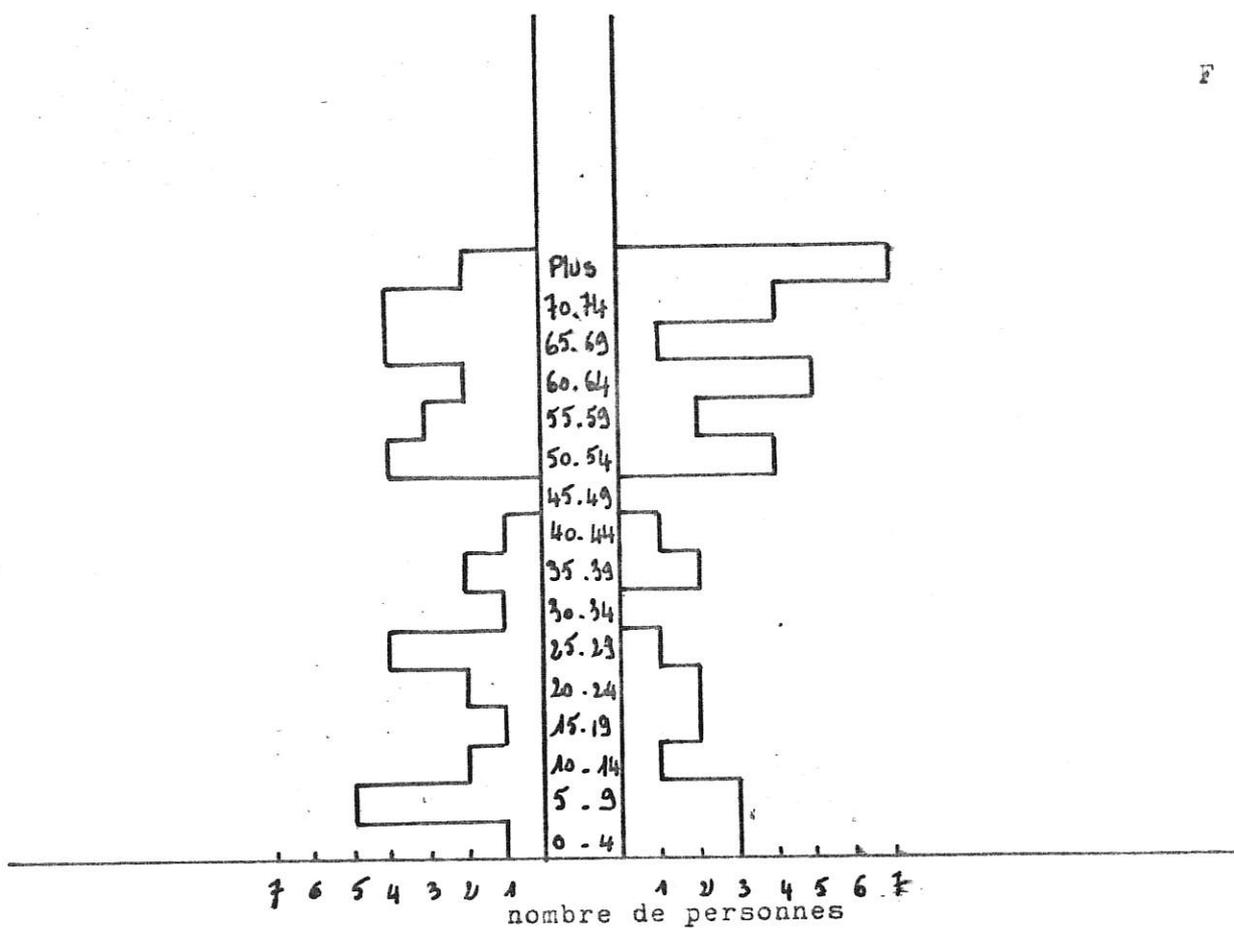


TABLEAU N° 12

POPULATION AGRICOLE
L'HOSPITALET DU LARZAC

H

F



Ainsi, le rapport population agricole active/population agricole totale est-il très légèrement supérieur (3,5) au rapport population active totale/population totale (3).

L'espace rural, s'il n'est plus un espace économiquement agricole, reste sociologiquement très marqué par l'agriculture, puisque celle-ci représente près de 1/3 de la population concernée.

Encore une fois, les moyennes de l'ensemble des communes rurales ne sont pas définitivement déterminantes.

Une analyse commune par commune est beaucoup plus révélatrice du phénomène d'intégration que nous signalions supra.

Le coefficient d'intégration à la commune urbaine, en effet, détermine dans une très large mesure le volume du peuplement de la commune rurale et son taux de population agricole. (1)

Il est ainsi très révélateur de constater que la commune de CREISSELS, très fortement intégrée et à la démographie équilibrée comme nous l'avions noté plus haut, a un taux de population agricole très faible : 8 %. L'unité a une population de 1290 personnes c'est, en dehors de MILLAU, la commune la plus peuplée.

LA COUVERTOIRADE, par contre, avec une population de 108 habitants, a un pourcentage de population agricole énorme : 72 %. Pour cette commune même, la part des inactifs agricoles est démesurée, puisque la population active agricole n'est "que" de 63 %.

Nous avons ici avec les cas de CREISSELS et de LA COUVERTOIRADE/SAUCLIERE, les deux extrêmes dans l'éventail de l'intégration urbaine. On voit bien que LA COUVERTOIRADE/SAUCLIERE, sont les commu-

(1) cf tableaux "population agricole dans population totale".

nes les plus éloignées du centre millavois, celles aussi dont la démographie est la plus déséquilibrée au niveau des excédents naturels et des soldes migratoires.

On note également un mouvement de "retour à la terre", surtout dans la région NORD, qui ne pourra être quantifié qu'au prochain recensement agricole (1980 rec. agri.).

Si nous enregistrons ce phénomène, c'est parce qu'il comporte un certain nombre d'incidences économiques analysées infra. (dynamisation agricole, etc.).

L'âge de ces populations agricoles reste similaire à l'âge des populations de la zone. (1) Il s'explique par le fait que les populations agricoles retraitées ne quittent pratiquement jamais leur lieu d'origine et sont même utilisées dans l'exploitation comme aides familiaux. (2)

Nous constaterons plus bas que les agriculteurs du causse sont plus jeunes généralement que ceux des vallées, ce qui fausse quelque peu une analyse ne prenant en compte que les populations agricoles des communes qui ont une agriculture composite du type causse/vallée.

En effet, pour ce qui concerne les communes de CREISSELS, MILLAU et LA ROQUE SAINTE MARGUERITE, ce sont les agriculteurs du plateau qui sont les plus jeunes dans la population totale agricole. Ces zones, en raison de l'isolement et de leur remise en valeur récente sont aussi celles qui supportent le moins de population inactive âgée agricole.

Ce sont en fait les agglomérations rurales principales qui supportent la majorité des inactifs âgés de l'agriculture, en raison

(1) C'est ce que nous pouvons constater par le % de population agricole située dans la tranche d'âge supérieure à 40 ans dans 3 communes types : LA COUVERTOIRADE 64,10 %, L'HOSPITALET 57,89%, LA ROQUE 59,01%. Cf aussi les pyramides des âges de ces communes.

(2) à NANT, on constate la présence de 76 aides familiaux, ce qui explique un % très élevé de population agricole située au dessus de 40 ans (61%).

de la présence de "services minimum, diminuant l'effet d'isolement".

L'importance de la proportion des classes âgées dans la population agricole ne signifie pas pour autant son vieillissement actuel. Il s'agit plutôt du reliquat de l'exode rural massif des années 1950 et 1960. Cette population même, tendant à diminuer par élimination naturellement renouvelée par le mouvement "de retour à la terre" noté supra, doit dans les prochaines décennies se rajeunir puissamment tout en ayant une variation négative : la population agricole a tendance à devenir plus jeune et moins nombreuse. (1)

Ce mouvement fondamental se signale bien sûr dans les zones les moins agglomérées.

Cette diminution absolue de la population agricole s'inscrit dans le cadre de restructurations de l'espace agricole : moins d'hommes pour plus d'espace suffisent aujourd'hui à l'exploitation.

Les pourcentages actuels de vieillissement de la population agricole ne doivent pas cacher les nouvelles tendances de l'agriculture française.

Il existe au Nord de la zone un phénomène paradoxal : celui du renforcement (et même de l'apparition) d'un peuplement agricole. La tendance générale reste la diminution absolue de cette population (restructuration) et sa diminution relative par rapport à l'ensemble de la population rurale (intégration).

(1) si les perspectives de développement se maintiennent.

§ 2 Les Productions Agricoles

On sait que l'activité principale de la zone demeure l'élevage de la brebis laitière sous un modèle semi-extensif.

La logique de cette exploitation est d'associer l'utilisation de deux types d'espaces à une même finalité, la production laitière :

"...l'aménagement agro-pastoral est fondé essentiellement sur l'utilisation combinée des vastes terrains de parcours et de "terres" labourées... le troupeau de moutons est l'élément essentiel de cette association : nourris des plantes de la lande et des maigres pacages, il trouve en hiver une ration d'appoint où la paille des céréales peut compter autant que le foin; en revanche, il permet par la fumure le maintien de "terres" permanentes au milieu de la lande..." (1)

Ce type d'exploitation est parfaitement adapté à la morphologie du LARZAC, il s'agit d'une spécialisation "naturelle".

On dispose en effet sur le causse, de vastes parcours dont la seule perspective de rentabilisation est la brebis.

A l'inverse, la brebis a "modelé" le LARZAC, à travers la structure agro-pastorale, ce qui fait les paradoxes de physionomie paysagère alliant des espaces à l'aspect désertique à de surprenantes "oasis" de culture (les LIQUISSES par exemple).

Ainsi, si le LARZAC fonde l'élevage ovin, la brebis valorise et entretient le causse.

On pourrait penser que les terres labourées constituent un "capital" économique très supérieur aux parcours dans l'exploitation; ce serait faire abstraction de l'équilibre fondamental de ces unités productives. S'il est vrai que sur peu d'espace, l'exploitant peut dégager une nourriture suffisante pour six mois de l'année, il est vrai aussi qu'il y polarise l'essentiel de son travail et de ses investissements ces espaces réduits ont des coûts de revient très importants.

Les pâtures à l'inverse, représentent des réserves fourragères naturelles. Celles-ci n'imposent qu'un entretien minimum, en outre elles paraissent nécessaires à l'hygiène du troupeau tout autant qu'à la saveur des laits.

Cet aspect "économique" du parcours (à double sens) prend d'autant plus de valeur aujourd'hui : la crise pétrolière de 1974, pose des limites nouvelles à l'"acharnement énergétique" sur les sols. Ces coûts pèsent de plus en plus sur la viabilité des exploitations à une période où la minimisation des prix de production tend à devenir la règle de l'agriculture moderne (concurrence).

Dans ce nouveau cadre, la pâture représente une "économie d'énergie" substantielle, un espace dont l'entretien principal se résume à la restitution des déchets organiques par les brebis en stabulation libre. De décembre à mai, la brebis fournit la matière organique pour les terres labourables, substitut très avantageux à un amendement minéral onéreux et aux incidences écologiques limitées.

(1) cf A. FEL : "les hautes terres du Massif central" P. 46
cf, en outre sur les détails de l'organisation de l'exploitation, l'abondante littérature parue à ce jour sur l'élevage laitier de la brebis des causses.

Dans cette dualité labours/pâtures, les exploitants depuis une dizaine d'années ont tendance à accroître la proportion des terres labourables par rapport à l'ensemble de l'exploitation.

Ce mouvement de remise en valeur des terres permet en effet l'extension des troupeaux ovins et même une certaine diversification des productions (céréales).

Ponctuellement, on peut trouver dans notre zone, un élevage ovin, non plus à des fins laitières, mais orienté vers la viande de boucherie. L'élevage ovin pour la viande de boucherie reste dans l'ensemble très limité (sous-représenté).

Les productivités sur l'ensemble de la zone ont connu une augmentation spectaculaire sur la période de 1948 à 1978. (les productions ventilées géographiquement ne nous ont été communiquées que jusqu'en 1977).

On note donc une augmentation des productions laitières de 205% sur cette période. Par contre, sur la région du LARZAC, le nombre des producteurs a régressé de 21%. Ces deux chiffres antinomiques illustrent l'intégration de la région dans le processus agro-industriel.

PRODUCTION DE LAIT DE BREBIS SUR LE LARZAC (1)		
années	nombre producteurs	litrages
1948	77	474.800
1958	79	621.600
1968	81	969.400
1970	81	1.064.500
1977	63	1.476.200
1978	61	1.448.800

(1) source : Confédération Générale des producteurs de lait de brebis et des industriels de ROQUEFORT MILLAU 19/1/79.

Les fondements de cette haute productivité sont de trois ordres : l'augmentation de la taille des troupeaux par exploitant, l'augmentation de la productivité par brebis (1), enfin la remise en valeur d'espaces agricoles abandonnés.

Nous n'insisterons pas plus ici sur les productions et les caractères de l'activité agro-pastorale, puisque nous y reviendrons longuement infra.

Nous dirons simplement en remarque générale que la zone LARZAC a bien "digéré" les impératifs des économies contemporaines. Elle est entrée dans un nouveau stade productif. Cette insertion a été largement facilitée par la présence d'une industrie agro-alimentaire cohérente : ROQUEFORT.

§ 3 Le LARZAC et l'industrie de Roquefort (2)

Le dynamisme agricole en effet ne peut se fonder que sur des relais industriels organisés et eux-mêmes en expansion.

La zone agricole du LARZAC a bénéficié d'une structure industrielle particulièrement dynamique, fondée sur la fabrication du fromage persillé de Roquefort.

L'originalité du complexe agro-industriel de Roquefort repose sur une très ancienne collaboration producteurs/industriels, réalisée dans le cadre d'une structure fédéraliste.

(1) les soins nouveaux apportés au cheptel ont permis de passer de 40 à 50 litres de lait par brebis et par an en 1922, à une moyenne de 90 à 110 litres en 1970

(2) cf sur le cas de Roquefort : C. FOURCADE-PORNET "le secteur de Roquefort" économie méridionale N° 91 juillet/octobre 1975. Nous avons là une étude économique complète sur l'ensemble de ce problème agro-industriel.

Si la production laitière du causse LARZAC aveyronnais ne produit que 2 à 3 % des sources d'approvisionnement des industries de Roquefort, celles-ci ont entretenu avec les producteurs du causse un type de "relations privilégiées".

S'agissant des prix du lait tout d'abord, alors qu'en franc constant le prix du fromage diminuait, celui du lait se maintenait identique, malgré le passage à une production quasi-industrielle.

Cette politique a permis l'accélération d'un processus de modernisation en laissant aux producteurs un "cash flow" assurant un autofinancement suffisant pour vaincre les réticences des producteurs traditionnels face à une modernisation fondée uniquement sur le crédit. La présence d'un prix plancher et l'assurance d'une absorption totale des producteurs ont stimulé l'esprit d'innovation des jeunes agriculteurs.

Les industriels ont su diversifier leur production vers d'autres fromages, tout en maintenant leurs ventes du produit d'origine. Enfin, la vente de lait sur l'Italie a permis d'absorber les surplus. Globalement, la Confédération a su surmonter sans intervention particulière la surproduction (1)

(1) Les problèmes de surproduction en matière agricole sont parmi les plus difficiles à endiguer : l'intervention de l'état au niveau financier, la création d'organismes, la destruction des produits, le stockage (contrats de stockages à long et court terme en viticulture) empêchent rarement les restructurations anarchiques des productions. Le dépassement par la Confédération de cette problématique, par son propre dynamisme, indique la santé économique et les qualités de sa gestion. Les déficits dans les productions de lait de brebis, constatés dans les pays méditerranéens, laissent à penser que ce marché est plus élastique que ce que prévu.

- Quelques EXPLOITATIONS qui ont abandonné la spéculation LAIT de BREBIS -

LABIT Raymond - le Roube cne d'Auriac Lagast

Production annuelle : 200 hectos de lait de brebis

Dernière année de traite : 1970

PCNS Lucien à Caylus cne de Montlaur

Production annuelle : 380 hectos de lait de brebis

Dernière année de traite : 1972

COSTES André à Bellevue cne Réquista

Production annuelle : 75 hectos de lait de brebis

Dernière année de traite : 1974

B R U Albert à Calmejane cne Salles Curan

Production annuelle : 400 hectos de lait de brebis

Dernière année de traite : 1973

CANITROT Léon à St Privat cne St Affrique

Production annuelle : 170 hectos

Dernière année de traite : 1970

GAYRAUD André à Conquettes cne Canet de Salars

Production annuelle : 320 hectos de lait de brebis

Dernière année de traite : 1972

JUILLAGUET Gilbert à Castelnau-Pegayrols

Production annuelle : 150 hectos de lait de brebis

Dernière année de traite : 1978

MIGAIROU à Saint-Beauzély

Production annuelle : 180 hectos de lait de brebis

Dernière année de traite : 1973

Si généralement les industries alimentaires font penser à un "suzerain entouré de ses vassaux", dans le cas présent, la situation de dépendance laisse place à une "coexistence pacifique" qui semble profitable aux deux parties.

Le LARZAC reste "l'image de marque" du Roquefort, produit aux saveurs particulières, présenté comme un fromage "écologique" naturel, titulaire d'une véritable "appellation d'origine". Ces caractères lui autorisent un prix à la consommation élevé.

Le LARZAC est enfin un producteur "naturel" de Roquefort : les écarts de production y sont moins sensibles d'une année sur l'autre que dans les autres zones (stabulation libre retardée; les exploitations ont une nature de production difficilement modifiable. Les exploitants des autres zones d'approvisionnement au gré de la conjoncture, peuvent modifier la nature de leur production.

Les agriculteurs du LARZAC sont donc plus "fidèles" à l'industrie de Roquefort et ce par nécessité. Dans d'autres zones, des productions peuvent apparaître plus rentables : ne serait-ce que par l'intervention d'une modification du prix du produit.

La Confédération nous a ainsi communiqué une liste non exhaustive de 8 producteurs d'autres zones ayant abandonné l'élevage de brebis pour d'autres spéculations. (cf tableau)

Bien sûr cette vision générale doit être envisagée avec une certaine circonspection : la diversité des situations nous a amené à établir une typologie agro-pastorale de la zone inspectée.

§ 4 Typologie agro-pastorale : le dyptique NORD/SUD

Notre enquête nous a en effet amené à distinguer grossièrement deux zones géographiques. Toute une série de paramètres économiques, sociologiques et démographiques permettent d'aborder l'analyse agricole de la zone de manière dualiste. L'intérêt de cette distinction est qu'elle révèle deux états économiques distincts dans ce qui reste un même processus de développement.

Il semble évident que l'analyse de l'impact du camp militaire du LARZAC ne se fera pas de la même manière dans les deux cas.

Nous avons délimité nos deux zones "NORD" et "SUD", sur le fond géographique du nouveau périmètre d'extension.

Approximativement, la zone NORD comprend les superficies de cause des communes de LAPANOUE DE CERNON, LABASTIDE PRADINE, SAINT ROME DE CERNON, SAINT GEORGES DE LUZENCON, CREISSELS, MILLAU, LAROQUE SAINTE MARGUERITE à l'exception de la zone de PIERREFICHE, agglomérée du causse de la commune de NANT, jusqu'aux parcours des LIQUISSES. (cf carte le rapport NORD/SUD).

La zone sud quant à elle, comprend les communes durement étendues sur le causse (LA CAVALERIE, L'HOSPITALET, LA COUVERTOIRADE) ainsi que les zones de cause des communes de SAINTE EULALIE, CORNUS, NANT pour la zone des LIQUISSES.

Si l'on compare cette opposition avec le périmètre du futur camp militaire, nous opposons donc, la "tête" du périmètre à son "pied" retréci.

1) L'opposition au niveau de l'habitat

Au Nord, un habitat atomisé.

L'habitat se présente d'une manière dominante sous forme de fermes isolées et clairsemées. (1) Dans un espace nu, surtout à l'ouest de la RN 9. (2) A chaque ferme correspond (ou correspondait) en principe un domaine d'exploitation, encore que les unités productives modernes coiffent fréquemment plusieurs anciennes exploitations. Ainsi on trouve éparpillés sur la zone Nord, une multitude de domaines héritage des anciennes manses gallo-romaines.

L'isolement des fermes fait que l'ensemble des relations sociales repose sur un équipement en automobiles et téléphone.

Les fermes restent plus "serrées" au N/NO. C'est d'ailleurs dans cette même zone que l'on trouve un certain nombre de petits hameaux quasiment dépeuplés par rapport à leur potentiel primitif d'habitat : LA BLAQUIERE, SAINT MARTIN, SAINT SAUVEUR, MONTREDON. Sur la couronne du causse, un hameau conserve une importante population agricole, PIERREFICHE. Nous retrouverons dans ce hameau la plupart des caractères de la zone Sud.

Au Sud, un habitat aggloméré.

On trouve en effet dans cette zone, les agglomérations principales des 3 communes de causse de la zone : LA CAVALERIE, L'HOSPITALET, LA COUVERTOIRADE. Géographiquement, en outre, les agglomérations principales des communes mixtes (vallée/causse) sont plus proches, avec une desserte routière plus dense.

(1) VIALAMONTELS, LA GINESTE, LA BEAUME, BEAUMESCURE, DEVEZ NOVEL, SAINT MICHEL, L'HOPITAL, POTENSAC, LES TRUELS, LES BEAUMES, LE PINEL, JASSENOVE, CAVALIES LA RESSE, LES HOMS, LE MAS RAJAL, LAS MAYOU etc.

Enfin, toute une série de hameaux encore actifs sont satellisés autour de ces agglomérations principales : LES LIQUISSES, LA BLAQUERERIE, CAZEJOURDES, LE BELVEZET...

Il est ainsi frappant de constater que l'immense zone Nord ne porte aucune agglomération principale de communes, alors que le Sud, pourtant géographiquement retréci en cause, en comporte trois.

Il semble que la richesse des terres Sud ait déterminé une structure d'habitation plus dense.

2) L'opposition au niveau des populations

Au Nord, la structure primitive de l'habitat, et la désertification quasi totale dans les années d'après guerre ont fondé les particularismes de la démographie actuelle.

Il faut dans un premier temps, s'agissant des densités de population opérer une rectification des données globales des communes. Il s'agit en effet des zones les moins habitées des communes prospectées, puisque, comme nous l'avons souligné, il n'existe là aucune agglomération principale, et qu'en outre les hameaux, à l'exception de PIERREFICHE, se sont désertifiés.

Les densités officielles (chiffres INSEE 1975) de MILLAU, évidemment, ne peuvent rendre compte de sa population de cause. Il est évident que sur un espace si peu peuplé, la densité moyenne millavoise de 130 h/km², est démesurée (même remarque pour CREISSELS).

- (2) On constate que dans les régions de cause, l'habitat aggloméré se trouve plus particulièrement dans les zones boisées. Par contre, l'habitat atomisé se rencontre dans les zones nues de végétation sylvestre. cf sur ce point, "LE CAUSSE MEJEAN" ibid. tome II P. 51 à 99.

Cette population en outre, en raison du mode d'exploitation se présente d'une manière clairsemée, dans des fermes ou hameaux ne portant plus aujourd'hui qu'une ou quelques exploitations (ST SAUVEUR, LA BLAQUIERE). PIERREFICHE apparaît comme l'exception dans cette zone Nord, puisqu'il groupe encore une cinquantaine de personnes.

Ces zones, sont l'exception d'un espace rural purement agricole.

Dépourvues de services et structures collectives, ces fermes et hameaux, ne présentent pas pour l'instant un caractère attractif suffisant pour déterminer un phénomène résidentiel. (1)

La quasi totalité de la population de la zone est ainsi agricole.

Au cours de ces dernières années, ces zones faiblement peuplées ont connu, surtout sur la partie N/E, un processus de repeuplement.

Ce phénomène est lié à la présence d'un espace agricole disponible permettant la viabilité des nouvelles unités productives. Cet espace inutilisé et sous-équipé ne pouvait attirer en effet que des agriculteurs (le secteur primaire colonise le premier les espaces désertifiés).

Ces nouveaux colons sont en outre très jeunes par rapport à l'âge moyen des populations agricoles françaises, et à plus forte raison par rapport à l'âge moyen des exploitants des zones agricoles de montagne.

(1) Cette activité résidentielle pourtant n'est pas totalement utopique, les systèmes de "résidence à la ferme" aspect substantiel du mouvement de tourisme vert, sont susceptibles d'apporter une animation tertiaire à ces zones, recelant un habitat disponible, un environnement serein, enfin toutes les caractéristiques nécessaires à l'introduction d'un tourisme à "doses homéopathiques".

Ainsi, si l'on prend le cas de la zone de cause de LA ROQUE SAINTE MARGUERITE, il est significatif de noter, que la moyenne d'âge des exploitants groupés dans l'agglomération de PIERRE-FICHE est de 54 ans, alors que les exploitants isolés sur le cause dans cette même commune ont une moyenne d'âge de 35 ans (1) (MONTREDON, LA RESSE, LE PUECH CAVALIES).

Pour CREISSELS/MILLAU, la moyenne d'âge des agriculteurs du cause est de 42 ans. La partie S/E de la zone Nord (cause de LABASTIDE PRADINE et de LAPANOUZE DE CERNON) les agriculteurs ont une moyenne d'âge de 39 ans.

Enfin, pour le cause nantais si on exclut le hameau des Liquisses, la moyenne d'âge est de 38 ans (SAINT SAUVEUR, les HOMS).

La population agricole totale en outre est d'autant plus jeune que ces exploitants sont souvent en âge de procréer : 36 enfants sur la zone de cause MILLAU/CREISSELS.

Pour conclure, cette zone se caractérise démographiquement par une population en croissance, jeune, dispersée aux activités homogènes (agriculture).

Le phénomène agro-industriel que nous étudierons plus bas pour cette partie Nord a donc bien comblé l'exode rural des dernières décennies, sans pour autant (mais c'est un fait général de l'agriculture moderne) reconstituer les densités de population de la période d'exploitation archaïque. Nous assistons donc ici à un "puissant" mouvement de recolonisation par le secteur primaire d'une zone désertifiée (repeuplement par les actifs agricoles).

(1) Situation surprenante pour une région où la "maille" de l'habitat est étirée. Sur le cause Méjean, la photographie révèle une profonde différence, la population agricole étant extrêmement âgée, la surmasculinité la règle, la présence de retraités agricoles ou autres impliquant une population extrêmement composite.

Au Sud, on constate une densité au km² supérieure. Cette dernière ne révèle pas pour autant sa capacité à dépasser la problématique rurale (exode rural).

On note dans cette zone un exode agricole contrairement au Nord de la zone. La population agricole en outre est nettement plus âgée. (1) Ce phénomène tient bien sur à la présence des agglomérations, rétentrices des retraités agricoles, en raison des services proposés par le village.

(1) Répartition par tranche d'âge de la population agricole pour les communes uniquement de Causse.

COMMUNE	de 0 à 24 ans		de 25 à 49 ans		50 à 75 et plus		TOTAL
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	
L'HOSPITALET	22	28,94	12	15,78	42	55,26	76
LA CAVALERIE	43	28,85	38	25,50		45,65	149
LA COUVERTOIRADE	24	32	15	19,23	39	50	79

Nous avons établi la moyenne d'âge des exploitants des LIQUISSES hameau typique du Sud. Elle y est de 51 ans. Cette moyenne est bien sûr à rapprocher du cas de PIERREFICHE que nous avons évoqué plus haut (54 ans).

Les fortes densités du Sud (par rapport à la partie septentrionale) de la zone ne sont pas dues uniquement à la population agricole. Celle-ci se trouve mêlée à une population rurale hétérogène, aux fonctions économiques diverses.

L'espace agricole sud, pourtant, d'une façon générale comporte plus de population agricole que la partie nord. L'étude des exploitations que nous aborderons infra confirmera largement cette vision.

En conclusion, la population agricole de la partie Sud connaît encore un certain exode. Elle se trouve dans des tranches d'âges élevées, plus nombreuse et plus agglomérée. Elle supporte plus d'inactifs agricoles âgés et s'inclut dans une population rurale composite.

3) Les différenciations au niveau des modes d'exploitation

Le dyptique Nord/sud recèle les tendances d'évolution et les résistances de l'agriculture française.

Le processus de concentration des terres a largement affecté la zone Nord, alors que ce phénomène reste résiduel pour la partie Sud.

o Au Nord, l'émergence de l'entreprise agricole

Toute une série d'éléments nous indiquent que les unités productives de notre zone Nord ont peu de choses en commun avec l'exploitation agricole traditionnelle. La taille des exploitations, le mode de faire valoir, le machinisme, la spécialisation productive, enfin et pour résumer, l'introduction du calcul économique nous font dire que ce type d'exploitation tend à l'intégration de l'agriculture septentrionale dans la société industrielle.

Nous avons vu que les exploitations du Nord, "héritaient" d'une structure foncière de grands domaines que révélait la nature de l'habitat primitif. Le "retour à la terre" dont a bénéficié la zone à partir des années 60, a préservé cette physionomie.

Ce processus de concentration des terres n'a été possible qu'en raison d'une grande disponibilité d'espaces issue de l'exode rural des décennies précédentes.

Paradoxalement, la phase de désertification démo-économique a donc laissé le champ libre à un mode d'exploitation différent.

Sur le causse des communes de MILLAU/CREISSELS, la taille moyenne des exploitations est de 460 hectares (13 exploitations sur 5980 hc). Le cheptel moyen par exploitation est de 303 brebis. Sur les causses des communes de LAPANOUZE DE CERNON et LABASTIDE PRADINE, la taille moyenne des exploitations est de 343,8 hc supportant un cheptel moyen de 424 brebis (1719 ha pour 5 exploitations).

A l'inverse, le hameau de PIERREFICHE porte des exploitations d'une superficie moyenne de 81 ha. On trouve dans cette moyenne 2 exploitants qui, comme nous le retrouverons plus bas, sont spécialisés dans les céréales, tendance des zones agglomérées et parcellarisées. La moyenne des exploitations ovines est de 112 ha pour un cheptel moyen de 92 ovins.

S'agissant au contraire des exploitations de LA ROQUE SAINTE MARGUERITE non intégrées à PIERREFICHE, la moyenne des exploitations est de 264 ha. Le cheptel ovin moyen est de 201 unités.

Enfin, l'exploitation de SAINT SAUVEUR sur le Nord du causse de la commune de NANT a une superficie de 307 ha pour un cheptel de 350 ovins.

Vues dans le détail, les exploitations, par leur taille, font bien sûr apparaître des disparités. Cependant, les moyennes

restent significatives d'une tendance dominante dans cette zone. C'est à l'ouest de la RN 9 que l'on trouve les plus grosses unités productives (L'HOPITAL 1390 ha pour 870 têtes, DEVEZ NOVEL 1018 ha pour 860 têtes, GAEC DE SAINT MICHEL 670 ha pour 550 têtes, GAEC DE LA BAUME 787 ha pour 710 têtes, etc.). Au Sud de PIERREFICHE pourtant on rencontre une exploitation de 606 hectares pour 330 têtes.

A l'Est par contre de la RN 9, les exploitations sont plus réduites, l'habitat primitif était aussi plus dense.

Cette concentration de l'unité productive a été favorisée par des modèles juridiques largement plus employés dans notre zone Nord que dans le Sud.

Le problème de la concentration des terres ne passe pas uniquement par la disponibilité des terres. L'acquisition en pleine propriété de vastes espaces signifie une charge foncière telle, qu'elle polarise toutes les disponibilités financières de l'exploitant. Celui-ci ne peut plus dès lors se consacrer à d'autres investissements productifs.

Il n'est donc pas étonnant de trouver dans notre zone une forte proportion de fermage, un phénomène d'occupation sans titre, la multiplication des coexploitations et de GAEC. Toutes ces "situations" juridiques indiquent la fraîcheur du mouvement de modernisation et de concentration dans cette zone.

Sur MILLAU/CREISSELS, le pourcentage moyen des terres en fermage par rapport à la surface totale est de 74 % (fvd 26%).

Sur les communes LABASTIDE PRADINE/LAPANOUZE DE CERNON, le pourcentage de fermage n'est que de 31 %. Pourtant ce pourcentage est

complètement inversé dans 4 exploitations sur 5, la présence du GAEC ROUMEGOUS/LA BAUME déséquilibrant le pourcentage total (pour les 4 autres exploitations, le fermage est de 57 %).

Les mêmes tendances se retrouvent dans la zone Nord/Est composant fréquemment avec un phénomène d'occupation sans titre.

La SAFALT et les GFA (1) ont favorisé ce phénomène de fermage. En prenant en charge collective l'investissement foncier, ils ont accru les possibilités d'agrandissement d'unités déjà existantes et facilité l'implantation de nouveaux jeunes agriculteurs.

Autre procédure permettant la concentration des terres, c'est l'utilisation dans la zone de formules associatives.

Sur les 9 GAEC du LARZAC, 5 se trouvent dans notre partie Nord. Il s'y ajoute 6 coexploitations sur les 7 que compte notre champ d'investigation.

Ainsi 26 exploitants sur le plateau ont choisi la forme associative, révélateur de l'introduction du calcul économique dans l'agriculture du causse (2).

(la moyenne de la taille des GAEC est de 568 ha, celle des coexploitations est de 489,6 ha).

Le rapport dans la nature des terres reste largement à l'avantage des pâtures, les zones boisées restant négligeables.

ZONE NORD : REPARTITION PAR NATURE DES TERRES (3)			
TOTAL	TERRES LABOURABLES	PATURES	BOIS
100 %	28 %	63 %	9 %

La part des terres labourables dans les unités productives du Nord s'est pourtant accrue durant ces dernières années; la remise en valeur de terres est principalement responsable de cette augmentation.

On peut même signaler ici l'apparition ponctuelle d'un nouveau type d'agriculture, dit "agriculture minière". (L'HOPITAL DU LARZAC). (4)

Ces grandes exploitations du Nord portent les plus gros cheptels (GAEC SAINT MICHEL, 550 têtes, L'HOPITAL 870, DEVEZ NOVEL 860, GAEC LA BAUME 710; coexploitation LA RESSE 350, etc.)

La taille de ces exploitations, le cheptel qu'elles entretiennent, font qu'elles occupent une place prééminente dans les productions de la zone : 21 exploitations sur 61 que compte la zone LARZAC produisent 46 % du lait en 1977. Nous avons là l'ensemble des producteurs du Nord.

(1) Les GFA "LARZAC" peuvent apparaître comme un phénomène politico-conjoncturel, ils n'en ont pas moins aidé à l'extension du processus de fermage comme mode de concentration et d'installation.

(2) ce qui donne 11 exploitations.

(3) zone nord sans PIERREFICHE, et NANT.

(4) Le défrichage intensif de larges zones sur le causse représente en effet un danger écologique : dessécatation des terres, épuisement des richesses organiques à moyen terme, érosion éolienne des sols. Ces inconvénients sont heureusement maîtrisables par le boisement des zones, pour réaliser des parcelles de 4 à 5 ha, et par l'amendement régulier de la terre avec des engrais organiques, les engrais minéraux ne donnant qu'une reconstitution partielle. Le boisement maintient humidité et oligo-éléments d'une façon beaucoup plus satisfaisante. La mise en place de cette structure sylvestre complémentaire ne pose en fait qu'un problème économique, les exploitants ne pouvant toujours consacrer l'énergie et les investissements à une activité dont l'utilité ne sera sensible qu'à moyen terme.

La production moyenne par exploitant est de 31.944 litres (20.136 pour la zone Sud).

L'augmentation du cheptel a été concomitante à l'extension des superficies des exploitations. Nous restons donc toujours sur un modèle extensif, la pâture étant toujours aussi utilisée.

La zone Nord augmente aussi la productivité par brebis, mais ce phénomène est général à toute la région. Sans utilisation de l'ensilage, les exploitants de la zone nord obtiennent de bons résultats, la productivité par tête étant comprise entre 100 et 130 litres par an.

Les exploitations du Nord font plus fréquemment appel à de la main-d'oeuvre salariée permanente, 12 ouvriers agricoles et leur famille pour la zone Nord, soit 48 % du salariat agricole dans l'ensemble de la zone.

Pour la partie Nord, nous trouvons un rapport de tête à l'ha. Il semble toutefois que la partie N/NE ait des rapports inférieurs (DEVEZ NOVEL 0,79, HOPITAL 0,62, ST MICHEL 0,82, LA BAUME 0,90). Il s'agit fréquemment des plus grosses exploitations de la zone, ce qui indique leurs possibilités futures de développement. Ces faibles rapports peuvent également s'expliquer par la pauvreté relative des sols septentrionaux.

Autre remarque générale, c'est sur cette zone que l'on trouve la présence de rotolactors significatifs d'importants cheptels, et d'une façon générale d'une grande mécanisation entraînée par la mise en valeur de vastes espaces et d'un mode de gestion moderniste. Il est évident que seul l'appel au crédit a permis une telle évolution.

En conclusion, la région Nord dénote comme nous l'indiquions supra, un mouvement d'intégration puissant aux nouvelles données de la société agro-industrielle.

Cette forme d'exploitation semble correspondre exactement aux souhaits communautaires, impulsés par l'Etat et les administrations :

"... la production repose sur une unité technique, l'unité de production"...

- o Pour les différentes spéculations, pourront être constituées des unités de production dont les dimensions, en permettant l'utilisation des méthodes les plus efficaces, garantissent l'utilisation optimale des facteurs de production ... ces unités de production :
 - ou résultent de l'association partielle de plusieurs exploitations;
 - ou mieux constituent les éléments de base d'une "exploitation agricole moderne" qui regroupe plusieurs "unités de production" de nature complémentaire. (1)

En épousant les schémas productifs de la société industrielle, l'agriculture septentrionale a permis la renaissance économique d'un cause en voie d'abandon; elle a également fait sienne toutes les caractéristiques et tous les impératifs de ces modes de production.

(1), cf "Mémorandum sur la réforme de l'agriculture dans la Communauté économique Européenne" - "MANSHOLT" Chap. A V2.

o Au Sud la permanence de l'exploitation familiale.

Face donc à une exploitation aux tendances agro-industrielles, la zone Sud de notre champ d'investigation oppose les résistances d'une agriculture traditionnelle, familiale, voire archaïque.

Le paradoxe de l'agriculture reste que, depuis des années, les économistes centraux annoncent son entrée dans le processus industriel alors que, contre vents et marées, l'exploitation traditionnelle résiste. L'aire Sud de notre zone est une illustration de cette résistance.

Celle-ci s'explique par une raison fondamentale : l'exploitation de type familial reste moins sensible aux variations conjoncturelles (faiblesse des investissements engagés dans l'exploitation). Nous nous devons d'ajouter que cette résistance économique est également le produit de la pesanteur des caractères sociologiques des populations, qui ont fondé le monde rural.

Pour un mode de vie identique voire régression, le paysan (non encore l'agriculteur) dévalue la "valeur" de son travail, ce que bon nombre d'économistes appellent, la "résistance de l'exploitation familiale aux variations économiques.

Ce phénomène de résistance s'illustre pour notre zone par, la parcellarisation des unités productives, qui fondées sur les réalités écologiques, déterminent des caractères économiques spécifiques.

Comme nous l'avons indiqué antérieurement, nous remarquons que l'agglomération de l'habitat se situe dans les régions boisées.

Les terres ainsi protégées des dessécatons, sont porteuses d'un substrat plus riche. Ainsi, sur la commune de L'HOSPITALET, on constate un pourcentage de terres labourables deux fois supérieur à celui constaté dans le Nord.

L'HOSPITALET DU LARZAC			
superficie cultivée	labours %	pâtures	bois
100	54	37	9

Il apparaît que la présence de communaux, palie la faiblesse relative des pâtures. Il en est de même pour la commune de LA CAVALERIE, où nous constatons un pourcentage de terres labourables par exploitation 3 fois supérieure à celui de la zone Nord.

LA CAVALERIE			
superficie cultivée	labours %	pâtures	bois
100	77	15	8

LA COUVERTOIRADE se caractérise pour sa part par une consistante proportion de pâture; mais surtout une importance relative substantielle des bois.

LA COUVERTOIRADE			
superficie cultivée	labours %	pâtures	bois
100	21	53	26

Le même schéma approximatif se retrouve dans la zone des LIQUISSES, avec cependant un pourcentage de terres labourables supérieur à celui de LA COUVERTOIRADE. L'importance des surfaces boisées sur LES LIQUISSES et LA COUVERTOIRADE (22 et 26 %), dissimule une plus forte proportion de terres labourables par rapport à la surface exploitée effectivement.

Sauf quelques exceptions importantes sur lesquelles nous allons revenir, les exploitations du Sud sont de taille plus modeste. On retrouve grossièrement les structures notées supra pour l'agglomération de PIERREFICHE.

La taille moyenne des exploitations à LA CAVALERIE est de 70 ha. A L'HOSPITALET, la moyenne est de 68 ha, à LA COUVERTOIRADE, les exploitations sont beaucoup plus conséquentes (197 ha en moyenne) encore qu'elles restent très inférieures à celles du Nord et que l'on puisse rappeler l'importance relative des surfaces boisées non utilisées pour l'élevage. (sans bois, la superficie utilisée est de 145 ha en moyenne).

Sur le hameau des LIQUISSES, la superficie moyenne par exploitation est de 169 ha en tenant compte du grand domaine de BEAUVOISIN (738 ha).

Sans ce cas particulier, la superficie moyenne est de 112 ha, dans une zone fortement boisée.

Ainsi, plus l'espace est parcellarisé, plus l'habitat est aggloméré.

Sur la zone Sud, la proportion du faire valoir direct est inversée par rapport à la partie Nord (37,43 % de fermage seulement).

Cette situation montre que l'exode des decennies précédentes a été moins intense que dans la zone Nord. Les SAFALT et les GFA LARZAC ont fait peu d'acquisitions dans le Sud, leur action d'entraînement a été négligeable dans le mouvement de remembrement des terres.

Sur L'HOSPITALET, pourtant, la part de fermage est importante (70 %), consécutive à un exode agricole puissant (les acquisitions Sud des SAFALT, se cantonnent à L'HOSPITALET). Cet exode agricole est très récent comparativement à l'exode septentrional.

C'est sur cette commune également que l'on trouve les exploitations les plus petites et la parcellarisation la plus intense. Il semble que la commune de L'HOSPITALET supporte la première les effets démographiques de l'intégration agricole.

La formule associative est sous-représentée dans la partie Sud : 3 GAEC à LA CAVALERIE, 1 à SAINTE EULALIE, 1 seule coexploitation à LA CAVALERIE.

Moins de fermages et moins de formules associatives, ces éléments sont révélateurs de la sur-représentation de l'exploitation familiale dans cet espace agricole Sud-Aveyronnais.

Cette analyse démontre ce que nous avançons supra, à savoir : la résistance de l'exploitation familiale. Résistance affirmée par les chiffres de productivité.

Il faut d'abord indiquer que l'on trouve dans cette zone, un producteur de céréales, quatre producteurs de brebis. (11 sur la zone sud du camp). On retrouve ici la tendance à la spécialisation céréalière que l'on trouvait déjà sur PIERREFICHE. Il s'agit toujours de très petites unités, concentrées sur les ilots de terres riches (4 aux LIQUISSES sur 11 exploitants). Il s'agit la plupart du temps d'exploitants âgés.

En ce qui concerne les productivités du cheptel à l'hectare, elles atteignent dans notre zone les chiffres optimum : si par exploitation le nombre moyen des têtes reste inférieur au Nord, le nombre des brebis à l'hectare est très supérieur : 3,6 à l'ha à LA CAVALERIE, L'HOSPITALET 2,8, LA COUVERTOIRADE 1 brebis à l'ha, LES LIQUISSES 0,9.

Ce rapport en général supérieur à la zone Nord, est atténué par la présence de vastes communaux sur LA CAVALERIE (qui bénéficie de plus sur le camp militaire d'un droit de pacage) L'HOSPITALET et LA COUVERTOIRADE. L'ensilage en outre (type CAVALERIE) a facilité cette concentration de têtes à l'hectare.

C'est par ce biais d'ailleurs, que la commune de LA CAVALERIE entre dans les modèles agro-industriels : sous un mode différent que les exploitations du Nord bénéficiant de plus vastes espaces.

La partie Sud produit 54 % du lait de la région LARZAC (1977) pour 66 % des producteurs. (1)

(1) La moyenne du litrage par producteur au Sud est de 20.136 litres (contre 31.944 au Nord, soit 1/3 de plus).

Les productivités par brebis et par an sont pourtant parfois très fortes, soit en raison des soins attentifs des méthodes traditionnelles, soit par l'utilisation de l'ensilage (exploitation "CALAZEL à la BLAQUERERIE, 111 litres par an, GAEC du CLOS 165 litres par an, exploitation "LADET" à L'HOSPITALET 113 Litres). (1)

Il semble pourtant que cette zone ait atteint un seuil de productivité, absolument impératif à la viabilité de ces petites exploitations. Pour être valables à plus long terme et pour se développer, ces unités ont besoin d'un nouvel espace que l'ensilage ne peut sérieusement remplacer.

En résumé, la partie Sud se présente grossièrement sous l'aspect d'une région ayant connu un exode rural moins intense que dans le Nord, ayant préservé les structures primitives parcellarisées, au taux de productivité très élevé en général, mais dont la viabilité future, dans le contexte agro-industriel, ne peut se réaliser qu'à travers l'extension spatiale des unités productives primitives sur le modèle du Nord.

A contrario, cette intensification des productivités méridionales laisse entrevoir les immenses potentialités de la zone Nord, aux ressources naturelles cependant inférieures.

La mise en valeur du Nord, fruit d'une colonisation récente est embryonnaire, celle du Sud se trouve au seuil productif optimum.

(1) on rencontre par ailleurs des productivités beaucoup plus faibles, héritage direct des modes d'exploitation archaïques (84 l/an; 42 l/an à L'HOSPITALET).

Ainsi, en conclusion générale de nos développements sur le problème agricole, on peut dire que la tendance dominante de l'agriculture se trouve au Sud comme au Nord, dans une période de boulimie spatiale, la zone septentrionale pour mener sa logique de colonisation, la partie méridionale pour entrer dans une nouvelle phase de développement. (1)

SECTION II : LES METAMORPHOSES DE L'ESPACE RURAL

Les restructurations agricoles que nous venons d'aborder ne sont qu'un des éléments du vaste mouvement de remodelisation de l'espace rural.

Rappelons en effet que l'économie rurale ne s'identifie plus sauf de manière résiduelle à l'ensemble des activités agricoles.

Nous allons voir, à l'aide d'une typologie communale adéquate, la complexité de la zone étudiée : complexité relative et absolue, puisque cette zone constitue un ensemble diversifié aux multiples interdépendances, et que de par ailleurs chacune de ces composantes communales se caractérise par l'hétérogénéité.

"L'explication du fonctionnement économique d'une zone rurale et de chacune des communes qui la compose, met en évidence le rôle de certaines fonctions. Dans un cas, la fonction de production agricole est essentielle, dans un autre, c'est la fonction de production industrielle ou de résidence qui prend le pas. Ce peut être enfin la fonction de services qui s'avère déterminante. Du rôle respectif que peuvent jouer ces diverses fonctions, naît l'idée d'une classification des communes, ou tout au moins un regroupement en raison de l'affinité qu'elles présentent entre elles". (1)

Ces nouvelles données de l'espace rural sont le fruit d'un mouvement socio-économique vigoureux, caractéristique des sociétés industrielles développées (urbanisation...).

Notre zone vérifie cette affirmation : ce n'est pas MILLAU qui s'agrandit en envahissant la campagne, c'est l'espace rural qui se fonctionnalise de façons diverses.

Il est bien sûr absolument impératif de redistribuer ces différentes fonctions entre les diverses communes pour juger de l'impact respectif du camp militaire sur leur développement.

Cette vision fonctionnelle des communes, ne signifie pas bien entendu, que le modèle intégré est figé, que la fonctionnalisation typée est définitive : cette répartition n'est qu'un stade dans un processus évolutif comportant sa logique propre.

Ces communes ont donc diverses activités fondamentales aux multiples inductions, cette diversité fondant des échanges essentiels.

Il nous appartient donc maintenant, autour du complexe que constitue la zone étudiée, d'analyser les diverses fonctions et de les répartir au niveau des communes.

Propos préliminaires : Typologie communale

Nous allons tenter de "ventiler" les diverses communes par le concept de "fonction dominante".

En fait nous ne trouverons qu'exceptionnellement "la commune type", tout au plus pourrons-nous déterminer les affinités respectives de nos unités avec les modèles que l'analyse rurale nous propose.

(1) cf A. BERGER. "la nouvelle économie de l'espace rural" Faculté de Droit et Sciences Economiques de Montpellier. Thèse Doctorat. JV 1972 T. II P. 516.

La variation des populations municipales, les soldes migratoires, la répartition des populations dans les catégories socio-professionnelles, le pourcentage des migrants quotidiens, le pourcentage des actifs dans la population totale, la variation du parc immobilier, fondent les paramètres d'une classification des communes (cf tableau).

On distingue grossièrement 6 produits "purs"

- la commune agricole
- la commune touristique
- la commune résidentielle
- la commune suburbaine
- la commune à modelage institutionnel
- la commune centre.

Cette classification on le voit, repose sur une analyse des structures économiques des communes.

Il ne nous était pas possible dans le temps imparti de procéder à une analyse par une méthode factorielle, reposant sur les coefficients du fonctionnement économique des communes.

- la commune agricole :

Cette fonction a pendant des années modelé presque exclusivement l'espace rural. Malgré les mutations des économies modernes, on trouve encore de manière de plus en plus résiduelle, au sein de l'espace rural des communes agricoles, se caractérisant par :

- une population municipale faible en variation négative
- un solde migratoire négatif, des excédents naturels négatifs s'expliquent par une population âgée
- une surreprésentation de la population agricole

- le résidentiel produit de la diffusion urbaine : celle-ci ne profitant pas qu'aux communes immédiatement périphériques.

- le résidentiel passif : où l'exode agricole ne se solde pas par un exode rural (les fils de la commune, comptabilisés dans la population municipale à l'origine, demeurent dans leur village mais vont travailler à la ville dans un autre secteur).

- la passage du résident saisonnier (résidence secondaire) au résident permanent (résidence principale) basé en majeure partie sur un mouvement de personnes âgées.

Ce mouvement se développe dans les zones rurales disposant d'une infrastructure de services minimum, il favorise en outre son maintien et son développement.

Ce phénomène résidentiel ne devient conséquent "économiquement" que dans les communes disposant historiquement d'une population municipale importante (importance relative).

Les communes attractives de ce type de résidence, révèlent un coefficient de population âgée, accroissant l'importance des déficits naturels.

Le solde migratoire s'y manifeste positif, tendancielle-ment, en raison de l'importation de population.

Le parc immobilier enfin s'élargit.

- la commune suburbaine :

La ville dans un premier temps s'est d'abord caractérisée par une concentration urbaine (urbanisation). La raréfaction de l'espace qui s'en est suivie, a pour conséquence un mouvement de spéculation foncière.

- une régression du parc immobilier
- un pourcentage de résidences secondaires
- un taux de migration quotidienne faible .

Ces communes, en raison de leur démographie négative tendent à la disparition sans intervention d'un autre élément rural.

- la commune touristique :

Le phénomène touristique (1) colonise l'espace rural. Mais il se subdivise en tourisme saisonnier et tourisme de passage.

Dans le premier cas, son existence induit l'accroissement du parc immobilier, (résidence secondaire). Elle n'induit pas automatiquement une infrastructure de services. (2)

Dans le second cas, par contre, elle suscite l'apparition de services sophistiqués sans relation avec les besoins de la vie autochtone (hôtels, centres équestres, centres de jeux, etc.).

Le phénomène touristique est étroitement lié aux sites des zones rurales, il peut se développer dans des zones enclavées, voire désertifiées.

L'apport monétaire quoique temporaire peut être important.

- la commune résidentielle :

Les origines du phénomène résidentiel dans une commune peuvent être polymorphes :

- (1) On regroupe généralement en quatre grandes catégories les différents aspects du tourisme : - le tourisme de passage - le tourisme familial - le tourisme résidentiel - le tourisme de masse.
- (2) Le mouvement des résidences secondaires peut ne pas combler complètement le déficit en résidences principales, lorsque l'exode rural est intense. Dès lors il n'y a pas variation positive du parc immobilier.

Ce dernier a provoqué le rejet de la population urbaine en quête de logement aux communes immédiatement périphériques, dont l'espace libre était moins onéreux.

Ces communes "satellites, sont le pur produit d'un espace intégré.

La ville productrice d'emplois, ne produit que de moins en moins des résidences (travaillant à la ville, le salarié habite à la périphérie). Les communes périphériques deviennent des communes "dortoirs".

Elles se caractérisent par des variations positives en population, en solde migratoire, en excédents naturels. Ce mouvement suit même une courbe d'amplitude croissante.

On y trouve, comme dans la commune proprement urbaine, un très faible pourcentage de population agricole, résidu de sa primitive vocation. Bien entendu, le pourcentage des migrants quotidiens dans la population active est très élevé, dans le parc immobilier enfin, la résidence principale est sureprésentée (marginalité de la résidence secondaire) mais suffit à rendre très positive la variation du parc immobilier.

L'équilibre économique de ces communes est lié aux caractères de l'unité urbaine dont elles dépendent.

- la commune à modelage institutionnel :

L'économie (donc la situation démographique) de ces communes repose sur une activité essentielle : le service administratif. (1)

(1) cf A. BERGER. *ibid.* "la nouvelle économie de l'espace rural" P. 523 la présence de ce service lié le plus souvent à une permanence historique, est l'expression d'une volonté de maintenir un certain cadre administratif à proximité d'une population éparpillée parfois en déclin : ... ce service qui, dans un autre lieu est automatiquement induit par la concentration de la population, prend ici dans sa presque totalité un caractère fondamental".

Les secteurs prépondérants dans ce type de commune, sont les services (souvent publics, mais parfois privés) et l'agriculture.

Ici, la variation de la population municipale est supérieure ou égale à 0. Le solde migratoire journalier peut être important, la variation du parc immobilier est positive.

- la commune "centre" :

Nous avons été obligés de rajouter au tableau synthétique des indicateurs communaux un certain nombre de paramètres rarement rencontrés dans l'analyse rurale en général. Notre typologie doit donc s'enrichir d'une catégorie originale, la commune centre.

Celle-ci se caractérise par une variation positive négligeable de population, un solde migratoire négatif, par contre un excédent naturel positif négligeable.

Son pourcentage de population agricole quoique faible reste supérieur à celui des communes suburbaines ou urbaines.

Le parc immobilier tend à diminuer, bien que le pourcentage des actifs dans la population soit très important. Cette commune "exporte" peu d'actifs, mais recèle un taux important de main-d'oeuvre disponible, à la recherche d'un emploi.

Pour ce qui est des activités des communes centres, on trouve une sureprésentation des services privés ou publics, auxquels s'ajoute souvent une activité secondaire traditionnelle.

Certains caractères de la commune centre la rapprochent de la commune déserte. (1)

(1) A. BERGER. *ibid.* Tome II P. 521
"c'est une volonté d'aménagement qui est à la base de cette transformation des structures communales".

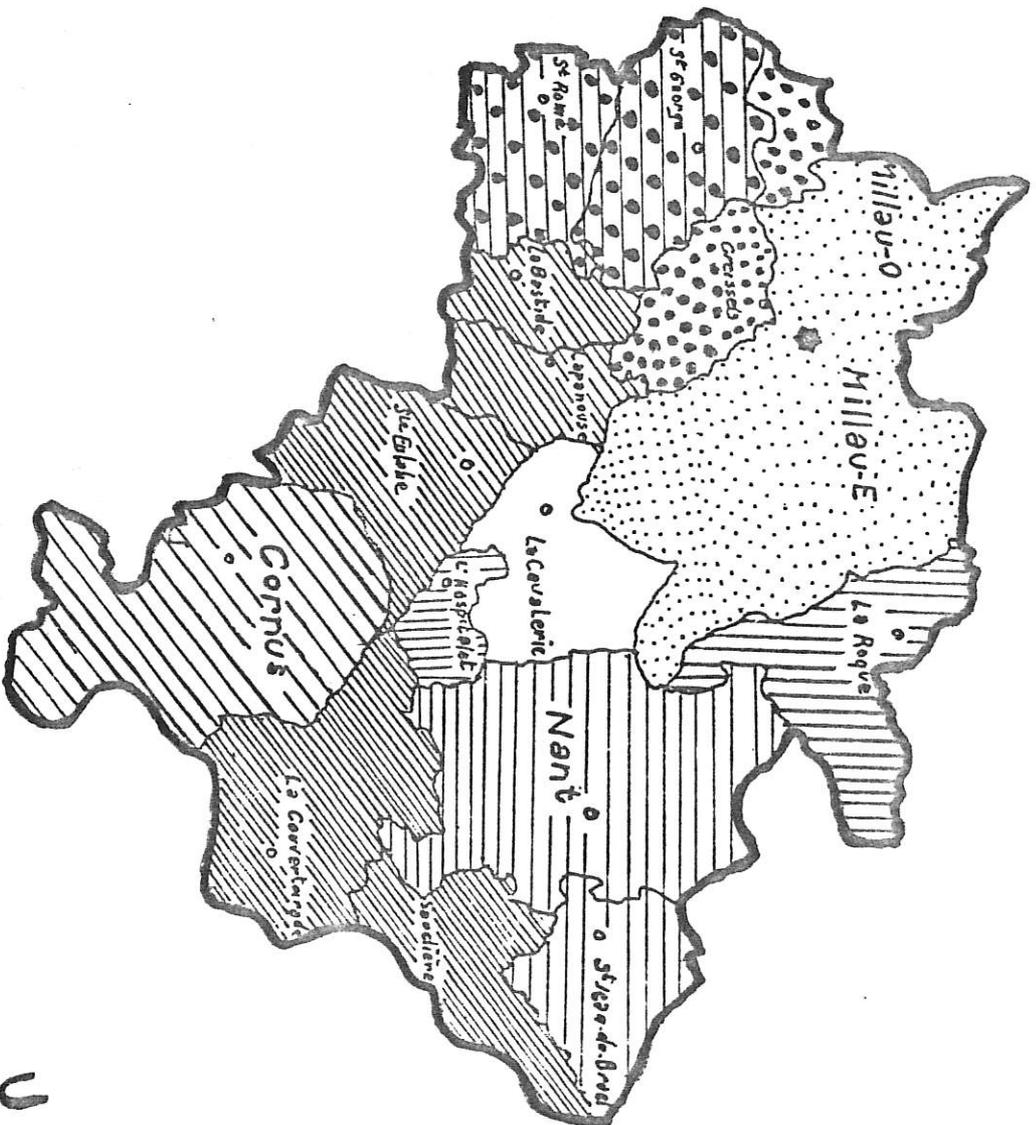
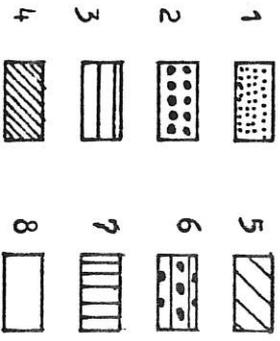
PARAMETRES DE FONCTIONALISATION DES COMMUNES

SM : Solde Migratoire
EN : Excédent Naturel
PA : Population Agricole
PT : Population Totale
RS : Résidence Secondaire
RP : Résidence Principale
Parc T: Parc immobilier Total
A (T) : Actifs (total)
MQ : Migration Quotidienne
SE : Sans Emploi
Δ : Variation
0 : négligeable
0⁺ : tendance positive
0⁻ : tendance négative

COMMUNE	△ PT	SM	E.N.	% PA dans PT	PT	△ RS	% RS dans parc T	△ RP	△ du parc T	% A dans PT	% Mq dans AT	S.F. %
CAVALERIE	0 ⁺	-	0 ⁺	20	741	-	12	-	-	51,5	12,5	9
GREISSELS	+	+	++	8	1290	+	7	+	+	37	66	4
MILLAU	-	-	+ ⁻	4	22330	+	6	+	+	39	3,5	5
ST ROME DE CERNON	+	+	- ⁻		841	+	19	+	+			
ST GEORGES DE LUZENCON	-	-	- ⁻	27	777	0 ⁻	23	0 ⁻	0 ⁻	30	38	2,5
STE EULALIE DE CERNON	+	+	- ⁻	45	259	-	28	0 ⁺	-	30	29	1
COVERTOIRADE	-	-	- ⁺	72	108	-	39	+	-	32	9	6
SAUCLIERE	-	-	- ⁻		107	+	37	0 ⁺	+			
LABASTIDE PRADINE	-	-	- ⁻	57	119	0 ⁻	40	0 ⁺	0 ⁺	35	26	
LAPANOUZE DE CERNON	-	-	- ⁻	58	130	-	37	0 ⁺	-	36	15	2
CORNUS	-	+	- ⁻	49	509	+	40	+	+	31	8	3
L'HOSPITALET	+	+	- ⁺	33	232	-	27	+	0 ⁺	31	23	4
NANT	-	+	- ⁻	35	955	+	45	-	+	29	16	2
ST JEAN DE BRUEL	-	+	- ⁻		827	+	43	0 ⁻	+			
LA ROQUE STE MARGUERITE	+	+	- ⁻	39	158	0	43	0 ⁺	0 ⁺	43	20	6

REPARTITION FONCTIONNELLE DES COMMUNES

- 1 Com.urbaine
- 2 Com.sub-urbaine
- 3 Com.touri-résidentielle
- 4 Com.agricole
- 5 Com.agro-institutionnelle
- 6 Com.résidentielles intégrées
- 7 Com.mixte ou synthèse
- 8 Com.centre



H
E
R
A
U
L
T

G
A
R
D

Cette typologie a pu paraître fastidieuse, sa compréhension pourtant était nécessaire à une vision générale et respective des communes.

Parmi les communes de notre champ d'investigation, nous ne trouvons que deux modèles "purs" de notre typologie. Celle-ci n'a vocation, de toute manière, qu'à donner des tendances fonctionnelles, les caractères respectifs pouvant se combiner.

Le cas d'une commune suburbaine : CREISSELS

Le cas de la commune de CREISSELS, est certainement de toutes les communes inspectées, celui qui correspond le mieux à nos schémas-typologiques. Il s'agit en effet d'une commune intégrée, dont les relations avec MILLAU sont très étroites :

VARIATION DE POPULATION :

en 1962, 837 h ; en 1968, 936 h ; en 1975, 1291 h ;

cet accroissement de population ne tient pas évidemment aux activités économiques productrices d'emplois de la commune elle-même : 66 % de la population active travaille à l'extérieur, essentiellement sur MILLAU.

La population est jeune, la proportion des actifs importante (37 %) la part de la population agricole est résiduelle (8 %).

De ces critères, on voit déjà que notre commune de CREISSELS, est du type "dortoir", ce que vient confirmer l'analyse du parc immobilier.

La part des résidences secondaires est faible, les habitants de CREISSELS résidant principalement en ce lieu à raison de la proximité d'un centre d'emploi urbain. A l'inverse, on constate un "boum"

positif des résidences principales (+ 38 % de 1968 à 1975).

CREISSELS "pompe" la population active de MILLAU par son immédiate proximité et sa disponibilité foncière. Celle-ci ne fait d'ailleurs pas obstacle à un mouvement de spéculation qui accompagne le phénomène d'urbanisation auquel s'intègre la commune.

Il s'agit donc d'un type de peuplement résidentiel "actif" : la population "vient" de l'extérieur, travaille à l'extérieur, la commune a donc fonction d'importer des revenus. Nous assistons ici à un phénomène de spécialisation (résidentiel actif) dont la logique de développement suppose une disponibilité spatiale importante.

La santé démo-économique de CREISSELS est réelle, mais fragile : en raison de sa spécialisation, la commune suburbaine est liée aux péripéties socio-économiques de la ville qui "l'accouche" (phénomène de dépendance).

Le nombre et la nature des services et commerces installés à CREISSELS confirment le schéma démographique et foncier.

L'avenir de CREISSELS reste attaché à MILLAU. Commune suburbaine dont le foncier reste accessible pour peu de temps encore, ses besoins en espaces sont fondamentaux : déjà on note la colonisation résidentielle des travers du LARZAC. Dans un contexte de développement économique rapide, CREISSELS verrait son parc immobilier s'accroître plus rapidement encore : les activités citadines ayant besoin de plus en plus d'espace, la ville projette sur les communes rurales les plus proches ses besoins en habitat.

La dépression économique millavoise n'affecte pas dans un premier temps ce phénomène de diffusion : démographiquement, la commune

de CREISSELS résiste mieux, d'un point de vue immobilier, l'accroissement demeure.

Ces éléments positifs ne doivent pas cacher la fragilité du substrat économique de CREISSELS. Ce "boum" démo-économique est avant tout un phénomène résidentiel. Une aggravation de la crise de la commune urbaine, source d'emplois et de revenus, remettrait en cause cet équilibre.

Un changement de la nature de la résidence (résidentiel retraité) semble peu probable, l'attraction résidentielle de la commune reposant essentiellement sur la proximité immédiate de la ville productrice d'emplois, de revenus pour CREISSELS.

La communauté rurale de CREISSELS semble donc liée pour le meilleur et pour le pire à MILLAU : ses atouts de développement principaux sont fondés sur sa situation géographique et ses disponibilités foncières.

La cas d'une commune centre : LA CAVALERIE

LA CAVALERIE jouit d'une situation exceptionnelle dans la zone qui nous préoccupe. Son histoire est marquée par ses liaisons avec l'administration (Armée, Justice, accueil de population maghrébine en FRANCE).

Elle a joué à cet égard le rôle d'une commune "déserte" de l'administration.

La variation de la population municipale est stable, comme l'excédent naturel (faiblement positif de + 1 % et + 2 %).

Cette commune a un solde migratoire négatif (- 12 %) ce qui correspond généralement à la situation des communes agricoles (cf infra).

Pourtant, la part de la population agricole est faible (20 %) (1), c'est la proportion la plus faible en dehors du complexe MILLAU/CREISSELS.

La variation du parc résidentiel est négative (- 6 % soit - 21 : 12 principales, 9 secondaires (12 %). La part de la résidence secondaire est faible ce qui l'apparente paradoxalement à la commune suburbaine de CREISSELS (6 %).

La commune de LA CAVALERIE possède la proportion la plus forte d'actifs par rapport à la population totale de toute la zone inspectée (51 %).

Elle exporte peu d'actifs (12 % de solde migratoire journalier). Dans la zone inspectée, c'est la commune qui possède le plus d'actifs disponibles à la recherche d'un emploi (9 % population active).

Ces chiffres paradoxaux pour une commune dite rurale s'expliquent par la fonction complexe de LA CAVALERIE dans notre zone.

Si l'on regarde en effet la répartition des actifs par branche d'activité, on constate l'importance des secteurs tertiaire et secondaire dans l'économie de LA CAVALERIE :

REPARTITION DE LA POPULATION ACTIVE PAR BRANCHE D'ACTIVITE		
PRIMAIRE	SECONDAIRE	TERTIAIRE
17 %	35 %	48 %

(1) Au niveau national les communes disposant d'une population agricole représentant 20 % au moins de la population totale, se comportent comme les petites unités urbaines.

Outre les actifs résidentiels permanents, la commune "importe" 40 personnes des autres communes.(1)

Il s'agit donc d'une commune très attractive pour ce qui est de la population active et pour ce qui est de l'emploi.

Cette situation est liée à l'existence du camp militaire d'entraînement pour une part, d'autre part à une activité industrielle traditionnelle (industrie bois).

La population est donc jeune, active. La présence de 1190 militaires permanents induit une infrastructure de services très particulière sur laquelle nous reviendrons.

Sur ces 1190 militaires, une distinction importante doit intervenir entre les hommes de rang et les militaires de carrière permanents. Ceux-ci entretiennent un phénomène de résidence permanente sur la commune même.

28 familles résident à l'heure actuelle dans cette commune, pour la plupart des ménages en âge de procréer (47 enfants) ce qui a contribué à restaurer la démographie.

Ce phénomène résidentiel militaire ne se limite pas à LA CAVALERIE. L'activité administrative diffuse beaucoup plus les résidences vers les communes urbaines (46 familles sur MILLAU, 27 familles sur SAINT AFFRIQUE, 20 familles dans les communes rurales environnantes).

Ces ménages créent les flux monétaires les plus importants, mais leur diffusion résidentielle se polarise sur les unités urbaines.

Nous trouvons là une des explications du solde migratoire négatif de la commune et de la regression de son parc résidentiel.

(1) source Mairie de LA CAVALERIE, février 1979

Si LA CAVALERIE en effet a vocation à "entretenir" des actifs, sa fonction résidentielle par contre semble très compromise. Il existe un phénomène de répulsion résidentiel touchant respectivement les résidences secondaires, (faiblesse et régression du parc), les résidentiels permanents (faiblesse des exportations de main-d'oeuvre, importance des importations) le résidentiel militaire (22,5 % seulement des familles sans tenir compte du phénomène "résidentiel réglementaire").

Il semble que la présence du camp d'entraînement soit responsable de cette répulsion : on peut noter qu'elle joue même sur les permanents militaires et leurs familles malgré une certaine disponibilité des immeubles, suite à l'exode rural. (1)

La "rotation" de 1000 hommes de troupe dans la commune a suscité le développement d'un type de service très particulier.

Malgré la très grande faiblesse du pouvoir d'achat des hommes de troupe, ces services "tournent" en fait sur près de 2000 Personnes (armée + population recensée).

Il existe aujourd'hui 8 cafés à LA CAVALERIE, à une exception près ils ne sont pas d'apparition récente. La population autochtone civile utilise peu ce type de service, le coefficient café/habitants recensés n'a aucune signification. Nous pourrions avoir un aperçu en agglomérant les deux populations : 693 + 1190. Nous trouvons alors un rapport très moyen de cafés par habitant : 1 pour 235 h.

(1) la spéculation des bailleurs a certainement aussi joué dans ce sens, mais ne saurait expliquer globalement le phénomène, puisque on le retrouve dans les paramètres résidentiels secondaires et résidentiels permanents. Egalement la structure de l'habitat rural ne semble correspondre aux habitudes citadines des populations militaires.

Pour la plupart des autres commerces, on ne peut guère comptabiliser que les militaires de carrière résidant à LA CAVALERIE à l'exception des transports de personnes et des boulangeries (3 sur LA CAVALERIE).

Le nombre des commerces alimentaires reste normal, ce qui indique que la présence des hommes de troupe n'est pas un multiplicateur de cette branche.

Par contre la création d'une maison de jeux est liée à l'activité de manoeuvre du camp militaire.

Les autres services (bazar, pressing, etc.) n'affectant que la population autochtone (compte tenu du résidentiel militaire) sont dans des proportions normales pour notre zone.

LA CAVALERIE bénéficie également d'un tourisme de passage conséquent. Celui-ci se traduit par la présence d'un parc hôtelier relativement important.

La deuxième activité essentielle de LA CAVALERIE, réside dans une importante proportion du secteur secondaire : deux industries du bois (cf p. suivante note), une branche bâtiments et travaux publics importante.

Il ne semble pas que l'activité militaire soit en relation avec ces secteurs industriels. La position "carrefour" de LA CAVALERIE (RN 9 et 99) est certainement responsable de l'implantation des entreprises. Cette position joue aussi pour le tourisme de passage que nous évoquions plus haut.

Fonctionnellement donc, LA CAVALERIE se présente comme une X "ville", créatrice d'emplois divers, et parallèlement une commune diffusant son résidentiel, sans en attirer aucun.

Pourtant, LA CAVALERIE a un volume de population villa-
geoise, elle tend à devenir une cité bureau/usine à l'inverse de
CREISSELS. Différent de la ville est aussi le volume de sa diffusion.

Il reste que la combinaison administration/commerce/secon-
daire est positive pour la commune, bien que ses possibilités de
développement soient limitées. Sur l'ensemble de la zone, LA CAVALERIE
joue donc le rôle de "déserte", périmètre où se polarisent le travail
et les nuisances, sans sembler affecter sa vocation de ville étape,
mais en repoussant les résidences.

- les communes à dominante agricole :

Nous rencontrons ici des modèles "mitigés".

Nous induisons la fonction dominante de la proportion
agricole dans la population totale municipale.

Cette très forte proportion se retrouve dans 7 communes
de la zone visionnée : LA COUVERTOIRADE (72 % pop.), SAUCLIERE,
LABASTIDE PRADINE, LAPANOUEZE , CORNUS, STE EULALIE, LA ROQUE STE
MARGUERITE.

On remarque aussi qu'à l'exception de CORNUS, le volume
de la population municipale est très faible (entre 100 et 300 person-
nes).

Pour la COUVERTOIRADE, SAUCLIERE, LABASTIDE, LAPANOUEZE
(toutes moins de 150 h), nous retrouvons la démographie négative des
communes agricoles (cf supra typologie).

(1) Ces industries classiques ne sont pas porteuses d'un coefficient
d'emplois élevé : elles accèdent très rapidement à une maturité
en emploi, il ne faut pas attendre une multiplication de ce type
d'activité.

La forte proportion des résidences secondaires dans le parc immobilier, indique toutefois, l'émergence d'une deuxième fonction : la fonction touristique. (1) Nous avons donc à faire à des communes "agro-touristiques".

Pour LA COUVERTOIRADE, le phénomène résidentiel secondaire se combine avec un tourisme de passage, créateur de services sophistiqués sans relation avec les besoins de la vie autochtone (centre équestre, 4 restaurants, 2 cafés restaurants).

Le résidentiel secondaire ne suppose pas la présence de services géographiquement immédiats : on ne trouve pas dans ces communes des services conséquents, les besoins alimentaires sont fréquemment couverts par des ambulants.

Ainsi, la résidence secondaire peut s'installer sans service particulier sur son aire immédiate d'implantation. Elle constitue toutefois un premier stade de colonisation résidentielle permanente dont l'impact est beaucoup plus important pour les économies communales (cf infra).

Pour l'ensemble de ces communes, l'activité agricole joue le rôle d'un catalyseur résidentiel permanent actif et passif et résidentiel secondaire. Ce sont les communes les plus éloignées et les plus enclavées par rapport au centre urbain, qui exportent le moins de migrants journaliers (SAUCLIERE, LA COUVERTOIRADE, LAPA-NOUZE DE CERNON).

Ce phénomène résidentiel, encore résiduel dans ces communes a vocation à se développer, pour prendre le pas sur l'activité agricole dans le revenu communal. Si ce processus est moins engagé

dans ces communes que dans d'autres unités que nous verrons infra, c'est en raison de l'absence de services tenant à une population autochtone trop faible et à une activité trop proche de la monovalence.

De toute façon, seul ce phénomène résidentiel est susceptible d'apporter un regain d'activité, l'activité agricole dynamique ne pouvant supporter d'importantes populations.

Cependant, il est absolument impératif pour ces communes, de préserver une activité permanente minimum (agriculture), pour que s'ouvre à elles une perspective résidentielle. Celle-ci ne sera conséquente que si elle devient permanente, la résidence secondaire ayant des effets inducteurs trop faibles sur les services, elle n'est que le syndrome d'un monde rural défaillant.

Il peut arriver que ces communes agricoles amorcent un redressement, plus conséquent alors pour la démographie municipale par le biais de la diffusion urbaine : phénomène de résidentiel permanent actif. Ainsi, SAINTE EULALIE, LABASTIDE PRADINE (1) ont une proportion de solde migratoire journalier déjà important. La démographie de ces communes très peu peuplées se redresse paradoxalement sans un coefficient inducteur de service très élevé.

Pour CORNUS, commune agricole, la bivalence fonctionnelle se manifeste avec le résidentiel permanent. On peut même y trouver une tendance institutionnelle (chef lieu de canton).

On notera que cette bivalence a maintenu une population relativement plus forte, a restauré positivement les soldes migratoires.

Dès lors, l'importance en valeur absolue de la population agricole (76 personnes) le phénomène résidentiel, induisent et main-

(1) la commune de LABASTIDE est attirée par les communes centres de ROQUEFORT et SAINT AFFRIQUE.

tiennent des services en relation directe avec les besoins d'une population autochtone : alimentaire, diversification des services.

Le phénomène résidentiel permanent induit un puissant mouvement positif sur le parc immobilier. Il se combine avec des résidences secondaires nombreuses et en augmentation, initiatrices de la colonisation résidentielle.

CORNUS a donc vocation à court terme, à devenir résidentielle sur le modèle de NANT et SAINT JEAN DE BRUEL (cf infra).

Parmi ces communes à dominante agricole, il existe une commune proche de la commune synthèse (cf infra) : LA ROQUE STE MARGUERITE. On y trouve en effet, un phénomène résidentiel permanent actif et passif, lié à l'intégration urbaine, un phénomène touristique (résidence secondaire et tourisme de passage, s'illustrant par : 1 centre d'appareils jeux, 2 hôtels restaurants, 2 cafés restaurants, 1 café, 1 restaurant).

Pour LA ROQUE, le tourisme de passage, le résidentiel secondaire agricole, le résidentiel permanent actif de concert avec un phénomène de colonisation ont modifié positivement une démographie qui en 1962 paraissait catastrophique.

Nous avons ici l'illustration du fait que la situation géographique peut permettre à une commune faiblement peuplée des redémarrages économiques et démographiques.

Pour ces communes agricoles donc, les perspectives de développement se fondent sur le redéploiement de leurs fonctions vers une activité résidentielle et touristique.

Le site peut favoriser ce redéploiement (1) (LA ROQUE, SAUCLIERE).

Mais, surtout, seule la persistance d'une population agricole relativement importante, inductrice de services, peut favoriser le passage de la résidence secondaire à la résidence principale d'une façon rapide et accélérée. Les communes agricoles vidées de leur population autochtone ont le plus grand mal à "décoller" d'un point de vue résidentiel permanent. La préservation de services en relation avec les besoins d'une population autochtone, peut dans un premier temps attirer du résidentiel secondaire (SAUCLIERE : services alimentaires dont la présence laisse espérer un résidentiel permanent).

- les communes résidentielles :

Les centres d'activité, en raison des nuisances et/ou de la spéculation foncière qui s'y développe, rejettent sur certaines communes rurales leurs besoins en habitat.

Le phénomène des retraites, en outre, dégage un volume de population inactive importante disposant pourtant de revenus.

Ces populations âgées ne sont pas attachées au centre urbain en raison de leur lieu de travail. On assiste donc à un phénomène d'exode de population urbaine, tout autant qu'à "un retour" des ruraux à leur lieu d'origine. (2)

- (1) effet retour de l'exode rural dans les tranches d'âges retraitées.
- (2) En ce qui concerne LA ROQUE STE MARGUERITE, l'agglomération principale dispose de faibles possibilités spatiales en raison de sa situation géographique encaissée, qui par ailleurs pourrait expliquer le développement d'un tourisme de passage concomitant à une stagnation du résidentiel secondaire.

Pour schématiser le mouvement, la ville polarise l'activité professionnelle, les nuisances, l'éducation; à l'inverse les communes rurales polarisent l'habitat des actifs comme des inactifs. Sur ces derniers, la proximité immédiate de la ville n'est pas nécessaire à la résidence, ce n'est donc pas dans les communes suburbaines que se concentre la résidence des inactifs retraités. Cependant, un "service minimum" s'avère indispensable, service que cette "nouvelle" population peut contribuer à développer voire à modifier.

La proximité médiate de la ville influe néanmoins sur le choix résidentiel (hôpital, dispensaire, services d'urgence, grands services publics départementaux). C'est donc à des distances "moyennes", (30 à 50 km) que l'on trouve dans notre zone les communes résidentielles : relativement près de la sécurité des services urbains, mais relativement loin de ses nuisances. La distance géographique ne fonde pas seule "l'attraction" de ces zones : le site (cadre agréable et calme), la proximité de la nature, (promenades pédestres), la maintenance de services publics ou privés dans l'agglomération rurale (aspect institutionnel), donc fréquemment l'existence d'une population municipale minimum (plus de 500 personnes) sont le bâti du phénomène résidentiel âgé.

Ces caractéristiques n'introduisent pas que le phénomène résidentiel âgé, elles peuvent accélérer un résidentiel secondaire (nous avons vu que ce processus ne nécessite pas la présence d'une infrastructure de services, mais il peut y être sensible).

Nous trouvons dans notre zone, 5 communes à dominante résidentielle : NANT, SAINT JEAN DE BRUEL, L'HOSPITALET, SAINT GEORGES DE LUZENCON, SAINT ROME DE CERNON.

Il est sûr qu'elles ne sont pas "assimilables", c'est-à-dire qu'on y trouve des divergeances importantes.

NANT et SAINT JEAN DE BRUEL se présentent comme des communes "touri-résidentielles", SAINT GEORGES et SAINT ROME, comme des communes résidentielles à tendance suburbaine, L'HOSPITALET fait la synthèse entre le résidentiel actif et l'importation de personnes âgées.

Les communes de la vallée de la Dourbie bénéficiant d'un site favorable au phénomène résidentiel.

La positivité du solde migratoire révèle une importante importation de personnes âgées. A NANT, cette importation est même "institutionnalisée" (présence de 2 maisons de retraite).

Cette importation, comble un exode rural toujours important qui ne peut se transformer en résidentiel passif en raison de la trop grande distance de la ville. C'est pourquoi le pourcentage des migrants journaliers est très faible (15 % de la population active).

La part des inactifs dans ces zones est énorme (71 % de la population) pour les raisons évoquées supra.

Cette importation de retraités ne restaure pas la démographie, mais a des traductions économiques très importantes : attiré par les services, le mouvement les reproduit, suscite même des services spécifiques (santé, maisons de retraite créatrices d'emplois, etc.).

Ainsi, dans l'équilibre économique de la commune, la part des salaires issus des services est-elle disproportionnée :

NANT Répartition des actifs par branche d'activité		
PRIMAIRE	SECONDAIRE	TERTIAIRE
31 %	20 %	49 %

NANT a attiré du monde en raison de ses caractères de commune institutionnelle : chef-lieu de canton. La population agricole quoique faible en proportion, reste consistante en absolue (332 habitants) ce qui a maintenu jusqu'à présent des services attractifs. L'agriculture de vallée, comparée à celle du Causse concentre plus de population.

Aujourd'hui l'activité résidentielle est donc devenue dominante dans les communes de NANT et SAINT JEAN DE BRUEL.

Ce phénomène résidentiel permanent joue avec une activité touristique importante. C'est pourquoi on trouve d'une part une infrastructure de tourisme de passage (1), un parc résidentiel secondaire aux proportions et aux variations très positives (ST JEAN DE BRUEL : résidences secondaires représentent 43 % du parc immobilier, + 28 % de variation entre 1968 et 1975). NANT : 45 % du parc immobilier, + 59 % de variation entre 1968 et 1975.

Pour juger de l'importance de cette activité touristique, nous pouvons nous reporter à une étude très complète réalisée par une étudiante en économie rurale à la Faculté de Droit et Sciences Economiques de Montpellier. (2)

Cette étude nous permet de saisir les tendances, l'origine, la nature du tourisme de la Dourbie.

Cette activité tout d'abord s'étale dans le temps, elle n'est pas cantonnée à la période estivale. Les vacances de printemps

(1) NANT, 2 hôtels restaurants, 3 cafés, 3 camping, complexe loisir, 2 tabacs) SAINT JEAN DE BUREL : 2 hôtels, 3 restaurants, 3 cafés, 1 dancing, 1 golf miniature, 1 centre équestre, 1 centre de loisirs, 2 camping, 1 colonie de vacances.

(2) Nous remercions ici Melle MARTIN de nous avoir communiqué très gracieusement le fruit de ses investigations scientifiques.

et les week-end ensoleillés polarisent aussi une activité touristique. Pour 1978, le nombre de familles séjournant de Pâques à Toussaint est de 19, ce qui représente 40 personnes dont la totalité appartient à la catégorie des retraités.

L'origine géographique dépasse largement le cadre aveyronnais. 14 familles sont originaires de SAINT JEAN DE BRUEL (effet boomerang) dont :

- 9 de l'Hérault
- 2 du Gard
- 1 des Pyrénées Orientales
- 2 des Bouches du Rhône
- 2 de l'Aveyron
- 2 de Paris
- 1 de la Côte d'Or
- 7 inconnu

Le nombre de familles venant le week-end par beau temps est de 55. Celui de celles venant à Pâques est de 63.

Ce tourisme vert de retraités s'étale donc mieux que le tourisme normal (disponibilité de temps).

Dans 198 résidences secondaires enquêtées, on trouve 60 retraités. (1) Les propriétaires de ces résidences sont en majorité originaires de SAINT JEAN (127). 47 ne sont pas originaires de cette commune, 24 nous sont inconnus quant à leur origine précise, mais ne sont pas de SAINT JEAN.

(1) le recensement général fait état de 245 résidences secondaires en 1975.

Ils proviennent pour ce qui est de leur lieu de résidence principale, pour 75 de l'Hérault, pour 35 de l'Aveyron, pour 22 de la région parisienne, pour 21 du Gard, pour 20 des Bouches du Rhône, pour 7 des Alpes Maritimes, pour 3 de la Haute Garonne, pour 27 de divers départements autres.

Les résidents viennent en grande partie du LANGUEDOC, ou tout au moins du Sud de la France.

Ce parc important de résidences secondaires permet un phénomène de location substantiel (130 appartements loués).

L'activité touristique de cette zone semble en bonne progression (dans le cadre de l'arrondissement de MILLAU dont le tourisme se développe généralement). (cf note infra conclusion générale)

Les nuités de camping évoluent positivement chaque année :

1974	8222	nuitées
1975	9720	"
1976	9420	"
1977	9690	"
1978	10250	"

Le phénomène touristique a puissamment dynamisé les services alimentaires de la commune de SAINT JEAN DE BRUEL et NANT.

Nous constatons, au regard de l'état statistique des livraisons mensuelles de farine en boulangerie et boulangerie pâtisserie (1975, source Chambre de Commerce) que la consommation ne connaît pas sur 12 mois de véritable rupture, ce qui est un indicateur relativement précis de l'équilibre touristique et résidentiel de cette vallée.

(1) le recensement général fait état de 245 résidences secondaires en 1975

En conclusion, la masse monétaire apportée par les résidentiels permanents âgés, les résidents secondaires et les touristes alimente des services parfois uniquement saisonniers, ainsi que des activités sophistiquées.

Globalement pourtant, ces résidents s'ajoutent à une population agricole pour maintenir tout au long de l'année une activité de services, indispensable à la maintenance d'une vie rurale.

Il semble que ce développement touri-résidentiel puisse se perpétuer dans la mesure où la région garde ses atouts attractifs.

Les communes résidentielles à tendance suburbaine :
 SAINT ROME DE CERNON et SAINT GEORGES DE LUZENCON.

Nous avons classé ces deux communes dans la même catégorie alors que la plus grande partie des paramètres utilisés dans notre typologie diffèrent.

SAINT ROME en effet, présente tous les caractères de la commune suburbaine de CREISSELS, avec cependant, une proportion plus importante de population agricole, et surtout, une variation très positive des résidences secondaires (+ 133 %).

Il semblerait donc que cette commune amorce un processus touri-résidentiel vigoureux, parallèle à sa fonction d'exportation d'actifs vers MILLAU, ROQUEFORT, SAINT AFFRIQUE.

Son résidentiel secondaire de "week-end", devient estival mais l'arrivée des estivants, au mois d'août, ne compense pas les départs des résidents permanents (cf état statistique des livraisons mensuelles de farine en boulangerie et boulangerie/pâtisserie : chambre de commerce).

en tonnes :

juin	2000
juillet	7000
août	2500
septembre	2500
octobre	3500

Ces livraisons confirment la nature des populations autochtones, employées principalement dans le secondaire (polarisation des vacances dans ces couches sur août et septembre). Il dénote aussi le faible étalement dans le temps de son résidentiel secondaire, et sa nature (cadres). Ce sont en grande partie les mêmes populations qui animent les week-end et la période estivale de SAINT ROME DE CERNON.

SAINT GEORGES DE LUZENCON, à la différence de SAINT ROME, a une démographie négative; variation de la population, soldes migratoires excédents naturels, dont la chute s'aggrave.

La variation du parc immobilier reste négligeable. Néanmoins, au vu du recensement de 1975, on peut s'attendre à une variation négative pour l'avenir. Seul un résidentiel actif (importation de résidents travaillant à l'extérieur) pourrait restaurer cette démographie.

Bien que la population de SAINT GEORGES soit âgée, il semble que le comportement des actifs soit assimilable à celui des actifs de SAINT ROME et même de CREISSELS.

Le solde migratoire quotidien en effet est très important (38 %), la répartition par branche d'activités confirme cette analyse :

SAINT GEORGES : répartition par branche d'activité des actifs		
PRIMAIRE	SECONDAIRE	TERTIAIRE
22 %	45 %	33 %

Nous avons à faire à une commune aux tendances "dortoir" mais d'un type bien particulier : un résidentiel passif, où les natifs de la commune demeurent en partie mais travaillent ailleurs. Cet exode agricole n'entraîne que partiellement un exode rural. Celui-ci reste fort, comme l'indiquent les soldes migratoires. Cette commune n'est pas "attractive" au niveau résidentiel, pas plus qu'elle ne l'est au niveau des offres d'emplois. Il semble que l'on ait à faire à une commune suburbaine dont la vocation est contrariée par sa situation géographique (positionnée entre CREISSELS et SAINT ROME) qui "tamisent" respectivement les besoins en habitat de la commune urbaine de MILLAU et des communes de ROQUEFORT et SAINT AFFRIQUE.

Ici, on peut voir qu'une importance relative de la population primitive ne suffit pas à créer un mouvement résidentiel (âgé ou actif). Ce qui lie ces communes, c'est l'origine du phénomène résidentiel, étroitement lié à la proximité relative des centres industriels et administratifs.

- la commune de synthèse : L'HOSPITALET

Le volume de la population municipale de L'HOSPITALET, la rapproche des communes à dominante agricole. Par ailleurs, 33 % de sa population est agricole.

23 % de sa population active migre quotidiennement, proportion qui la rapproche de SAINT ROMÉ et SAINT GEORGES. Sa variation totale de population est faiblement positive, son excédent naturel voisin de 0.

Les soldes migratoires positifs alimentent un parc résidentiel en accroissement. La part des résidences secondaires est moyenne, mais en variation positive (la transformation des résidences secondaires en résidences principales cache aussi ce phénomène). (1)

La part des inactifs et l'âge des populations nous indiquent un mouvement d'importation de personnes âgées.

Une infrastructure touristique (3 hôtels, 1 camping, 2 restaurants) signale une fonction supplémentaire à la commune.

Cette agglomération allie un ensemble de fonctions variées où il est difficile de trouver une dominante.

La présence d'un aérodrome (malgré les faiblesses de son trafic) l'apparente même à une commune desserte.

La commune pourtant reste très fragile. Il ne faut pas oublier que toutes ces tendances se manifestent sur une population dont le volume reste très faible. Les mouvements économiques et administratifs doivent garder toute leur relativité.

Cette diversification pourrait paraître un atout économique, cependant cette affirmation se doit d'être relativisée. En effet l'ensemble des schémas fonctionnels que l'on observe sur la commune de L'HOSPITALET, repose sur les mêmes données : la situation vis-à-vis de l'infrastructure routière (RN 9) la proximité d'une ville desserte, LA CAVALERIE, le site, l'existence résiduelle d'agriculteurs.

(1) chiffres communiqués par le secrétariat de mairie.

La tendance résidentielle semble très faiblement dominante, c'est pourtant sur elle que repose les perspectives de développement les plus sûres.

CONCLUSION DE LA PARTIE I

Ces développements souvent fastidieux étaient les seuls susceptibles de nous donner un indicateur économique utilisable. La part faite à la démographie peut sembler disproportionnée, cela reste pourtant un des meilleurs révélateurs de la santé économique des collectivités humaines en général.

Nous avons longuement insisté sur l'agriculture car elle constitue le substrat primitif et, qu'en tout état de cause paradoxalement elle reste le catalyseur de nouveaux phénomènes susceptibles de revitaliser l'espace rural.

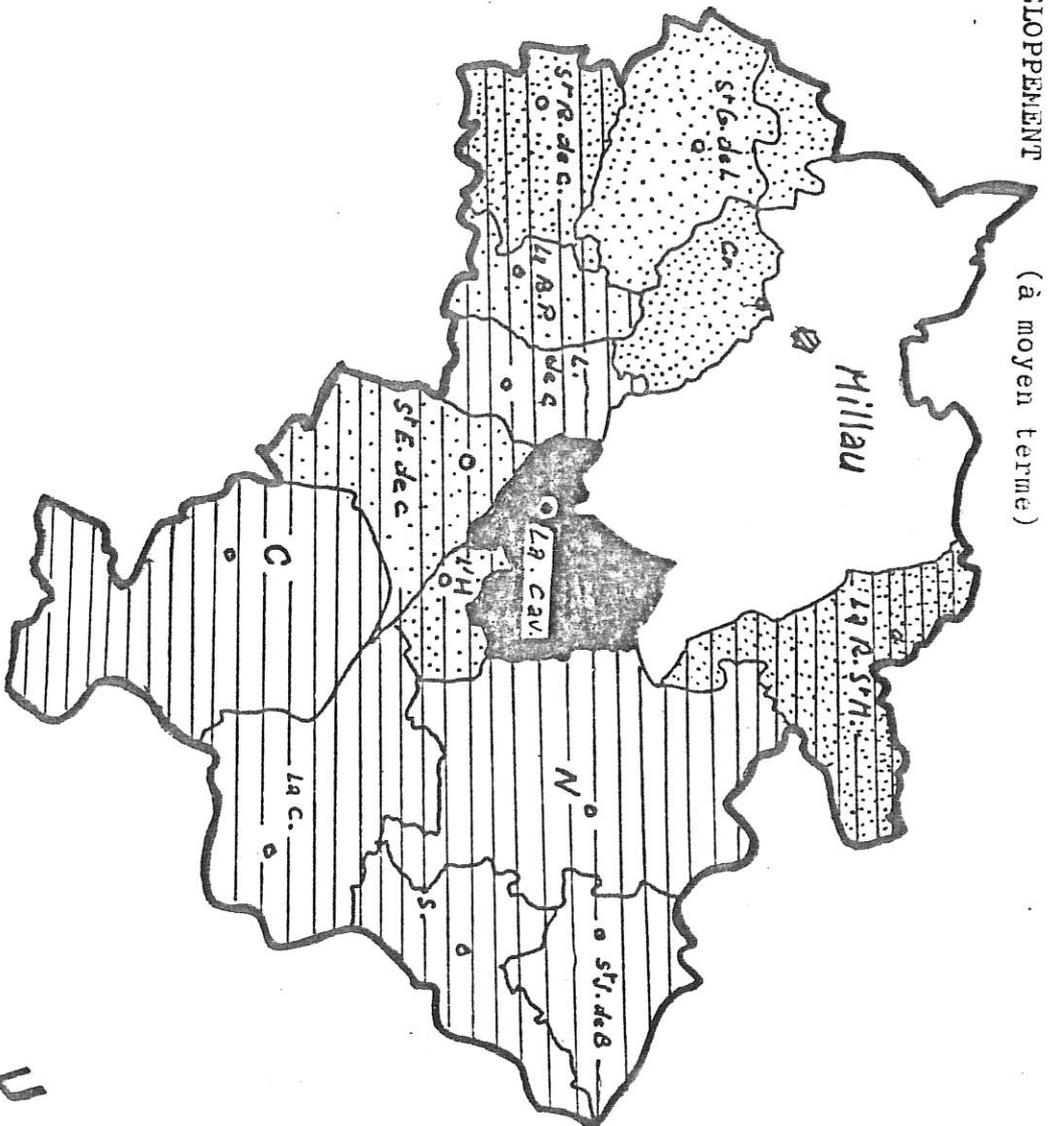
En outre, il est remarquable de constater que cette agriculture (Nord) en plus de sa modernisation, colonise un nouvel espace ce qui témoigne d'un dynamisme assez exceptionnel en agriculture de montagne.

Cependant, la tendance dominante d'évolution de ces zones, reste une vocation résidentielle diversifiée (cf supra). Ce phénomène a ranimé certains espaces, il est en voie d'en coloniser d'autres.

La tendance générale pour ce qui est des jeunes actifs reste l'exode, puisque semblent se désagrèger les pôles productifs, que l'agriculture en se modernisant "porte" moins de population (cas exceptionnel du Nord où il y a colonisation d'un espace disponible).

LES SCHEMAS COMMUNAUX DE DEVELOPPEMENT

(à moyen terme)



- com.urbaine 
- com.désserte 
- com.intégrée 
- com.tourri-résidentiel-
le 

HERAULT

GARD

Le résidentiel modifie l'ampleur et la nature de l'exode rural : il entretient une population de services connexe à l'agriculture, qui connaîtrait le même départ. L'exode agricole n'est donc plus assimilable à l'exode rural.

Autre fonction importante, sinon dominante, le tourisme qui dans la zone (Dourbie, RN 9), s'est manifesté par l'accroissement du résidentiel secondaire et l'entretien d'une structure de service ad hoc (tourisme de passage).

Le fondement des équilibres économiques des communes de la zone peut grossièrement se subdiviser.

On trouve d'une part, certaines communes ayant vocation à servir d'exutoire aux besoins contemporains en espaces verts.

Jusqu'à présent, c'est ce second type de commune qui comble les déficits de la zone en solde migratoire, il semble également que le tourisme soit peu affecté par la crise régionale.

Il n'entre pas dans notre travail de présenter le tourisme et le phénomène résidentiel comme la panacée de la zone inspectée. Simplement nous ne pouvons que constater la part prééminente croissante de ces secteurs dans les revenus communaux. Toute autre position nous apparaîtrait bien sûr irréaliste et polémique.

Au delà des remarques de détail que nous venons d'aborder (1) une seule remarque globale peut être amenée : toutes les fonctions étudiées nécessitent de plus en plus d'espace. (2)

(1) impératives à la compréhension de la logique de la zone.

(2) cette boulimie spatiale est le fruit des impératifs socio-économiques contemporains.

Dans ce cadre d'appétit spatial notre zone apparaît paradoxalement privilégiée. En effet, disposant d'importantes réserves foncières, de sites exceptionnels, de services conséquents grâce à une ville moyenne, son pouvoir attractif "naturel" et ses possibilités d'aménagement fondent à juste titre le schéma de développement de l'arrière pays.

Parallèlement, un effort d'investissement considérable, consenti par l'Etat et les collectivités, a ôté à cette zone les répulsions d'une région archaïque, (1) sans lui en extraire le pittoresque de ses sites.

Le schéma de développement du Sud Aveyron apparaît comme "passif" sorte de réceptacle touri-résidentiel.

Il ne faut pas voir dans la terminologie "passive" une tare économique. D'autres régions beaucoup plus intégrées dans ce processus connaissent une prospérité économique conséquente (arrière pays immédiat du littoral de la Côte d'azur).

Sur cette réalité économique, dont la recomposition touri-résidentielle ne se dessine en filigrane que depuis peu, dont la restructuration agricole est bien amorcée, l'extension du camp militaire d'entraînement de LA CAVALERIE intervient.

Nous avons vu les effets positifs quoique limités géographiquement de cette activité administrative : enrichissement de possibilités d'emplois, création d'un résidentiel militaire.

Il faut donc envisager cette nouvelle emprise dans le processus de développement de la zone que nous avons constaté, c'est ce que nous nous proposons dans notre seconde partie.

Ce second volet prospectif sera beaucoup plus délié car nous utiliserons constamment les tendances évolutives dégagées dans notre constat.

PARTIE II

LA PROSPECTIVE :

L'ACCELERATION D'UN PROCESSUS DE DESERTIFICATION

Notre constat nous a montré l'amorce d'un mouvement touristique résidentiel dans notre zone, émergence de la nouvelle vocation de l'espace Sud Aveyronnais (recomposition de l'espace rural). Il nous a désigné également pour la zone Nord, une restructuration agricole tendant à la colonisation d'espaces libérés par un exode rural (antérieur). Cette dernière présente la caractéristique intéressante de restaurer une démographie considérée jusqu'alors comme agonisante, voire dans certains lieux comme morte.

Il n'en demeure pas moins que sur l'ensemble de la zone, existe un exode rural encore vivace, tenant essentiellement au fait que les nouvelles données de l'économie contemporaine supposent de plus en plus d'espace rural pour de moins en moins de personnes (1).

Cette zone, en outre, est en "recomposition", elle n'a pas encore trouvé les équilibres de sa nouvelle vocation tertiaire, elle n'a pas atteint son "rythme de croisière".

Sur ce monde en mutation, tendanciellement équilibré, vient se greffer l'extension d'une activité administrative dont nous avons vu supra les effets bénéfiques pour la commune de LA CAVALERIE (2).

Pour porter une appréciation des avantages et des inconvénients de cette "nouvelle donnée" (3), contrairement à sa présentation habituelle, nous l'avons mise en correspondance avec notre analyse

- (1) la variation de la population pour l'ensemble de la zone est très légèrement négative voisine de 0 (- 1 %).
- (2) le déploiement du résidentiel militaire s'est manifesté sur les communes urbaines.

communale nous montrant le caractère multifonctionnel de notre champ d'investigation et la vocation qui en découlait. (4)

L'emprise militaire se présente comme un "vecteur trouble fête" dans le schéma décrit supra. Notons simplement, que l'extension du camp n'est pas un produit de développement régional, mais en principe le palliatif à un sous développement, par une décision administrative.

Au milieu des années 60, la tradition militaire du plateau du LARZAC, la situation critique du monde agricole ont induit l'idée d'une extension du camp militaire d'entraînement de LA CAVALERIE, présentant le double avantage de dynamiser l'économie locale et de répondre aux nouveaux besoins spatiaux de la Défense Nationale (perte des colonies, accroissement géographique du spectre d'intervention des unités).

La décision officielle d'extension n'interviendra pourtant qu'en 1971.

L'intensification de l'activité militaire vient donc se placer dans un espace intégré.

Il semble, en première lecture que cette activité tertiaire puisse s'inscrire dans notre zone de manière positive : les conséquences habituelles d'une activité administrative (importation de revenus pour les communes réceptrices).

- (3) Les indications chiffrées utilisées au cours de nos développements sur le camp d'entraînement du LARZAC, nous ont été communiquées de l'autorité militaire, par la voie du Commandant du camp.
- (4) Parlant du tourisme, on ne s'est attaché en général qu'à le saisir dans son cadre millavois. Sans évacuer l'importance de cette activité sur l'économie urbaine, il nous semble nécessaire de lui restituer sa véritable dimension (cf typologie communale supra).

Pourtant, au regard des incidences objectives et prospectives de cette implantation, il apparaît que cette première vision administrative repose sur une équivoque économique : l'intensification des manoeuvres militaires n'est pas synonyme d'intensification de l'activité administrative.

Nous allons voir en effet que l'activité économique fondamentale et induite du camp étendu, n'est pas à la mesure des conséquences négatives qu'il développe.

CHAPITRE I : LA FAIBLESSE DE L'IMPACT POSITIF

Il reste incontestable que le camp dans sa physionomie actuelle, porteur de flux monétaire, inducteur d'un résidentiel militaire, créateur d'emplois, recèle des aspects positifs sur l'économie de la zone.

Il faut cependant relativiser cette positivité au regard des intérêts économiques en présence.

Ce dernier point nous amènera même à constater la faiblesse de l'impact positif de la création et de l'activité du camp d'entraînement dans sa formule étendue.

Cette faiblesse se saisit au niveau de trois pôles constituant l'essentiel de l'apport de ce camp d'entraînement de la Défense.

Du point de vue économique en effet trois paramètres méritent d'être étudiés :

- le volume du phénomène résidentiel militaire
- la nature et le volume des services induits
- les flux monétaires issus de la mise en place du camp.

SECTION I LES INSUFFISANCES DU PHENOMENE
RESIDENTIEL MILITAIRE

A l'heure actuelle, dans le cadre d'un camp d'entraînement de 3000 hectares, le camp militaire du LARZAC, entretient 1190 permanents, pour 120 familles de résidents officiers et sous-officiers, plus un certain nombre de résidents célibataires (chiffres non connus mais certainement 10). Ce mouvement constitue une masse monétaire proche de 1 milliard d'anciens francs.

Sur cette masse des permanents, il faut bien sûr distinguer les hommes de rang des militaires fonctionnaires ou contractuels disposant d'un salaire.

Ces derniers fondent le phénomène résidentiel qui est diffusé au delà de LA CAVALERIE, vers les communes urbaines de SAINT AFFRIQUE (27 familles) et MILLAU (46 familles) les communes rurales n'absorbant que 20 familles.

LA CAVALERIE bénéficie d'un résidentiel "réglementaire" un certain nombre d'officiers étant tenus de résider sur place pour des motifs de service (28 familles).

Au niveau démographique et économique cette importation de résidents a été bénéfique, puisque les militaires se trouvent fréquemment dans les tranches d'âges jeunes et en âge de procréer. Les résidents permanents de LA CAVALERIE ont ainsi 47 enfants. On voit l'importance de ce résidentiel dans la démographie de LA CAVALERIE.

Ces résidents ont relayé la population autochtone dans l'entretien des services traditionnels, tant il est vrai qu'un militaire de carrière reste un consommateur au salaire conséquent (par rapport au milieu rural) et aux habitudes urbaines (consommation sophistiquée).

Ce phénomène résidentiel reste limité car il ne concerne que les officiers et sous-officiers en ménage. Mais dans une région où la plupart des activités économiques sont "homéopathiques" il se trouve survalorisé.

Ce phénomène résidentiel, sur la commune de LA CAVALERIE, n'a comblé qu'en partie, l'exode rural (solde migratoire négatif), il a contribué au "replâtrage" de la variation négative du parc immobilier, il dissimule l'hémorragie résidentielle d'une commune particulièrement répulsive.

On pourrait penser qu'à l'accroissement de la superficie (donc en principe de l'activité du camp militaire) va correspondre une croissance parallèle du phénomène résidentiel.

Il semble qu'il n'en soit rien, le nouveau camp nécessitant moins d'activités administratives, supportera moins de permanents (920 personnes dont 600 hommes de rang, avec la même proportion d'officiers et sous officiers qu'auparavant).

Notons au surplus, sur le plan résidentiel militaire, une remarque fondamentale : 60 % des ménages militaires résident dans les unités urbaines proches du camp. En effet, la variété des services offerts aux ménages par ces unités joue un rôle attractif fondamental sur ce type de population, souvent jeune, mais surtout au mode de vie citadine.

L'administration de la Défense, a même "organisé" l'implantation de ces résidents au sein des unités. (1)

(1) 50 logements "retenus" avec l'Office d'HLM MILLAU
 35 " " " " " ST AFFRIQUE
 50 " dans des villages divers (dont LA CAVALERIE)
 Notons toutefois que les logements n'ont pas été livrés à temps.

Nous avons affaire à un phénomène résidentiel inversé à celui constaté dans les communes rurales : le résidentiel actif se fait au profit de la ville même.

La grande lacune économique du nouveau camp est :

- d'une part de ne pas irriguer résidentiellement les communes rurales qui disposent dans notre schéma intégré de cette vocation,
- d'autre part de ne pas développer le phénomène résidentiel à la mesure de la nouvelle emprise spatiale.

L'activité militaire en effet présente un intérêt majeur pour les économies communales, c'est justement l'aspiration d'une population permanente. (1). Nous allons constater en effet que les autres activités ne peuvent constituer que des "péripiéties" économiques.

- Enfin, la nouvelle activité militaire a un coefficient inducteur d'emploi faible (très faible en comparaison du coefficient inducteur de l'ancien camp de 3000 ha).

Si en effet les 1190 permanents actuels induisent 24 emplois civils, les manoeuvres de 5000 soldats en rotation n'induisent pour leur part que 15 emplois supplémentaires. Si le coefficient inducteur d'emploi primitif était respecté nous devrions avoir une création de 77 emplois.

On peut donc faire la même remarque que le résidentiel militaire, 5000 soldats en manoeuvre induisent moins d'activités administratives, donc moins d'emplois civils.

(1) Importation de revenus pour les communes, stabilisation démographique, dynamisation des services locaux (publics ou privés).

Dans le cadre d'une prise en compte des équilibres économiques ruraux, la création de nouveaux emplois pourrait profiter aux communes proches.

SECTION II L'INDUCTION DE SERVICE : SPECIALISEE ET LIMITEE

Le phénomène résidentiel militaire, ne crée pas de service particulier. Il contribue simplement au maintien et au développement des services traditionnels (alimentation, habillement, bâtiments, etc.).

Ainsi, "l'autosuffisance" des militaires de carrière est-elle à relativiser : la famille reste consommatrice.

Il semble cependant que le phénomène essentiel du camp d'entraînement soit le passage alterné de 1000 hommes de troupe par mois aujourd'hui, de 5000 demain; c'est ce qui fait par ailleurs les limites économiques d'un camp d'entraînement en général. S'il brasse une population considérable, il entraîne un mouvement résidentiel résiduel.

Pour 7 hommes de troupe en manoeuvre, on compte aujourd'hui un actif résident.

Ce rapport, dans le schéma futur du camp passera à 1 résident pour 38 hommes de troupe en rotation.

Les séjours de ces militaires en manoeuvre induisent un certain nombre d'activités économiques positives pour la zone d'accueil.

- L'alimentation des troupes, qui s'effectue fréquemment au travers de marchés passés dans la région,

- les services induits des hommes de troupe pendant leur temps de repos.

Il est très difficile de connaître la répartition géographique des flux monétaires induits (coût d'un homme de troupe en manoeuvre : 8.000 Frs par an).(1)

Simplement, on peut procéder à une répartition par branches d'activités dynamisées :

- la branche alimentaire
- la branche des transports
- l'entretien d'une infrastructure légère.

Nous avons par contre un bon spécimen d'analyse en ce qui concerne l'induction de service par les hommes de troupe durant la période de repos.

La disproportion des cafés à LA CAVALERIE, par rapport à la population autochtone identifie clairement la nature de cette induction: 8 bars pour une population municipale de 741 personnes.

Dans ces zones rurales, la proportion est normalement beaucoup plus faible (à NANT, 3 cafés dont 2 ouverts toute l'année pour 955 habitants).

Schématiquement, dès à présent, la troupe entretient à LA CAVALERIE au moins 6 cafés.(2)

Il est probable que les militaires utilisent également à MILLAU ce type de service (cette activité reste difficilement chiffrable).

- (1) La liste des contrats d'ordinaire des corps de troupe ne nous est pas parvenue. On ne peut sérieusement penser pourtant que l'ensemble des 8.000 Frs nécessaires à l'entretien d'un soldat en manoeuvre sera dépensé dans la zone. Dans le meilleur des cas, seul le secteur alimentaire peut bénéficier d'une partie de cette somme.
- (2) La population résidentielle militaire est peu inductrice de ce genre de service. Les hommes de troupe entretiennent donc plus de bars proportionnellement qu'une population autochtone (1 pour 140, contre 1 pour 300 en moyenne).

S'agissant des flux monétaires dégagés, ce type de consommation ne peut être que positif. L'équilibre communal néanmoins ne peut se refléter dans un haut coefficient de ce type d'activités (cf supra développements sur le résidentiel militaire).

Dans le cadre du camp accueillant 5000 hommes de troupe 320 jours par an, cette activité de bar est appelée à prospérer : soit par une intensification de l'utilisation de l'infrastructure des services préexistants, soit même par un nouveau mouvement d'implantation.

Un autre secteur mérite notre attention, il s'agit des transports de personnes et de marchandises.

Celui-ci s'est développé, mais n'affecte pas les zones rurales par ses retombées. La SNCF millavoise par contre a bénéficié du transport des permanents vers leur zone d'origine, elle bénéficiera également du transport des marchandises sur TOURNEMIRE. Le projet d'extension a également favorisé l'implantation de nouveaux équipements.

Globalement, l'activité de manoeuvre militaire a un coefficient inducteur de type "urbain". Ce coefficient reste très faible au regard du volume de la population brassée et de l'emprise spatiale : dans le cas des hommes de troupe, l'autosuffisance de la Défense Nationale, le faible pouvoir d'achat de la troupe, la vie de cantonnement, limitent le pouvoir d'entraînement économique et d'insertion sociologique : ils restent donc bien moins "intéressants" économiquement que les résidentiels permanents.

SECTION III LA MASSE MONETAIRE INJECTEE :
UN PHENOMENE SECONDAIRE

D'une façon générale, l'injection de liquidités dans des programmes conjoncturels et sur de brèves périodes, ne sont pas susceptibles de modifier substantiellement les données socio-économiques sur lesquelles elles interviennent.

L'accueil de 5000 soldats 320 jours par an suppose la mise en place d'une infrastructure militaire adéquate.

La Défense Nationale a pour ce faire mis en place un programme d'investissement de 250 millions de francs lourds échelonnés sur une période de 6 ans. (Nous ne connaissons pas sur cette somme la part des acquisitions) L'administration a fait des efforts pour attribuer les marchés afférant à la réalisation de ce programme aux entreprises locales (sous certaines conditions). (1)

Il s'agit de la réfection des bâtiments vétustes du camp primitif, et de sa mise en viabilité pour 5000 hommes en manoeuvre (bloc alimentation loisir, infirmerie, zone technique matériel, hangar, intendance, dépôt carburant, aire de lavage véhicule, complexe sportif, 5 aires de bivouac).

Innovation intéressante pour les localités, la Défense Nationale met en place une station d'épuration des eaux usées dont bénéficient déjà L'HOSPITALET et LA CAVALERIE, ainsi qu'un centre d'incinération des ordures ménagères dont pourront disposer les communes avec une participation symbolique.

Un certain nombre d'entreprises auront à travers les marchés la possibilité de se restructurer pour les réaliser.

(1) Les engagements effectués depuis fin 1977, portant 30 MF ont bénéficié pour 2/3 (18,4 + 1,4 + 0,2 MF) aux entreprises du Sud-Aveyron, de MILLAU en particulier .

Sur le court terme, ce programme a donc des conséquences positives (injection de liquidités dans la région à travers les entreprises).

Dans ce même court terme, ces investissements administratifs, ne semblent pas devoir créer un mouvement important sur les emplois.

La restructuration (concentration d'entreprise) autant que l'augmentation des productivités d'unités en dépression économique devraient pouvoir absorber ces marchés sans répercution notable sur la situation locale de l'emploi.

Sur le moyen terme par contre, il est à craindre qu'une fois le programme d'investissement réalisé, la nouvelle morphologie des entreprises soit un handicap au regard des besoins réels et non conjoncturels de la zone Sud-Aveyron (1). La santé et la compétitivité des entreprises alors, exigerait un délestage de personnel.

La seule injection de liquidités aux incidences réelles sur l'économie locale reste les dépenses de fonctionnement (alimentation, entretien) qui constituent une activité et des revenus permanents, mais en l'état actuel de notre information nous ne pouvons préciser son coefficient d'impact sur la zone. (2)

(1) Construction de résidences et petits collectifs.

(2) Il ne nous est pas possible, alors que l'infrastructure du camp se met en place, de distinguer infrastructure/fonctionnement. Les marchés d'ordinaire en outre ne nous sont pas parvenus. Les liquidités engagées pour le fonctionnement susceptibles d'animer la région sont : l'ordinaire des corps de troupe + les marchés d'entretien (qui ne se mettront en place que progressivement). On pourrait avoir une indication de l'impact dans le cadre des 1190 permanents, pour l'ordinaire des soldats.

Au delà des programmes d'aménagement de la défense nationale les diverses acquisitions représentent également la mise en disposition de liquidités pour les propriétaires expropriés de la région.

Ces propriétaires, personnes physiques privées ou personnes morales publiques vont donc se trouver titulaires d'un nouveau volant financier.

S'agissant d'abord des communes, il est évident que l'argent dégagé par les ventes de leur domaine privé, ne saurait compenser les pertes en disponibilité foncière, les pertes fiscales (cf chapitre II la disproportion de l'impact négatif) et les perspectives qui pouvaient s'y greffer. Il n'est pas pensable, en effet, d'opérer des programmes de restructuration sur des sommes aussi limitées (même dans le cadre d'un emprunt cumulatif) et sur un territoire amputé.

Pour ce qui est des personnes physiques, les non agriculteurs ne doivent pas trouver dans l'économie de la zone d'exutoire des investissements nouveaux; l'aspiration de capital dans une région en dépression économique reste faible, le Midi Languedocien propose des investissements et des perspectives économiques plus larges et plus diversifiées.

Quant aux agents spéculatifs de la zone concernée, les disponibilités financières dégagées des mutations domaniales devraient les polariser sur des domaines d'activité extra régionaux.

Pour ce qui est des agriculteurs, deux situations sont à prendre en compte :

- dans un premier cas, nous nous trouvons devant un agriculteur voyant son exploitation amputée et dont la viabilité est remise

en cause. La solution unique se trouve dans l'exportation, à plus forte raison si l'exploitation présente les caractéristiques d'une entreprise agricole.

Les pouvoirs publics ont ici laissé entendre qu'un reclassement était possible par diffusion socio-géographique (disponibilités foncières issues des départs des "retraités actifs". (1)

Cette affirmation procède d'une méconnaissance substantielle des nouvelles données de l'économie agricole, et des résistances psychologiques tenant à ce monde traditionnel.

Outre le fait que le parc foncier ici idéalement dégagé est loin d'être substantiel (37,5 ha par jeunes exploitants), le départ des retraités agricoles doit s'envisager au regard des résistances considérables des exploitations archaïques que nous signalions supra. L'IVD, au niveau national est loin d'avoir donné tous les résultats escompés.

Cet ensemble d'éléments nous laisse prévoir un reclassement plus que problématique, les impulsions administratives n'ayant pu jusqu'à présent modifier les substrats socio-économiques facteurs de résistance.

Il faut se garder dans le domaine agricole de tout triomphalisme, c'est en la matière que l'on connaît le moins de révolutions "réussies".

(1) Allocution de M. P. BERNARD, Préfet de l'Aveyron. Association départementale des maires de l'Aveyron. RODEZ 18.11.1979.
"les 75.000 hectares détenus actuellement par 4000 retraités actifs, qui pourraient laisser la place à quelques 2.000 jeunes constituent un enjeu essentiel."

Pour ce qui est des agriculteurs dont l'exploitation sera amputée, au dessous du seuil de viabilité, les sommes dégagées leur permettront certainement de moderniser leur exploitation, si possible de la restructurer, phénomène conditionné par la disponibilité spatiale et sa nature.(1)

En conclusion, bien que le camp militaire dans sa formule élargie ait des répercutions positives, ses effets économiques semblent limités.

Le phénomène résidentiel militaire tout d'abord ne paraît pas devoir s'accroître, au contraire il devrait subir une inflexion négative. Or, il s'avère que ce domaine reste le seul à même de compenser l'emprise spatiale et ses répercutions extra-périmètre.

Les investissements programmés en vue de l'implantation de la nouvelle infrastructure militaire, s'ils peuvent soutenir dans un premier temps le secteur secondaire des travaux publics et du bâtiment ne sont pas susceptibles à long terme d'infléchir la région vers une nouvelle "logique économique".

Les services induits par leur marginalité fonctionnelle, ne peuvent fonder là encore un nouveau type d'économie.

Il faut donc se garder d'attribuer dans sa globalité à ce nouveau camp militaire un vif mouvement économique. Nous rappelons en effet que l'activité administrative restera très faible et quasiment identique. Or, c'est cette dernière qui pourrait représenter effectivement un impact positif et dynamique (résidentiel militaire principalement).

(1) cf pour plus de détails les développements sur l'agriculture infra.

Ce qui est sûr enfin, c'est que les retombées éventuelles du camp militaire ne profiteront pas aux communes rurales qui supportent pourtant l'essentiel de la charge foncière (cf tableau 1 partie I).

D'une part, leurs entreprises artisanales semblent difficilement à même d'emporter les marchés d'infrastructure. On peut faire la même remarque pour les marchés d'entretien et de fourniture.(1)

D'autre part, s'agissant du résidentiel militaire, nous avons avec les résidents actuels les tendances d'implantation (en dehors de la commune de LA CAVALERIE au résidentiel militaire, les communes rurales absorbent 20 familles, les unités urbaines 73). Ce résidentiel de toute manière n'a pas vocation à s'étendre (cf supra).

Enfin, les liquidités dégagées par les acquisitions pour les populations de la zone ne peuvent revenir dans les unités rurales que sous la forme de nouvelles acquisitions foncières (risque de dérapage spéculatif) et non pas sous forme d'activités productives (création d'entreprises).

Un déséquilibre fondamental existe donc dans la répartition des retombées positives du camp. Ce fait ne semble pas par ailleurs inhabituel, comme nous l'indiquons on le trouve également dans la région de CANJUERS, alors pourtant que l'activité résidentielle y est incomparablement supérieure (VAR).

(1) Sur 39 marchés attribués depuis fin 1977, 18 le sont à la commune urbaine de MILLAU, 3 à LA CAVALERIE. (ce qui est une bonne proportion) Précédemment, une entreprise de STE EULALIE DE CERNON a bénéficié de marchés de fournitures. Les efforts de la Défense se heurtent ici à l'inexistence d'entreprises susceptibles de couvrir ses besoins, implantées dans les communes rurales qui, comme nous l'avons vu, ont une vocation agro-résidentielle ou touristique (inadéquation des besoins aux structures locales).

CHAPITRE II LA DISPROPORTION DE L'IMPACT NEGATIF

La principale négativité de notre camp d'entraînement est de se présenter comme un "corps étranger" à la logique de développement de la zone et de ne pas apparaître lui-même comme vecteur d'un nouveau processus de développement.

En liminaire, il faut déjà constater que la seule perspective (sans matérialisation ou début de matérialisation) (1) du camp militaire a déjà eu un certain nombre d'incidences.

Malgré les limites des propositions de la Défense au niveau foncier, un phénomène spéculatif est apparu à partir des années 1965. Les spéculateurs ont ici bénéficié d'une dépression agricole incontestable et donc de matériaux fonciers considérables.

- (1) Si la commune urbaine de MILLAU, en relatif, perd des ressources fiscales peu importantes, les communes rurales pour leur part sont déjà affectées par un déficit budgétaire tenant au fait que les propriétés de l'Etat ne supportent pas de taxe foncière. Au fil des acquisitions amiables, les communes ont ainsi perdu des sommes variant selon les surfaces emprise.

NANT a ainsi "perdu" :

- en 1977 : 4.000 Frs (acquisitions amiables nombreuses)
 - en 1978 : 80 Frs (acquisitions amiables résiduelles)
 - pour 1979, les ordonnances d'expropriation font tomber dans le domaine public une superficie au revenu cadastral de 11.040, qu'il faut multiplier par 158,6 % (taxe foncière 1978), soit la somme de 17.509,80 Frs.
- Ces exonérations cumulées depuis 1972 et réactualisées constituent une rente annuelle proche de 40.000 Frs.

Il n'en reste pas moins qu'en la matière, l'espace rural faisant l'objet d'une ardente compétition, ce genre de phénomène est loin d'être inhabituel (seuls les faits générateurs changent les modalités restant les mêmes).

L'esprit d'innovation en agriculture n'a pu éclore d'une façon normale, les incertitudes liées à l'extension du camp militaire ayant joué un rôle dissuasif. (1)

Le camp militaire se présente au niveau de son impact négatif sous l'aspect d'une activité aux impératifs spaciaux considérables, et aux multiples répulsions.

SECTION I : UN IMPACT NEGATIF IMMEDIAT AUX REPERCUTIONS ESSENTIELLEMENT AGRICOLES

Les besoins de la Défense Nationale se manifestent en effet au moment où l'agriculture de cause se trouve en voie de restructuration et a par là même un appétit spatial considérable.

Il s'agit donc d'une véritable compétition pour la disposition de l'espace rural entre une "activité" administrative et une "fonction" agricole.

Juridiquement, nous avons affaire à une emprise nouvelle de 14.000 ha. La vision juridique pourtant en l'espèce est superfétatoire. Seule l'unité de production représente une entité économique considérable, c'est donc la seule que nous évoquerons.

(1) une exploitation des LIQUISSES a ainsi abandonné l'idée d'une bergerie de 350 têtes en raison de ces incertitudes et s'est cantonnée à un cheptel de 180 têtes, compromettant ainsi la succession du fils sur l'exploitation familiale.

Nous comprenons de suite selon le dyptique Nord/sud établi supra que les implications du camp militaire ne se propageront pas identiquement selon les zones.

§ 1 L'avortement de l'agriculture du Nord

Les structures de production septentrionales comme nous avons pu l'indiquer présentent tous les caractères de l'agriculture moderne. Si dans la partie Nord/ouest on peut parler de maturité des unités productives, la zone Nord/Est est dans un stade moderniste embryonnaire, exception faite de quelques exploitations ayant dépassé cette phase pré-industrielle.

La caractéristique de l'emprise militaire sur le Nord est de toucher les exploitations soit dans leur totalité, soit dans leur plus grande partie : cette disposition correspond géographiquement à la partie la plus large du camp militaire (tête du "champignon").

11 exploitations du Nord sont ainsi touchées à 100 %, elles ont une superficie moyenne de 300 hectares. Nous savons que l'âge des exploitants est jeune dans cette zone (38 ans pour les expropriés à 100 %).

Bien évidemment, le problème de la survie de ces exploitations ne se pose pas, seul celui de leur reclassement pourrait être évoqué.

Ces exploitations sont les dernières souvent de la colonisation septentrionale, certaines viennent juste d'installer l'infrastructure productive. Il s'agit pourtant d'unités équilibrées dans leur superficie, et situées dans la zone de colonisation agricole la plus intense (cf supra partie I).

La plupart des grandes exploitations sont touchées entre 60 % et 100 % : 7 exploitations parmi les plus grosses (DEVEZ NOVEL, 60 % dont 69 % des terres labourables, ST MICHEL 75 % dont 15 % des terres labourables, MAS DE RECOULI 72 % dont 61 % des terres labourables, L'HOPITAL 70 % dont 26 % des terres labourables, LAS MAYOU 90 % dont 36 % des terres labourables, LA RESSE 88 % dont 94 % des terres labourables, SAINT SAUVEUR 90 % dont 90 % des terres labourables). (579 ha de moyenne).

Entre 35 % et 60 % d'emprise les exploitations du Nord ont une superficie moyenne de 480 ha, on en dénombre 4 (LA BAUME 42 % dont 1,5 % des terres labourables) GAEC MAS BAS 39 % dont 16 % des terres labourables; Coexpl. "FLOTTARD" 51 % dont 47 % des terres labourables; MALUZERNE 37 % dont 17 % des terres labourables.

5 exploitations résiduelles d'une superficie moyenne de 183 ha ne sont touchées qu'entre 0 et 20 %, il s'agit donc des plus petites exploitations en général : LA GINESTE 19 % dont 4,5 % des terres labourables, VIRAZEL 13 % dont 1,7 % des terres labourables, VIALAMONTELS 15 %, SAINT MICHEL (MEZY J.) 18 % dont 7 % des terres labourables, LA RESSE (CANAGUIER) 18 % dont 46 % des terres labourables.

Il est évident qu'au dessus de 60 % d'emprise, on ne peut parler sérieusement de viabilité même s'il peut sembler qu'en valeur absolue les reliquats restent considérables (parfois plusieurs centaines d'ha).

D'autres paramètres doivent donc intervenir pour déterminer le maintien ou le départ des exploitants de cette zone.

Le type d'exploitation tout autant que le nombre d'exploitants par unité doit être pris en considération, ainsi que les possibilités de reconversion.

Au Nord 16 exploitations sont condamnées à disparaître. 4 GAEC ou coexploitations sont appelées à éclater, la surface disponible restante étant insuffisante pour plusieurs personnes.

Cette dernière hypothèse reste la meilleure : en agriculture moderne "on" ne regresse pas, il semble au contraire que les GAEC ou coexploitations auront le plus grand mal à retourner à leurs origines traditionnelles (ce sont justement ces structures qui ont fondé l'exode rural). D'une façon générale il faut indiquer que l'espace septentrional viable agricole sous la forme de grandes unités productives soutenues par la formule associative, ne semble pas l'être sous celle de la petite exploitation.

Au surplus, de graves problèmes de direction de ces nouvelles unités amoindries se poseront.

La gestion introduite dans ces unités importantes, la dépendance par rapport aux crédits, la puissance de production du matériel déjà acquis, ne peuvent supporter la diminution spatiale et la régression productive.

C'est toute la dynamique colonisatrice de l'espace Nord qui se trouve en fait remise en cause : il ne s'agit plus de trouver laborieusement des seuils de viabilité qui globalement peuvent être remis en question. Il ne s'agit pas non plus de construire à partir des reliquats d'un exode agricole "dirigé" de possibles nouvelles exploitations : la colonisation du Nord s'est réalisée dans le cadre d'une situation spatiale exceptionnelle, le vide laissé par l'exode rural qui a seul permis une concentration naturelle des terres.

Il est à douter que le remembrement rural puisse jamais obtenir de tels résultats dans le cadre d'un espace raréfié. (1)

Le problème spatial dans ses perspectives de remembrement est d'autant plus complexe, que le périmètre d'extension dans sa physionomie juridique ne peut être seul pris en compte.

Il est à craindre en effet que par suite de processus d'enclavements, ou par manque de viabilité d'exploitations partiellement expropriées dans la zone de PIERREFICHE, le camp militaire ne désertifie totalement toute la bordure de causse Nord pourtant non expropriée (cf carte partie Nord : l'emprise objective du camp à moyen terme).

La situation géographique de la bordure de causse, privée des voies de communication avec le plateau, aux exploitations mutilées, ne pourra entretenir longtemps une vie rurale. Le périmètre s'étend donc "objectivement" sur des espaces non viables, parce que non accessibles ou non rentables (partie Nord du CAP D'ASE, LES TRUELS, LA CLAPADE, MAURIAC, la zone du POMPIDOU, PIERREFICHE, LA RESSE, LES BOUYSETS, LES AIRS, BAYLET, LE CAUSSE des CUNS).

Il s'agit pour la plupart, d'espaces récemment colonisés ou utilisés par l'agglomération de PIERREFICHE dont le rayonnement agricole s'étend des traverses de Dourbie (zone non expropriée) jusqu'à la limite des fermes expropriées du Nord Est (zone expropriée).

Nous indiquons ici un mouvement global qui tient au fait que cette partie N/E non expropriée n'en perd pas moins ses possibilités de communication avec des espaces agricoles enclavés dispersés, d'une

(1) Le type de production du plateau fondé sur des équilibres biologiques et écologiques complexes se prête mal à une restructuration technocratique. Celle-ci aura d'autant plus de mal à se réaliser qu'elle se produira dans un contexte de confusion socio-économique et de raréfaction d'espace.

rentabilité souvent médiocre (travers bois), insusceptibles en tout cas de fonder un mouvement de reconversion. On notera à cet égard qu'aucune acquisition des SAFALT (sauf au Sud de POMPIDOU) ne se trouve dans ces zones enclavées. L'espace agricole disponible par son étendue et sa nature ne pourra supporter une importante population agricole, ce qui signifie à terme la disparition de PIERREFICHE.

Le nombre d'exploitants, partant de population septentrionale, touché par l'expropriation peut apparaître minime. Il constitue pourtant l'essentiel de la population rurale.

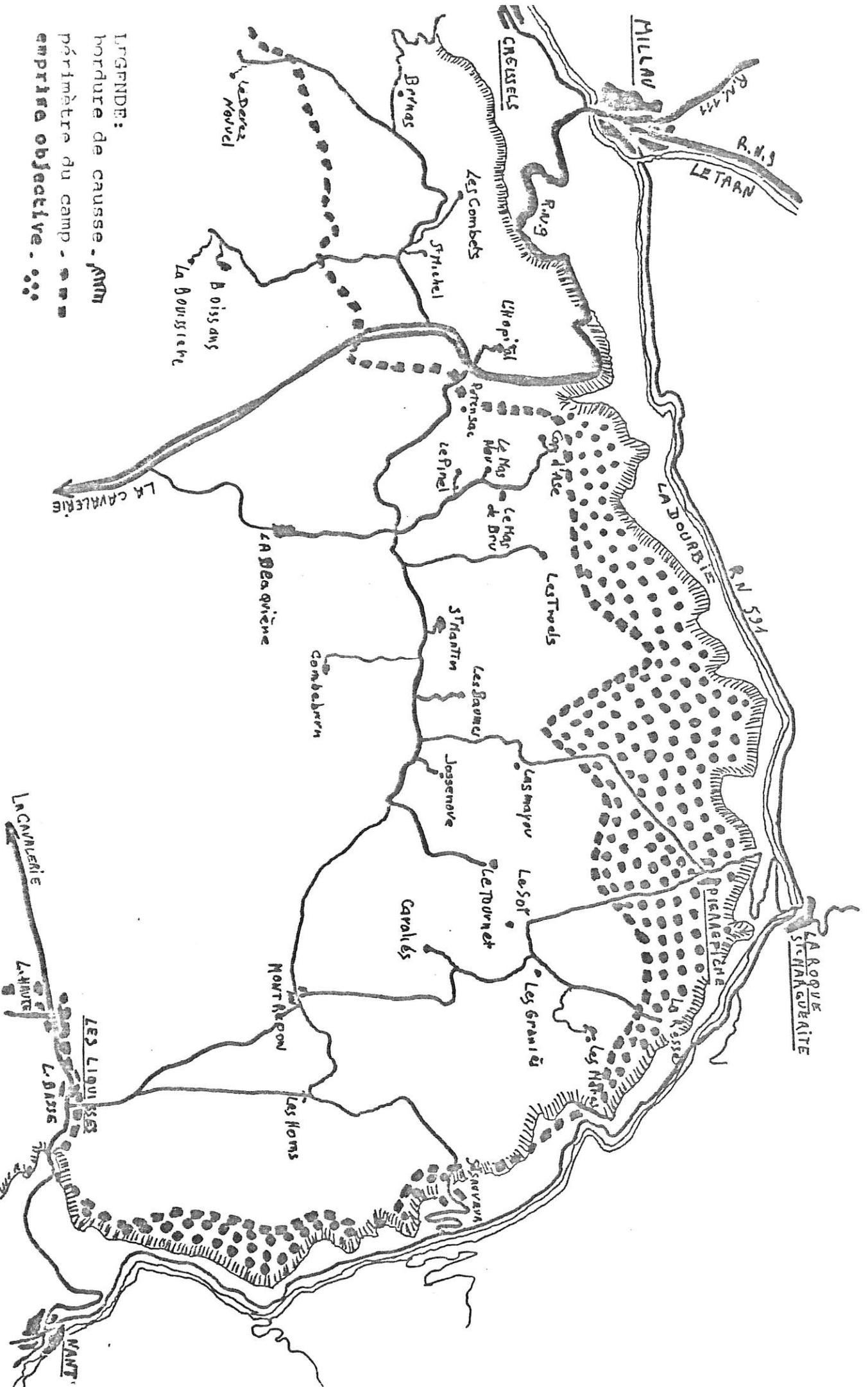
Plus qu'un problème de population, il s'agit en effet d'un problème de productivité par exploitant. C'est en effet dans cette zone que l'on rencontre les exploitations les plus dynamiques. Un nombre minima de personnes gère en effet un espace de plus en plus grand, entretient un cheptel en croissance et aux productivités par tête elles-mêmes en croissance sans recourir à l'ensilage (cf supra). L'agriculture septentrionale constitue un "modèle" productif s'alignant sur la logique agro-industrielle et susceptible d'entraîner à moyen terme les exploitations traditionnelles.

Ainsi, les atteintes, même faibles aux exploitations vont à contre courant de la logique de développement agricole et de concentration/pationalisation des terres. La négativité du camp est surtout saisissable au niveau de sa contrariété avec les schémas d'agriculture moderne impulsés par l'administration et les instances européennes (exploitation nécessairement en expansion spatiale).

Dans cette zone en dépression économique active générale, l'agriculture septentrionale apparaît comme un des rares secteurs en expansion. (1) Il semble regrettable qu'un "coup d'arrêt" soit porté justement à une activité agricole "de pointe".

(1) les autres activités se fondent sur un plan passif.

PARTIE HORD: l'emprise objective du camp à moyen terme.



L'EGENDE:
 bordure de cause - AMM
 périmètre du camp - ■■■
 emprise objective - ●●●

§ 2 L'effondrement de l'agriculture méridionale

Nous avons vu que l'agriculture méridionale, n'avait pas bénéficié d'une disponibilité spatiale identique à la zone Nord. On y trouve donc des exploitations généralement plus petites, à la gestion plus traditionnelle, hormis quelques cas d'unités productives déjà recomposées (modernistes : GAEC du CLOS-BEAUVOISIN ou en voie de recomposition : GAUSSE NUEJOULS, FIGAYROL, BLAQUERERIE.)

Ces exploitations "traditionnelles" se caractérisent par leur résistance aux variations économiques (cf supra).

L'impact du camp militaire n'apparaît souvent que comme partiel sur la plupart des exploitations.

Une seule est expropriée à 100 % (LA TUNE).

5 exploitations subissent une emprise entre 68 % et 90 % (JULIAN. 80 % dont 34 % des terres labourables; CALAZEL M. 87 % dont 63 % des terres labourables; LAVAL Raymond 68 % dont 59 % des terres labourables; BONNAFE P. 83 % dont 25 % des terres labourables, BEAUVOISIN 77 % dont 64 % des terres labourables). C'est donc sur LA BLAQUERERIE que se posent les plus gros problèmes.

Pourtant en raison de la structure parcellarisée des exploitations méridionales, on peut parler d'un impact échelonné dans le temps, d'autant que la population agricole se trouve généralement âgée.

Si on a affaire à un impact immédiat au Nord, les conséquences sont donc plus complexes au Sud.

Dans un premier temps en effet, une emprise brutale de plusieurs milliers d'hectares "gèle" les possibilités de restructuration.

On devrait donc assister d'abord à un exode agricole des populations jeunes (disparition de la perspective d'amélioration de la structure familiale). L'IVD pourra faciliter le départ d'une frange de la population agricole âgée, mais, en règle générale celle-ci devrait se maintenir par sa grande résistance (dévalorisation valeur travail) sauf dans les cas d'emprises supérieurs à 60 %.

Ainsi, il est utopique de compter sur d'importantes disponibilités foncières issues des reliquats des exploitations touchées partiellement. La "déstabilisation" du Sud se fait en effet sous l'égide du pourrissement : disparition des perspectives de restructuration, maintenance de la population âgée dans une structure traditionnelle amoindrie. C'est à la rupture des générations que l'on assistera à l'effondrement de l'agriculture méridionale. Si l'on prend par exemple la commune de L'HOSPITALET, nous avons en 1971 15 exploitations de petite taille (85 ha en moyenne). Au fil des acquisitions amiables de la Défense Nationale, les exploitations ont disparu pour la plupart puisqu'il n'en reste plus que 5 aujourd'hui. Ces exploitations restantes n'ont plus qu'une superficie moyenne de 68 ha, la plus grosse unité faisant 130 ha.

On voit là que le délestage de population agricole n'a pas entraîné une restructuration des terres : bien au contraire, ce sont les unités les plus petites qui ont résisté (mode de vie archaïque).

Cet exemple illustre bien les tendances d'évolution de l'agriculture du Sud. Un remembrement rural, bien que nécessaire n'arrivera probablement pas à introduire dans cette partie amputée de l'espace pris par le camp, les schémas productifs de la zone Nord. Il ne ferait de toute façon qu'entériner la disparition de la population agricole.

Cet exode agricole touche donc une population relativement importante. Nous savons que la population rurale des hameaux (LIQUISSES, BLAQUERERIE) est constituée en immense proportion par cette population. Le schéma futur de ces écarts est donc l'effondrement démographique à moyen terme. Des agglomérations principales de communes (en particulier les communes à dominante agricole) seront elles-mêmes durement frappées. Pour ce qui est de LA COUVERTOIRADE par exemple la disparition des communaux va accélérer un exode agricole déjà important. On sait que cette commune (constituée démographiquement à 72 % de paysans) porte une population municipale faible, phénomène qui de par ailleurs a gêné son développement résidentiel. Se dessine alors un effet négatif cumulatif de la disparition de la population agricole de la commune.

La commune synthèse de L'HOSPITALET, dont l'éventail fonctionnel semble plus large, ne voit en fait son développement entravé que par la faiblesse absolue de sa population. L'exode agricole qui se dessine devrait lui donner une variation de population négative.

La régression de l'espace agricole de LA CAVALERIE, semble avoir pour effet essentiel d'accroître son caractère de "commune desserte". L'unité doit donc se diriger vers une monovalence administrative accentuée par la disparition d'une nouvelle frange de population agricole.

Nous avons parlé dans nos intitulés de désertification. Nous avons ici plusieurs exemples montrant qu'une activité va disparaître sans laisser place à une autre. Il n'est pas douteux en effet que l'exode agricole des LIQUISSES, LA BLAQUERERIE, LA COUVERTOIRADE, L'HOSPITALET (pour ce qui les concerne simplement) ne sera pas comblé par un autre type d'activité ou de peuplement. La situation est identique pour PIERREFICHE.

Pour résumer le type d'impact du camp militaire sur la zone Sud, on peut dire schématiquement :

- l'emprise spatiale se diffuse sur un très grand nombre d'exploitations et frappe par ce fait leurs possibilités de restructuration.
- Elle accélère un processus encore présent dans cette zone, l'exode agricole, en enlevant les perspectives de développement spatial des exploitations (en particulier pour les communes à agriculture bidimensionnelle).
- Elle compromet la substance démographique des communes à dominante agricole, l'existence des hameaux agricoles et de ce fait leurs perspectives de décollage résidentiel.
- Elle déséquilibre les démographies des communes à population agricole moyenne.

Nous avons donc vu que l'impact du camp militaire devait être nuancé selon la zone Nord ou Sud.

- Au Nord, il entraîne la disparition pure et simple de la quasi totalité des unités productives, de plus il anéantit un mouvement exceptionnel de colonisation agricole.
- Au Sud, il freine les possibilités de remodelage agricole, partant il accélère un mouvement d'exode agricole, et, à la rupture des générations un mouvement d'exode rural.

Ainsi, sous des modalités différentes, l'extension du camp militaire du LARZAC accélère donc bien un processus de désertification.

Ce phénomène ne devrait pas se manifester uniquement sous un aspect agricole, mais également dans sa formulation résidentielle. Cette dernière revêt d'autant plus d'importance qu'elle se dessine comme la vocation privilégiée de cette zone.

SECTION II : UN IMPACT NEGATIF MEDIAT AUX REPERCUSSIONS TOURI-RESIDENTIELLES

L'analyse communale développée supra a clairement indiqué que la zone inspectée avait une vocation touri-résidentielle en raison de son développement tertiaire, de sa situation géographique, des aspects attractifs de ses sites, de la diffusion urbaine des populations actives ou âgées.

Fondamentalement, l'attraction des zones de montagne repose sur les disponibilités spatiales autant que sur l'agencement et la morphologie de son espace.

Le camp limité à son emprise spatiale peut apparaître dénué d'impact sur ces activités résidentielles, puisque dans certains cas il ne touche même pas le territoire communal (ST JEAN DE BRUEL, SAUCLIERE), dans d'autres il ne fait que "border" certaines agglomérations.

Il semble cependant que sous des modalités différentes, les répercussions du camp militaire se feront sentir dans un avenir plus ou moins proche. Sans "le savoir" en effet, le camp militaire d'entraînement ne s'implante pas sur une zone désertique, mais sur un espace intégré fonctionnellement à l'entité urbaine. (1)

Comme nous l'avons constaté sur LA CAVALERIE (cf variation du parc résidentiel et soldes migratoires de la commune) l'activité militaire d'entraînement joue un rôle répulsif sur le mouvement résidentiel.

Cette répulsion se trouve fondée sur l'atmosphère très particulière que dégage un camp d'entraînement dans un espace rural. Les mouvements de troupe, déjà importants dans le cadre d'un camp de 3000 hectares, vont s'intensifier (5 fois plus de soldats en manoeuvre 320 jours par an, ventilés sur 15 séjours). Utiliseront ce camp des unités blindées, de l'artillerie, de l'infanterie (6 séjours blindés spécifiquement programmés).

L'injection d'une population de 5000 jeunes gens dans une zone traditionnelle et paisible, joue d'abord en faveur de ce rôle répulsif : le cas de LA CAVALERIE est ici significatif (ambiance de garnison).

Au delà de ce problème psycho-sociologique, d'indubitables nuisances sont souvent à constater : il s'agit principalement du bruit (tirs, engins, etc.), de la fermeture temporaire de certaines voies de communication, du survol des zones agglomérées par des engins aériens. Tous ces éléments, et bien d'autres achèvent de concrétiser une "ambiance" de gêne et d'insécurité paradoxale ("peur" de la troupe, "crainte" des "accidents", atteintes à la tranquillité publique, etc.) qui même non fondée détermine les comportements résidentiels (2)

- (1) Pour les communes de MILLAU et de CREISSELS l'espace pris est généralement identifié comme un espace agricole. En fait c'est l'utilisation des sols qui détermine la nature de l'espace, celle-ci n'est donc pas figée. L'espace agricole de la cité constitue en fait une réserve foncière entretenue et à proximité immédiate. L'emprise militaire sur CREISSELS et MILLAU est donc aussi paradoxalement la stratification d'un espace à vocation multiple. L'HOSPITALLET, par exemple, "cède" son espace à une activité urbaine, le terrain d'aviation (notion d'espace desserte, d'espace résidentiel...).

Ces phénomènes de répulsion se retrouvent même au niveau du résidentiel militaire, les foyers du personnel de l'armée épousant objectivement les préoccupations du résidentiel permanent civil (diffusion vers les cités urbaines ou vers les communes intégrées).

Ce phénomène n'est pas inhabituel. On constate dans certaines communes rurales périphériques du camp de CANJUERS, un mouvement de régression du parc résidentiel, et l'émergence d'un solde migratoire négatif, après une période d'ascension démographique, malgré un très puissant mouvement de résidentiels militaires et un contexte touristique d'arrière pays très favorable (BARGEMON, COMPS sur ARTUBY, AIGUINES ; CHATEAUDOUBLE, canton de AUPS, etc.).

La répulsion militaire se polarise surtout sur les communes rurales. Ce phénomène mérite une explication.

La nature de la clientèle touri-résidentielle des communes rurales en effet, a les particularismes d'un mouvement né des paradoxes de la sururbanisation contemporaine.

Ce type de tourisme, qualifié généralement de tourisme "vert" présente un certain nombre d'exigences au niveau du cadre de vie que l'on ne retrouve pas par exemple dans le tourisme du littoral.

Faiblesse des densités de population, calme, qualité du cadre naturel, accessibilité du foncier, disponibilités en espaces pédestres impression de déphasement par rapport au lieu habituel de résidence (mythologie du retour à la nature) fondent le mouvement "vert" dans sa "philosophie" touristique, mais révèlent aussi ses sensibilités.

- (2) Le "comportement" résidentiel en effet est très sensible aux nuisances, principalement pour le résidentiel secondaire et le résidentiel âgé (vacances, âge), le résidentiel des personnes actives y est moins sensible.

Les populations attirées par ce type d'environnement se trouvent généralement dans des tranches d'âges élevées (cf supra), partant plus réceptives aux caractéristiques de ces zones. C'est sur ce mouvement que reposent les économies de NANT, SAINT JEAN DE BRUEL, L'HOSPITALET. C'est également sur ce phénomène que repose l'avenir de notre zone particulièrement des communes à dominante agricole, dont les perspectives rurales passent par l'abandon de la monovalence (SAUCLIERE, LA COUVERTOIRADE, LAPANOUZE, CORNUS, STE EULALIE, LABASTIDE, LA ROQUE).

La répulsion militaire devrait prendre plus de relief encore si on la relie au mouvement d'exode agricole noté supra.

Si l'effet de répulsion se limite aujourd'hui à une agglomération, LA CAVALERIE, l'intensification des manoeuvres et la stratification de 17.000 hectares, devraient élargir ce phénomène aux agglomérations périphériques, même comme nous le précisions supra à des communes vierges de toute emprise (SAINT JEAN DE BRUEL, SAUCLIERE).

Il est difficile ici de quantifier avec précision les conséquences d'un phénomène répulsif. Il s'agit de comportements socio-psychologiques complexes, on peut néanmoins fixer les modèles de développement de ces communes.

On peut envisager que le phénomène touri-résidentiel dans le court terme, à SAINT JEAN DE BRUEL, ne sera pas directement affecté tout au plus l'accroissement tendantiel de son parc immobilier risquerait-il de subir quelques modifications en restant dans le positif : les acquisitions déjà réalisées maintiendront les habitudes municipales (rétention foncière).

Dans le moyen terme, l'effet dissuasif justement devrait porter sur ces mutations foncières. Or celles-ci nourrissent le parc touristique qui alimente le phénomène résidentiel permanent des personnes âgées.

Après donc la phase actuelle de croissance du solde migratoire vers le positif, nous risquons d'assister à un ralentissement de l'importation des personnes âgées. Nous savons pourtant que cette "importation" constitue sur la démographie et les revenus communaux, la nouvelle essence de la vie rurale.

Si la démographie de la commune, ne compense pas ses déficits naturels par un solde migratoire positif comme c'est le cas aujourd'hui, c'est son volume global qui est à terme remis en cause, partant c'est la maintenance des services qui serait alors affectée par les nuisances du camp militaire.

Il ne semble pas que les nouvelles répulsions frappant les communes rurales résidentielles puissent profiter par glissement à la commune de SAUCLIERE. Son niveau de service restant négligeable, son aspect attractif est trop limité (résidences secondaires essentiellement, niveau d'actifs autochtones trop faible, éloignement géographique trop important).

La commune de NANT est mal située géographiquement : au pied du Causse la population risque d'être particulièrement sensible aux nuisances militaires. Cette population, à dominante retraitée semble peu à même de supporter les péripéties d'un entraînement intensif. Mais surtout, il faut noter que le processus d'importation de personnes âgées a été "institutionnalisé" dans cette commune.

Deux maisons de retraite y sont en effet implantées; la présence immédiate du camp et la proximité des manoeuvres sera un handicap au niveau concurrentiel pour l'aspiration d'une clientèle à qui un éventail de sites de plus en plus large est proposé. Une dépression du volume de cette clientèle risque d'avoir des effets immédiats sur le volume des emplois tertiaires dégagés par ces activités d'assistance.

Dans cette même commune, pour ce qui concerne le problème agricole, les deux exploitations "pilotes" (BEAUVOISIN, ST-SAUVEUR) (1) aux superficies les plus importantes, à la mécanisation la plus poussée sont appelées à disparaître, compte tenu des impératifs de l'agriculture moderne. Une par expropriation pure et simple, l'autre par décrépidité si elle n'absorbe pas rapidement une partie des exploitations du hameau des LIQUISSES.

Dès lors, les efforts de modélisation agricole de cette commune vont se trouver anéantis dans une unité dont la structure foncière justement se prête peu à la concentration des terres (LIQUISSES agriculture de vallée).

Le hameau des LIQUISSES justement, privé de ses parcours devrait plus rapidement se spécialiser comme c'est la tendance dans la production végétale (déjà 4 exploitations sur 11 du hameau). cette formule supporte moins de population agricole que l'élevage. Il semble qu'en raison de la parcellarisation, de l'âge des exploitants et surtout de l'absence future d'espace, partant de perspectives de développement, les LIQUISSES ne soient amenées à connaître un exode agricole intense.

(1) SAINT SAUVEUR est un modèle de colonisation N/E; BEAUVOISIN, un modèle de modernisation d'un grand domaine traditionnel.

L'immédiate proximité du camp autant que l'absence de services laisse y présager une désertification future de l'habitat.

La commune de NANT perd donc l'ensemble de son agriculture de cause et surtout, ses possibilités de colonisation pour une agriculture moderne. On pouvait penser en effet que dans la région de SAINT SAUVEUR, LES HOMS, voire à terme, LES AIRS, BAYLETS, le cause des CUNS se développeraient des unités productives nouvelles à l'image d'une agriculture en expansion.

L'emprise spatiale "mutilante" toutes les disponibilités foncières du cause Nantais, tant du point de vue agricole qu'éventuellement récréatif.

L'exode cumulé aux répulsions militaires sur le résidentiel des personnes âgées risquent de compromettre encore une démographie déjà "anormale" (phénomène de comblement des déficits naturels par l'importation de résidentiels).

A terme ce sont les services permanents qui risquent de se trouver affectés par ce nouveau déficit de population, sans qu'on puisse ici indiquer quel autre substitut serait susceptible de le remplacer.

Le cas de LA COUVERTOIRADE pose le problème de la commune à dominante agricole et du démarrage de son résidentiel, seule issue économique et démographique.

Outre les aspects répulsifs de la proximité immédiate des batteries de tirs sur le résidentiel secondaire, c'est la "chance" de décollage résidentiel qui est compromise par insuffisance de population autochtone.

Avec l'emprise du camp, le hameau de la BLAQUERERIE ne devrait plus porter, à la rupture des générations, que 2 exploitations. Dans l'immédiat, on devrait assister à un exode rural jeune (effondrement des perspectives de croissance).

Le volume de la population de la commune déjà insusceptible d'entretenir des services permanents, doit à moyen terme devenir résiduel.

Dans un cadre répulsif, la commune semble devoir subir une compression des services touristiques.

Il y a donc pour cette commune une accélération du processus d'exode agricole. La population agricole constituant l'essentiel de la population rurale c'est l'effondrement démographique qui est le plus à craindre, se cumulant avec une baisse du parc résidentiel.

Une fois encore pour la commune de L'HOSPITALET, nous nous trouvons s'agissant de définir ses perspectives, devant une situation complexe.

L'emprise spatiale tout d'abord du camp militaire sur cette commune, quoique faible dans l'absolue (531 ha) représente en relatif 43 % de l'espace communal. Le résidu spatial dans une remarque générale ne laisse pas de toute façon de larges possibilités de futurs aménagements.

Deux éléments de référence dans notre analyse primitive doivent retenir notre attention.

L'HOSPITALET tout d'abord est fonctionnellement la commune la plus diversifiée.

Sa population municipale reste très faible, et sa superficie (à l'image de sa démographie) est la plus exigüe de la zone étudiée.

Nous avons indiqué supra que la diversité fonctionnelle en effet de cette unité ne devait pas occulter ses limites spatiales démographiques et économiques.

Nous avons pourtant là une commune qui par sa diversité fonctionnelle a comblé la disparition quasi totale de son agriculture.

L'impact négatif du camp militaire sera à l'image de cette diversité fonctionnelle, il agira respectivement sur chaque pôle économique.

- s'agissant de l'agriculture, le camp militaire accélère un exode agricole qui de toute façon était dans la logique des choses (mais d'une façon moins anarchique) (cf supra agriculture section I §2).

- en ce qui concerne le résidentiel, nous savons qu'il est polymorphe. L'impact à l'intérieur du phénomène se produira donc de façon différente.

Au niveau des personnes âgées, similairement au cas de NANT, un phénomène répulsif se manifestera. A la différence de cette dernière pourtant, la plus grande proximité du camp devrait produire un véritable "exode résidentiel" (alors que pour NANT et SAINT JEAN DE BRUEL on ne peut parler que de "pourrissement résidentiel").

Au niveau du résidentiel passif, les rétentions de la propriété foncière risquent dans un premier temps de vaincre les répulsions issues du camp militaire. (1)

(1) Le phénomène résidentiel passif est loin d'être conséquent dans la commune de L'HOSPITALET, le nombre des actifs dans cette commune se caractérise par sa faiblesse en absolue (70 personnes pour la plupart âgées).

Au niveau du résidentiel actif par contre, le remodelage de l'espace communal et de ses données risque fort pour l'avenir de stopper ce phénomène.

Quant enfin au résidentiel secondaire, la diminution du parc qui semble être due à une modification de sa nature vers le résidentiel permanent, fera apparaître des blocages considérables.

Au niveau du tourisme de passage, si le camp militaire n'a pas d'impact immédiat, c'est du côté de la RN 9 modifiée qu'il faut émettre des réserves (malgré la bretelle de déviation).

De fait, la diminution de la population municipale qui devrait découler de ces divers paramètres rendra problématique la maintenance des services implantés dans la commune.

Parallèlement pourraient se développer éventuellement un certain nombre de services liés à l'activité militaire. Pourtant, l'essentiel de ces activités semblent devoir être aspiré par LA CAVALERIE (cafés, bars, maison de jeux).

La présence d'une gare à des fins militaires, la modification du gabarit et de la situation de la RN 9, la maintenance d'un aérodrome, l'emprise d'un carrefour militaire enfin, donnent à L'HOSPITALET la physionomie d'une commune desserte de diverses administrations : son espace est utilisé par des tiers. Cette commune pourtant, n'en rassemble point les caractères géographiques et démographiques et surtout sa logique de développement n'y était pas prédisposée.

Sa population n'est pas "active/jeune", ses possibilités spatiales sont très restreintes. Une commune desserte en principe dispose au moins de possibilités spatiales lui permettant de développer une vie

d'agglomération parallèle. En outre, sur l'espace "desservi" se greffent généralement des possibilités d'emplois ou de commerce.

Ces éléments ne se retrouvent pas dans les différentes emprises dont est l'objet L'HOSPITALET. Nous pouvons parler alors de commune "outil", cette terminologie entendue d'un point de vue spatial.

Cet espace communal, abondamment utilisé par des administrations pour leurs besoins, tend donc à perdre toute sa substance communale (démographique/économique/collective). (1)

La commune de LA ROQUE retiendra notre attention, car c'est une agglomération très particulière. On ne peut en effet concevoir cette commune sans la relier à son satellite du causse, PIERREFICHE, et les exploitations jeunes et dynamiques qui y sont rattachées. LA ROQUE SAINTE MARGUERITE tient en partie de PIERREFICHE ses caractéristiques démographiques positives (si sa population communale n'apparaît pas très âgée, c'est parce que la moyenne d'âge des actifs du causse est relativement jeune). L'essentiel de l'agriculture de LA ROQUE se trouve sur le plateau..C'est ce phénomène bivalent qui fait la curiosité des paramètres étudiés pour LA ROQUE. L'agglomération elle-même en effet, encaissée dans la vallée de la Dourbie n'a pas de possibilités de développement si ce n'est sous la forme de "village-rue", formule inusitée dans la région.

(1) les reliquats de la commune de L'HOSPITALET, après les diverses emprises administratives, représentent la superficie moyenne d'une exploitation septentrionale : le problème ici posé reste donc beaucoup plus socio-démographique qu'économique ou foncier. La spécialisation imposée d'un résidentiel passif, conduit la commune à un effondrement démographique à moyen terme (cas actuel de ST GEORGES DE LUZENCON).

Perdant son satellite agricole elle se trouve plongée dans la situation d'une commune purement touri-résidentielle. La stagnation du parc résidentiel, ne laisse pas présager un très vif mouvement dans ce sens, à plus forte raison si la population municipale, déjà faible régresse (éclosion des services).

Pour les autres communes à dominante agricole, ne manifestant pas un puissant mouvement résidentiel (LAPANOUZE, LABASTIDE, SAINTE EULALIE) il semble que leur soit dévolue (sauf nouvelle décision administrative) la situation et l'avenir de communes sans aspect attractif suffisant pour définir de nouvelles fonctions dynamisantes. Les répulsions issues du camp militaire ne contribueront pas à modifier ce modèle.

Si l'on pouvait lointainement espérer que la diffusion urbaine les atteigne jamais un jour (certains indices pouvant déjà l'indiquer cf supra les caractères de leur bivalence), les contrariétés pesant aujourd'hui contre cette diffusion en raison du camp militaire, remettent en question cette première perspective.

CORNUS par contre, malgré la proximité relative des champs de tir de LA COUVERTOIRADE, en raison de son vaste territoire, de sa tradition institutionnelle semble mieux armée pour affronter les répulsions du camp militaire. Quant à SAINT ROME DE CERNON, sa triple intégration préservera il semble son résidentiel actif, lié à sa situation géographique. Son résidentiel secondaire ne devrait pas être affecté directement par le camp militaire, le champ des opérations étant relativement éloigné. SAINT ROME reste lié aux équilibres économiques des cités auxquelles il est intégré, c'est principalement dans ce cadre que nous pourrions juger de ce qui peut l'affecter.

Les évolutions résidentielles que nous venons d'indiquer correspondent aux tendances dominantes de cet espace rural, dont la vocation touri-résidentielle se trouve contrariée par les répulsions inhérentes aux activités militaires.

Les comportements résidentiels individuels restent parfois mystérieux et peuvent s'exclure de l'analyse tendancielle sans pour autant la remettre en cause. Par exemple, un vif sentimentalisme pour une agglomération (sans justification attractive particulière) peut à un faible niveau aller à l'inverse de la tendance générale.

CONCLUSION : LES INSUFFISANCES ECONOMIQUES
 D'UN REMODELAGE SPATIAL

Nous avons donc vu dans notre première partie que la région avait une logique de développement passant par une recomposition de l'espace rural : l'économie résidentielle et touristique.

Notre seconde partie nous a montré les contrariétés de l'introduction d'une nouvelle entité spatiale dans une zone rurale fragile.

Il n'y a pas ici de très nombreuses alternatives économiques :

- soit, le Ministère de la Défense projette de faire de la zone concernée une "région desserte" de ses activités. Dans ce cas, il paraît évident que l'activité administrative projetée est insuffisante à un remodelage économique : l'emprise spatiale et ses conséquences n'étant pas à la mesure de l'activité induite.

- soit l'administration a l'intention de rendre compatible l'activité de manoeuvre avec la multifonctionnalité de la zone. Dans ce cas, il semble qu'elle doive s'acheminer vers une modification substantielle du substrat de l'activité projetée, les communes supportant une charge spatiale allégée.

AXE I Le Sud-Aveyron région desserte de la Défense Nationale

Cette perspective suppose une nouvelle recomposition économique de la zone. Il faut en effet assurer le passage d'une région

"réceptacle touri-résidentiel passif", (importance résiduelle du secteur agricole, population âgée, résidentiel secondaire, sous développement du secteur secondaire, disproportion des inactifs, etc.) à une région "desserte" (faiblesse du résidentiel à la périphérie de la zone desserte, forte aspiration d'actifs, population jeune, etc).

Ce schéma suppose l'implantation d'une infrastructure productive adéquate (secondaire et tertiaire). Pour la Défense, il s'agit d'une intense activité administrative (1). Seule une forte aspiration en emplois peut surmonter les répulsions d'un espace "militaire".

Une autre activité peut pallier cette répulsion, l'implantation d'une activité secondaire en relation avec la nouvelle fonction dominante.

Cette création de nouvelles activités aurait également pour conséquence de développer ce que nous avons reconnu comme l'élément principal de l'activité militaire présente (dans ses répercussions économiques et démographiques) le résidentiel permanent militaire.

Ce point est important : il est susceptible de "combler" la perte résidentielle de la zone en petite part, préservant une certaine viabilité. (2)

(1) L'activité "administrative" se conçoit par opposition à l'activité de manoeuvre, celle-ci ayant un faible coefficient inducteur d'emplois et de services.

(2) Type CANJUERS : 400 emplois civiles créés, 5000 personnel permanent (résidentiel supérieur aux troupes en rotation), l'effet d'induction est alors consistant et peut susciter un remodelage économique, malgré la faiblesse des retombées sur les zones rurales.

On mesure pourtant l'ampleur du mouvement que cela suppose : quelques emplois ne suffisent pas à transformer la logique d'une région déjà en mutation.

On peut estimer à 2000 le nombre de foyers militaires minimum nécessaires à imprimer à un nouveau mouvement résidentiel avec des procédures incitatives vers un habitat rural respectant les équilibres municipaux. (contrats avec les communes, logements rénovés, etc. mais reste le problème d'une activité complémentaire soutenant les services).

Dans le contexte actuel, ce type de mouvement semble difficilement envisageable. C'est donc la cohabitation par dégagement des aspects négatifs de l'activité militaire qui reste à visionner.

AXE II Le Sud-Aveyron garde sa vocation touri-résidentielle -----

On ne peut plus parler aujourd'hui de vocation agricole pour cette région. Cependant, l'agriculture doit être considérée comme le support essentiel de cette nouvelle fonction tertiaire.

La commune urbaine de MILLAU est elle-même imprégnée de cette vocation. L'étude réalisée par la Chambre de Commerce de MILLAU montre que l'équivalent en population permanente des mouvements touristiques correspond à 12.400 personnes pour la saison estivale de 1975 sur l'ensemble de l'arrondissement.

Le parc résidentiel permanent, malgré la diffusion urbaine, est en augmentation positive, ce qui indique une "importation" résidentielle ne compensant pas encore toutefois l'exode urbain. (certainement des personnes âgées).

Les couches sociales résidentielles urbaines appartiennent généralement à des classes sociales aisées, susceptibles de surmonter les servitudes foncières des centres villes. Elles entretiennent de ce fait des services sophistiqués.

La commune urbaine de MILLAU semble allier donc deux caractéristiques en voie de développement : le tourisme de passage plus un résidentiel permanent de personnes importées.

Il semble par ailleurs que l'un ait induit l'autre, l'attraction touristique de MILLAU ayant pour fonction définitive de fixer un résidentiel extra-départemental.

L'attraction de cette communauté urbaine repose en grande partie non sur ses caractéristiques urbaines, mais surtout sur sa situation géographique dans le Sud-Aveyron : entourée de sites particulièrement attractifs, la ville attire un "tourisme vert" particulier qui comme dans le cas de NANT et de ST JEAN DE BRUEL est très sensible aux atteintes à son cadre de vie.

En la matière, l'extension du camp militaire du LARZAC évidemment risque de produire des effets négatifs. (1)

Un déséquilibre de la commune urbaine en dépression sur ses services, induirait un effet indirect négatif sur les communes staellites (CREISSELS) voire même sur celles possédant une intégration limitée (ST GEORGES) d'autant qu'une dépression économique frappe le secondaire. Le tourisme constitue donc une sorte de tertiaire.(2)

- (1) D'autres sites se proposent aujourd'hui concurrentiellement au Sud-Aveyron pour ce type de tourisme : Nord du Gard, Lozère, etc.
- (2) Il n'empêche que MILLAU bénéficie en grande partie du résidentiel militaire de la majeure partie de marchés de la Défense Nationale.

Dans ce cadre fragile, il est essentiel de préserver à la ville tous ses atouts attractifs.

La cohabitation de ce type d'économie avec un camp militaire d'entraînement semble difficile sans atteintes substantielles au projet actuel.

Deux axes principaux commandent cette harmonisation :

- une modification de l'emprise spatiale (ou une modification de son utilisation)
- une diminution des répulsions militaires.

Comme nous l'avons vu, ces deux phénomènes sont indissociables l'un de l'autre. Il semble que pour maintenir la colonisation septentrionale, il faille préserver le système des "fermes" et leur desserte routière.

Dans ce cadre, l'emprise militaire devrait se limiter au Sud de la route de POTENSAC : ST SAUVEUR. L'emprise objective (tableau "emprise objective du camp à moyen terme") alors pourrait disparaître. De plus, les unités productives les plus compétitives seraient préservées.

Au Nord/Ouest l'ensemble des exploitations dynamiques ne doivent subir que peu de modifications. (Simple servitude de passage des unités, d'autant plus concevable que le Nord ne porte pas d'infrastructure militaire particulière).

Pour le hameau des LIQUISSÉS, afin d'arrêter l'hémorragie démographique, et la régression économique des exploitations déjà archaïques, l'instauration d'un droit de pacage ne suffit pas.

L'entretien de pâtures devenant en effet de plus en plus nécessaire, une autorisation de culture et d'entretien semble souhaitable (on assiste en effet à une régression sensible des zones causse-nardes non entretenues par l'agriculture : le camp actuel de 3000 hectares en est une excellente illustration, développement du buisson noir, aubépines, genevriers, etc.).

Les agriculteurs de plus en plus plantent du raigras pour entretenir les pâtures, utilisent la scarification superficielle des sols pour pallier la régression botanique (exemple : BEAUVOISIN).

Pour le Sud, la maintenance d'une population rurale conséquente, susceptible de soutenir des services à perspective résidentielle, rend problématique l'emprise actuelle.

Il semble que l'emprise Sud (correspondant "au pied" du champignon) ne soit nécessaire à la Défense qu'en raison d'une zone prophylactique sur la trajectoire des tirs et pour la réception ferroviaire des unités lourdes.

L'activité de tir par ailleurs polarise l'essentiel des nuisances militaires dans cette zone, elle induit en outre le schéma géographique du camp.

Il s'agit donc de trouver un maximum de limites aux nuisances et à l'emprise spatiale de cette activité, de façon à la rendre compatible avec la région.

S'agissant des nuisances, le cantonnement des activités de tir et manoeuvres d'engins lourds à des périodes extra-touristiques (hiver) semble un premier élément allant dans le sens de leur régression.

Cantonnées ainsi à une brève période, ces tirs "saisonniers" ne semblent plus nécessiter une emprise "sine die" et peuvent laisser

la place sur la plus large partie de l'année aux activités productives traditionnelles. Cette proposition prend d'autant plus de relief que dans sa formule étendue, le camp utilisé sur l'année hypothèque gravement les chances de survie des communes de L'HOSPITALET et de LA COUVERTOIRADE. Dans ce cadre limité en outre, une servitude militaire paraît suffisante.

La formule des servitudes saisonnières militaires (artillerie en particulier) laisserait aux activités fondamentales un volant d'exercice suffisant.

Dans le cas extrême, on pourrait envisager l'utilisation du camp à des fins uniques de manoeuvre d'infanterie, mais ne connaissant pas sur ce point la nature et l'étendue des besoins de la Défense Nationale, il nous est difficile d'en fixer les programmes d'entraînement, partant leur répartition fonctionnelle.

La maintenance du camp dans sa formule projetée en 1972, occulte les réalités économiques locales. Comme nous le soulignons supra, il semble que ce projet ait été élaboré sur une double équivoque :

- une mauvaise appréhension de la réalité économique locale et de sa logistique de développement

- une confusion entre l'activité de manoeuvre et l'activité proprement administrative de la Défense Nationale.

Il n'est pas étonnant qu'une emprise militaire de 17.000 hectares dans une zone en voie d'intégration urbaine, pose des problèmes multiples. :

L'implantation du camp sur la zone Nord du plateau du LARZAC touche justement la partie la plus composite fonctionnellement, la plus

peuplée relativement.

Pour revenir à nos remarques préliminaires, il semble que justement les initiateurs du projet se soient polarisés uniquement sur le problème agro-foncier, occultant alors la vocation touri-résidentielle qui, il faut l'avouer, n'est perceptible qu'à travers des analyses systématiques des données communales.

Les polémiques se sont alors fixées sur la maintenance ou le départ de quelques exploitants. Cet aspect est relativement superfétatoire. L'exode agricole le plus grave est l'exode de "contagion" suite aux déséquilibres infligés à la dynamique de développement (restructuration ...).

Il est plus qu'improbable que l'on puisse, dans la zone, trouver des conditions de colonisation aussi bonnes que sur le Nord du plateau.

L'implantation d'une structure touri-résidentielle "artificielle" en bordure du camp, pourrait éventuellement être envisagée (NANT ST JEAN, LAPANOUEZE, STE EULALIE, LA COUVERTOIRADE).

Il est douteux que ces investissements soient jamais productifs sans une diminution substantielle des nuisances. (1)

A notre sens, les efforts de modernisation doivent porter sur :

- la réduction substantielle des tirs d'artillerie et leur cantonnement à des périodes hivernales courtes, voire la suppression de

(1) Les structures touristiques récréatives ou résidentielles suffisent rarement à créer un phénomène touristique. Elles ne peuvent que s'insérer sur un cadre lui-même attractif. La colonisation spontanée générale des sites touristiques indiquent qu'en la matière le volontarisme joue peu en faveur de ce genre de phénomène économique.

ce type de manoeuvre (les manoeuvres pédestres étant peu nuisibles).

- la transformation de l'emprise spatiale "sine die" en une emprise temporaire pour maintenir une population autochtone agricole telle qu'elle puisse entretenir un secteur tertiaire attractif pour le résidentiel permanent.

Le dégagement de l'emprise spatiale septentrionale pour préserver la colonisation de la zone semble important. Si par hypothèse l'activité militaire ne pouvait subir aucun aménagement, les possibilités de réduction du processus de désertification se trouveraient alors quasi inexistantes.

On voit mal en effet quelle procédure incitative touristique pourrait surmonter les répulsions militaires.

La création même de centres touristiques ou sociaux sous l'aspect institutionnel paraît difficile. Les centres aérés, les colonies de vacances, les centres familiaux les maisons de retraite, malgré leur caractère para-public se manifestent dans un contexte de concurrence. La proximité d'un camp militaire (surtout dans le cadre de manoeuvres d'artillerie) n'est pas un attrait attractif, on le comprendra aisément.

La Défense Nationale éventuellement (et nous rejoignons ici l'hypothèse de la "région desserte") pourrait s'engager à créer ces relais sociaux dans la région.

La maintenance d'un droit d'exploitation, la diminution des nuisances sont les deux pôles essentiels de cohabitation de l'économie traditionnelle et de l'activité militaire.

Il ne nous appartenait pas de fixer les priorités entre les besoins de la Défense Nationale et les nécessités économiques de la région, ni politiquement, ni même "sentimentalement".

Au delà de ces sentiments (qui par ailleurs peuvent se montrer respectables) l'aspect négatif de nos conclusions ne repose que sur le dégagement des tendances socio-économiques d'une zone qui reste pour nous "expérimentale".

CHAPITRE II : LA DISPROPORTION DE L'IMPACT NEGATIF	97
Section I : un impact négatif immédiat aux répercussions essentiellement agricoles	
§ 1 Avortement de l'agriculture du Nord	98
§ 2 L'effondrement de l'agriculture méridionale	104
Section II : un impact négatif médiat aux répercussions touri-résidentielle	108
CONCLUSION DE LA PARTIE II : LES INSUFFISANCES ECONOMIQUES D'UN REMODELAGE SPATIAL	121
